

BOURSES DE L'OTAN POUR LES
INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES

ANNEE UNIVERSITAIRE 1996-1998

THEME DE L'ETUDE

FACTEURS ETHNIQUES ET MINORITAIRES
POUR LA FORMATION DE LA POLITIQUE
ETRANGERE DES ETATS BALKANIQUES

(RAPPORT FINAL)

Groupe de travail, preside par prof. ass. dr. Anton Parvanov, Bulgarie

SOFIA, 1998

Durant les decennies dernieres les deux elements-cles de la stabilite dans les Balkans etaient d'une cote l'incorporation des interets nationaux et des Etats a la strategie et "a la discipline" bipolaire et de l'autre cote la subordination des revendications des groupes ethniques et minoritaires a la volonte de l'Etat national majoritaire. Apres le 1990, le facteur essentiel avec potentiel de consolider la securite erodee sur le Peninsule se sont les tentatives de formuler des regles de coexistence des deux principes opposes de l'etatisme - le principe ethnique et le principe politique.*

L'interpretation nationale et la correlation entre les deux principes relativement opposes - l'etatisme ethnique et l'etatisme politique, determine leur influence specifique sur la politique etrangere de chaque Etat Balkanique. Combines ou appliques d'une facon consecutive, ces deux principes fondamentaux de la formation des Etats se sont infiltres aux configurations differentes a la politique etrangere des Etats de la region. Ce qui est certain en tant que fait social et scientifique, c'est l'influence du principe ethnique sur la politique etrangere qui est relativement plus forte dans la region que par exemple dans la partie occidentale du continent.

Les guerres en ex-Yougoslavie marquent la renaissance des ambitions pour la creation des Etats ethniques homogenes, c'est a dire consolident l'action du principe ethnique de la formation des Etats dans la configuration des deux principes, relativement opposes. L'evolution de la situation apres Dayton demontre que la tendance vers une homogeneisation ethnique n'est pas rejete et meme dans certains cas est presente d'une facon implicite.

*** Plus pour cette approche voir dans Ivanov A., *La Bulgarie dans le contexte de l'apres guerre dans les Balkans, dans La Bulgarie et l'OTAN: le debat inacheve, Centre de strategies liberales, Sofia, 1997.***

La maniere de traitement de la crise la plus grave contemporaine, celle de Bosnie et Herzegovine, par la communaute internationale, laisse la porte ouverte pour certaines pretentions ethniques, minoritaires et religieuses qui existent dans un certain degre dans plusieurs Etats Balkaniques. Bien que les frontieres et le principe de leur non-violation etaient reconfirmes une fois de plus par Dayton, les principes ethniques seraient presents dans la region et plus specialement dans la politique etrangere des Etats sous une forme modifiee dans l'avenir proche et a moyen terme.

Dans les Balkans la notion "facteur ethnique" et etroitement liee a la problematique minoritaire. Elle est formee sur la base de la comprehension que la minorite represente une communaute de citoyens dans un Etat qui different de la majorite et des autres minorites par leur caracteristiques ethniques et qui exprime par son comportement social general la conscience de sa particularite. La conscience de particularite est presente sous formes differentes dans le processus de la formation de la politique etrangere, mais la presence dominante s'exprime par des tentatives de la part de la majorite qui domine le processus, de minimiser les effets de cette conscience, de renverser la tendance et en ce qui concerne les minorites nationales dans les pays voisins - au contraire, de stimuler des processus de formation de conscience minoritaire particuliere.

L'influence des facteurs ethniques et minoritaires a toujours ete presente dans la politique etrangere des Etats Balkaniques. Formes des ruines de trois Empires, dans les frontieres desquelles les melanges ethniques etaient un processus tout a fait naturel et meme stimule, "armees" des ideologies nationalistes dans leurs luttes pour l'independance, dans les periodes initiales de leur existence independante, les Etats Balkaniques ont "construit" leur politique etrangere sur des postulats proches du nationalisme, interpretes dans pas mal de cas en tant que "jeu de somme zero". Les

periodes des guerres, ou les lignes d'affrontement devenaient des frontieres d'Etats ont modifiees, mais sans eliminer les composantes ethniques de la politique etrangere. L'incoincidence entre les frontieres politiques et ethniques a consolide l'action des facteurs ethniques et minoritaires, tout en les transformant en element essentiels et meme dominants de la politique etrangeres, tandis que ses autres composantes - telles que droit international etc. se sont transformees en moyens pour la realisation des "ideaux nationaux". La participation des Etats Balkaniques aux pactes internationaux, precedants les guerres mondiales a ete fonction et resultat de leurs aspirations ethno-nationalistes, visant a diminuer l'ecart entre les frontieres ethniques et politiques, afin de former des Etats nationaux.

Apres la fin de la Guerre froide la plupart des Etats Balkaniques ont pour la premiere fois apres une longue periode la possibilite d'avoir leur propre politique etrangere, correspondant a leurs perceptions pour les interets nationaux. La manque dans certains cas des points de depart stables (le systeme international de relations internationales et egalement en voie de mutation), le retard de leur integration aux institutions Europeennes, la crise economique et la manque de traditions democratiques a fait renaître les tendances nationalistes, se manifestantes en tant que facteurs pour la formation de la politique etrangere.

Les Etats Balkaniques qui ont restaure leur souverainete, arrivent d'une facon difficile a formuler et a coordonner leurs interets nationaux. Dans leurs conceptions de base pour la politique etrangere est observee l'infiltration des elements vieilliss de l'ainsi nomme "ideal national", tel qu'il etait dans des periodes historiques differentes. L'utilisation par le communisme du nationalisme en tant "qu'arme ultime" a supplementairement trouble les comprehensions generales non-precisees pour la politique etrangere. En fin de compte les societes ont accepte le fonctionnement des perceptions pour les interets nationaux a un niveau, auquel ils sont sous-entendus, sans etre formulees d'une maniere categorique. La plupart des nouveaux dirigeants democratiques dans la region n'ont pas donnees une explications suffisantes aux leurs electeurs pour le systeme des priorites nationales et surtout pour les compromis et meme pour "les sacrifices historiques" qui doivent etre faits pour l'avenir pacifique et pour "le retour en Europe", dont les valeurs comprennent d'une facon obligatoire le reglement des differands ethniques.

La structure politique de la region etait tres variee encore au temps de la Guerre froide et comprenait deux Etats-membres de l'OTAN (avec des contradictions serieuses entre eux), deux pays-membres du Traite de Varsovie (avec des regimes relativement differents), un Etat-non-aligne et un pays qui a choisi la voie de developpement autarchique. Cette variete n'etait pas une premece positive pour la perception homogene de l'histoire, actuelement n'est pas une condition, favorisante la parception homogene des valeurs democratique. Les differences dans la structure politique se sont reproduit d'une facon specifique apres la Guerre froide. A part les deux pays-membres de l'OTAN, dans la region il y a des pays-associes a l'UE, des pays, dont la perspective d'integration a l'UE est encore plus eloignee, des pays qui ne partagent absolument pas les valeurs Europeennes et Atlantiques et enfin la Yougoslavie qui a une attitude plutot hostile vis-a-vis ces valeurs. Les differences dans les perspectives d'integration et dans les visions pour la place des Etats dans ce processus pan-Europeen qui ont succede la diversite historique de la region, determinnent sa non-homogeneite politique. Elles preconditionnent la continuite de l'action des facteurs, herites de l'histoire (y compris ethniques) y compris en tant qu'influence sur la politique etrangere des Etats Balkaniques.

L'implosion du totalitarisme a cree une indetermination juridique dans presque tous les Etats Balkaniques, un vacuum de la legitimité que les nouvelles elites s'efforcent de remplir avec des idees economiques et politiques "Europeennes", mais parfois des

idees nationalistes y penetrent également. Entre les premisses historiques, il est nécessaire de citer la spécificité de l'Etat national dans la région. Elle diffère de "l'Etat-nation" en tant que formation territoriale et politique, comprenant des ethnies différentes et basée sur le contrat constitutionnel, tel qu'il existe aux Etats-Unis et en Europe de l'Ouest.

A la différence du modèle Euro-Américain, dans les Balkans domine "la nation en tant que communauté culturelle", approche qui pose l'accent sur l'origine, l'histoire, la culture, la confession, la langue et le destin politique communs qui forment l'identité nationale.*

Problème spécifique de la période post-totalitaire c'est le fait que dans tous les Etats Balkaniques en transition, le processus initial était guidé par des configurations politiques pas très claires. Le Front de salut public en Roumanie, constitué d'anti-totalitaristes, mais également des ex-communistes, le gouvernement centriste en Bulgarie (1993-1994), élu et appuyé par des ex-communistes, n'ont jamais formulé les priorités nationales d'une façon claire. Les gouvernements Macédoniens, nationalistes par définition (compte tenu de la nécessité historique d'identification d'une nation nouvelle et de former un nouvel Etat) ont été toujours liés à l'ancienne Ligue de communistes Yougoslaves et d'une façon indirecte au régime de Milosevic. Le gouvernement

* **Brunner G., *Nationality Problems and Minority Conflicts in Eastern Europe*, Bertelsmann Foundation Publishers, Gutersloh, 1996.**

Croate, également nationaliste, manifeste de fortes tendances autoritaires. L'autoritarisme et le nationalisme marquent ses activités, sans qu'une doctrine politique claire puisse se faire identifier. Les gouvernements Bosniaques manifestent une base souvent anti-serbe avec des tendances islamiques. L'évolution politique de l'Albanie est encore plus spécifique. Les contractions interethniques entre les Albanais du Nord et les Albanais du Sud ont pris une forme politique par l'opposition entre le Parti Démocrate (soutenu par le Nord) et le Parti Socialiste (soutenu par le Sud du pays). Cette interprétation de la vie politique de l'Albanie a ses preuves par de nombreux exemples: le gouvernement démocrate de Berisha soutenait d'une façon beaucoup plus active les aspirations des Albanais de Kosovo et de Macédoine (eux aussi de l'ethnie des Albanais du groupe tribale nordique), tandis que le gouvernement de Nano a manifesté plus de volonté de compromis à cet égard. Les émeutes contre le gouvernement du parti de Berisha (voir nordique) ont commencé dans le Sud du pays et ont abouti à la formation d'un gouvernement socialiste (voir du Sud du pays). Cette perception de la vie politique de l'Albanie prouve encore une fois le rapport entre les facteurs ethniques et la politique, y compris étrangère des États Balkaniques. Le cas le plus clair dans ce sens c'est la Yougoslavie, où le gouvernement a à plusieurs reprises utilisé le nationalisme Serbe pour la mobilisation des électeurs en s'identifiant totalement avec des plateformes nationalistes.

En conclusion, le manque de clarté dans les doctrines des forces politiques dans la période de transition des Balkans, élimine la possibilité de formulation de programmes politiques précis, consolide l'influence sur la vie politique des éléments irrationnels, tels que le mythe de la spécificité absolue de la région et le mélange des aspirations à l'intégration aux résidus du nationalisme ethnique.

Ayant en vue les particularités, énumérées ci-dessus, on peut classer les facteurs pour la formation de la politique étrangère des États Balkaniques de la manière suivante:

facteurs de cadre (droit international, coutumes universelles), déterminants le cadre général de la politique étrangère. En l'associant aux tendances européennes et universelles, en principe l'influence de ce groupe de facteurs est positive pour la région, mais certaines interprétations régionales de l'acquis du droit international diffèrent des standards, admis en général.

- **facteurs prioritaires** (orientation internationale, dépendante du moment politique actuel, facteurs idéologiques, conjoncture). En général le moment politique actuel avec les priorités d'intégration qui le dominent, l'idéologie libérale universelle avec sa composante de sauvegarde des droits de l'homme exerce une influence favorable pour l'élimination des facteurs ethniques de la politique étrangère. L'aspiration à l'intégration aux institutions des démocraties avancées peut être évaluée en tant qu'objectif supérieur, au nom duquel les gouvernements sont stimulés de procéder à un règlement des problèmes d'après les standards européens. Le manque de perspective claire d'intégration et le caractère de l'intégration européenne qui exclut l'approche des "petits pas" diminue l'influence positive du facteur "intégration".

- **facteurs de base, facteurs de fond** (déterminants le caractère spécifique et les paramètres nationaux de la politique étrangère). Ce type de facteurs subit des changements relativement insignifiants. Dans les conditions balkaniques, la place des facteurs ethno-minoritaires est parmi les facteurs de ce groupe. Dans certaines périodes et pour certains États il arrive que l'objectif primordial de la politique étrangère soit l'établissement du rapport le plus favorable entre les facteurs de ce groupe (la réalisation des objectifs ethniques) et les facteurs des deux premiers groupes; c'est à dire le droit international et l'idéologie sont employés et interprétés uniquement en tant que cadre, "enveloppe" et moyen pour la réalisation des objectifs authentiques de la politique. Dans le moment actuel de transition le mélange entre les facteurs des

premiers trois groupes est plus marquée au cas où un gouvernement avec support politique fluide est au pouvoir. L'élection d'un gouvernement des forces politiques réformatrices et clairement identifiées délimite les lignes de partage des trois groupes de facteurs pour le processus de la formation de la politique étrangère des États.

- **traditions, facteurs historiques, mythologie nationale** Le groupe de facteurs purement irrationnels ne font que consolider l'influence des tendances, énumérées ci-dessus. L'action de ces facteurs en principe maintient un degré plus élevé de nationalisme au sein de la société. Ils sont influencés d'une façon très limitée par des décisions politiques. Question de mentalité et de perception sociale, ces facteurs ont leurs racines dans le fait que l'indépendance des États balkaniques est relativement récente, dans les formes imparfaites y compris sous-développées de la vie sociale et dans l'absence de traditions démocratiques stables. Ils cultivent dans la conscience de masse des perceptions archaïques pour la communauté internationale et sa politique dans la région, stimulent la manière de penser en catégories d'axes, cultivent des soupçons envers les voisins ce qui substitue les problèmes réels des relations avec de dilemmes fausses.

- **facteurs religieux et confessionnels.** En principe c'est un groupe à part des facteurs ethniques, mais certaines interprétations de la religion et surtout de l'islam consolident leur liaison avec la politique. Le contact proche des pauvres musulmans qui se croient handicapés avec des civilisations prospères et un facteur pour la politisation de l'islam y compris dans ses formes extrémistes et radicales. Le fait que pendant des périodes longues les droits religieux des musulmans étaient violés par les régimes nécessite un règlement politique ce que provoque un mélange entre la politique et la religion, mais également une politisation de la religion qui souvent dépasse les nécessités de l'objectif initial. Dans cette direction agit le fait que certains gouvernements exploitent des arguments religieux pour la consolidation de leurs minorités à l'étranger et de l'autre côté pour l'incorporation à leur cause ethnique, d'autres groupes ethniques minoritaires, également musulmans. Cette double corrélation entre la politique étrangère et l'islam démontre que les postulats religieux sont exploités pour la réalisation des objectifs spécifiques de la politique étrangère et vice-versa - les objectifs politiques pour la consolidation des minorités sont argumentés par des normes de l'islam. La double corrélation mentionnée détermine le fonctionnement de l'islam entre les minorités non seulement en tant que doctrine religieuse, mais également comme une philosophie et système d'idées globale, comprenant des normes politiques, morales etc. Ainsi surgit le risque que le contexte d'opposition dans la sphère politique entre les civilisations chrétienne et islamique se reproduit en tant que modèle social dominant, dans le cadre duquel se construit et se développe entièrement la vie sociale et politique des minorités. Le fonctionnement de ce modèle provoque le paradoxe que même des États où l'islam est la religion dominante, mais qui sur le plan intérieur combattent tout radicalisme religieux et fondamentaliste, par l'intermédiaire leur politique étrangère créent des conditions préalables pour la radicalisation de l'islam sur les territoires de leurs États voisins.

Ces conditions objectives ne contribuent pas à l'intégration des minorités dans les systèmes socio-politiques des États, mais à leur consolidation sur une base anti-étatique. Évidemment dans les conditions internationales qui excluent ou au moins minimisent tout changement territorial et tendance séparatiste, les minorités sont exploitées par l'État co-national en tant que facteurs d'influence sur les gouvernements en place, effet qui se consolide au moment de crise.

Circonstance, consolidant l'influence des facteurs négatifs, énumérés ci-dessus, c'est le fait que la communauté internationale dans le début des années '90 la solution exacte et l'approche productive vers les problèmes ethno-minoritaires des Balkans. Une certaine ambiguïté au sujet du droit d'autodétermination et "des limites" de ce

droit fondamental s'est produit a la suite de sa collision avec le principe du droit international de l'inviolabilite des frontieres. Le modele de Dayton, etabli plus tard a surmonte cette incapacite et peut-etre il pourrait servir de "protomodele" pour le reglement d'un conflit ethnique potentiel dans la region.

Les facteurs ethniques et minoritaires ont une influence d'une cote sur la politique des Etats envers leurs minorites au dela de leurs frontieres et de l'autre ils soutiennent les arguments par lesquels la politique etrangere justifie la politique interieure, etablie par rapport aux minorites etrangeres dans le cadre des frontieres nationales. Cete double influence cree une situation, propice au refus de certains Etats d'adopter une reciprocite entre leurs revendications pour la sauvegarde des droits de leurs minorites et les droits qu'ils octroient aux minorites qui peuplent leur territoire. Cette double influence des arguments ethniques et ses resultats sont specifiques dans les differents Etats de la region et la situation est tres variee dans les differents Etats. A part la specificite et la variete, des correlations et des interdependances pourront etre etablies:

- la plupart des Etats Balkaniques mettent l'accent sur les droits individuels que sur les droits collectifs des minorites;
- les Etats dans le cadre desquels une minorite gagne de poids (ordinairement se sont des minorites musulmanes ou plus precisement Albanaises) s'efforce de consolider son caractere unitaire en reduisant les formes d'autogestion locale;
- "les Etats-meres" s'efforcent d'etablir une presence intensive dans les zones de leurs minorites a l'etranger;
- la politique etrangere des Etats en transition est marquee dans la plupart des cas par une passivite relative, resultante du processus inacheve de "reevaluation" et de formation d'une politique etrangere nouvelle, ainsi que de l'absence de coordination entre les institutions, en voie de formation;
- dans la conscience collective des minorites musulmanes, consolidee a la fois par des arguments ethniques et religieux se forme une equation entre la politique et la religion, compte tenue la politisation ds problemes de la libre pratique des droits religieux;
- l'experience historique a clairement demontre que les conflits les plus intenses et les contradictions les plus resistantes dans la region ont lieu sur les lignes de partage entre les deux civilisations - chretienne et islamique. On peut s'attendre que les mutations strategiques dans l'avenir auront lieu egalement le long de ces lignes.

Parallelement il est necessaire de mentionner que dans la region ces lignes de partage sont interieures pour la plupart des Etats et ne suivent pas les frontieres nationales. Dans cet aspect il est necessaire de preciser que la politique etrangere des Etats, fortement deformee par l'existence des minorites, ne suit pas le schema de S. Huntington et ne s'inscrit pas totalement a ses conceptions. De nombreux exemples, notamment des dernieres annees, contredisent les conclusions, basees sur les criteres de civilisation, appliques vers la politique etrangere des Etats Balkaniques. Par exemple les musulmans de Bosnie et les Croates (chretiens - catholiques) en coalition s'opposaient aux Serbes (orthodoxes). Bien qu'au sujet de certaines questions la Serbie et la Grece avaient des positions proches, la Grece, en tant qu'Etat-membre de l'OTAN et de l'UE a adopte une position conforme aux efforts de la communaute internationale. La Bulgarie (orthodoxe) faisait partie de la pression internationale contre Belgrade et developpe des relations tres positives avec la Turquie etc. etc.

Les facteurs ethniques influencent la politique etrangere des Etats et dans un sens plus large les mecanismes sociaux. Les arguments ethniques dans la politique etrangere ont un effet fortement mobilisant qui durcit la minorite et empeche le lancement des appels interethniques. La rhetorique mobilisante est percu souvent comme une menace par les autres ethnies.* Par difference de la politique dans les

domaines traditionnels, liée aux tentatives de gagner des adhérents à une cause déterminée, l'engagement de la population à une cause ethnique est prédestinée. La pratique politique dans les Balkans a démontré que cet engagement est déterminé non-pas par la volonté individuelle des représentants de la minorité, mais souvent par le comportement du groupe opposé, y compris parce que les indices d'identification ethnique sont transparentes, durables et fixées avec la naissance. Lors d'une opposition ethnique il est presque impossible d'observer une transition d'adhérents de l'une à l'autre. **

1

Les arguments ethniques sont souvent destinés à l'attaque contre des postulats et des personnes politiques modérés qui ne contribuent suffisamment à la réalisation des appels ethniques. (Par exemple en 1992 le leader de la HDO - parti Croate dominant en Bosnie et Herzégovine, a été remplacé parce qu'il était "plus Bosnien que Croate").*

Bien que l'identité ethnique ne peut pas être choisie, souvent dans les conditions des Balkans elle a été imposée par la partie opposée. " Nous nous croyons Yougoslaves et nous ne nous sommes jamais identifiés comme Musulmans, mais lorsque on a commencé à nous tuer comme des Musulmans, les choses ont changé." **

Les contradictions ethniques, exploitées par la politique étrangère, peuvent faire apparaître des dilemmes de sécurité fausses qui se caractérisent par une acuité relative, des possibilités d'escalation non-contrôlée et le sens de vulnérabilité de la minorité. Au cas d'escalation des prétentions ethniques, la partition territoriale est l'alternative préférée par la minorité parce que bien qu'elle ne garantit pas la paix offre des possibilités où la paix peut être imposée. Cette "paix ethnique" qui repose sur la partition est souvent perçue comme une alternative préférée dans la région.

Les dilemmes fausses de la sécurité, créés par l'invasion des arguments ethniques dans la politique remplacent souvent le dilemme véritable de la sécurité Balkanique qui peut être formulée comme "garantir la stabilité et établissant des droits minoritaires réels". L'équilibre entre la stabilité et les droits octroyés détermine l'état de paix. Avec la consolidation de la perception de violation des droits, il se crée un écart dans la conscience des représentants de la minorité entre leur identité de citoyens et leur identité minoritaire ce qui augmente le potentiel de conflit.

* *Ibid.*

** *Ibid.*

2

Dans les Balkans existent tous les types de minorités qui peuvent être définis à la suite de l'usage des critères différents. Par rapport aux problèmes identiques surgis, les représentants des types minoritaires différents réagissent de façon différente. Par exemple les minorités "ouvertes" (dont les revendications sont supportées par l'Etat-

* *Johnson W., Deciphering the Balkan Enigma : Using History to inform Policy. N.Y; 1995;*

** *Ibid.*

mere) reagissent d'une facon plus active que les minorites "fermees" (tsiganes). Les minorites "ouvertes", mais voisinant l'Etat-mere sont plus actives que celles qui n'ont pas un lien direct, les minorites indigenes sont plus actives que les minorites migratoires etc. Ces revendications differentes sont incorporees d'une facon differente a la politique etrangere de l'Etat-mere. D'ailleurs l'Etat de residence reagit d'une facon tres differente aux pretentions des differentes types des minorites parce que certaines parmi elles sont considerees comme plus dangereuses que les autres.

Dernierement, les contradictions, apparues sous une forme de conflit ethnique, n'avaient pas pour cause uniquement une opposition ethnique. Dans la region souvent les problemes ethniques et minoritaires existants sont exploites pour la realisation des objectifs purement politiques. Bien qu'ils existent de nombreux premisses pour des conflits reels, dans la plupart des cas, un veritable conflit ne s'aurait jamais declenche sans les tentatives des politiciens de l'exploiter pour des buts qui n'ont rien de commun avec la dilemme artificielle qui se cree. Cette transformation des contradictions politiques en conflit ethnique est un veritable danger pour la region, compte tenu justement la dilemme artificielle qu'elle cree - dans le cadre d'un conflit politique les forces opposantes s'efforcent d'etablir leur controle sur l'Etat, tandis qu'au cas de conflit ethnique leur objectif est de le detruire pour obtenir sa redefinition. Il est necessaire de mentionner que dans les Balkans il n'existe un conflit purement ethnique. Meme au cas de Bosnie-Herzegovine les objectifs politiques des milieux gouvernants serbes et la rivalite strategique seculaire serbo-croate (qui s'est developpee toujours sur les champs de bataille de Bosnie) etaient les forces motrices d'un conflit, dont le developpement et les consequences etaient marques par des caracteristiques ethniques.

LA BULGARIE

D'apres la definition de G. Brunner* " la Bulgarie a une composition ethnique de plusieurs nationalites". D'apres le chercheur Allemand cette categorie comprend des Etats ou les minorites sont audessus de 10% de la population et le groupe ethnique dominant est audessus de 50% de la population totale. Dans le cas de la Bulgarie le pourcentage exacte de l'ensemble des minorites est d'environ 14% et celui de la plus large minorite Turque d'environ 10% de la population totale (environ 800000 de personnes). En general les Turcs habitent des zones, non-voisinant l'Etat co-national et l'origine historique d'un grand nombre parmi eux n'est pas tres precise. D'apres certaines conceptions les Turcs Bulgares sont des Slaves, convertis souvent par force a l'islamisme, ce qu'on prouve par des toponymes, par des particularites raciales et qui plus tard se sont integres a la civilisation et a l'ethnie Turque. D'autre part lors de la domination Turque et meme avant, les Balkans etaient le point de contact pour d'autres tribus qui confessaient l'islam et actuellement des vestiges de leur presence peuvent etre retrouvees. Cette melange ethnique avec des annees a forme une conscience ethnique Turque.

*** Brunner G., *Nationality Problems and Minority Conflicts in Eastern Europe*, Bertelsmann Foundation Publishers, Gutersloh, 1996.**

Lorsque dans les annees quarante Staline s'efforcait d'eviter le developpement independant de la Yougoslavie, il a fait certaines concessions aux republics Yougoslaves. Son strategie de formation d'une federation Slave dans les Balkans etait sa formule initiale qui devait assurer de domination du communisme. Ces faits determinent le caractere relativement liberal de la Constitution Bulgare de 1947, dans ces autres aspects - parfaitement totalitaire. Cette

Constitution formule la notion "minorite nationale" que les Constitutions de 1965 et de 1971 refusent de reconnaître. Effectivement apres la mort de Staline en Bulgarie on observe une evolution plus nationaliste.

La Constitution de 12 Juillet 1991, adoptee apres la ³ chute du totalitarisme emploie des termes qui caracterisent plutot l'Etat national. L'article 2, paragraphe 1 exclue l'autonomie territoriale et proclame hors la loi les partis politiques, formes sur base ethnique.

La declaration hors la loi de ce type de partis represente une pratique politique normale pour la region et la legislation Bulgare ne fait pas l'exemption. La specificite Bulgare d'aujourd'hui (comme en Roumanie et en Macedoine) c'est que comme il arrivait souvent dans l'histoire, la pratique des droits des minorites est plus tolerante que la legislation. Il est necessaire de preciser qu'au niveau de la vie quotidienne les relations interethniques dans le pays etaient presque toujours sans problemes. Les complications apparues dans des periodes determinees etaient dues aux intentions des classes politiques d'exploiter des possibilites que la situation ethnique offre.

Le trait le plus specifique du cas Bulgare c'est l'existence d'un parti politique, forme sur base ethnique - le Mouvement des droits et des libertes. Les activites du MDL qui compte tenue du modele pratiquement bipolaire, etabli dans les annees '90, etait au Parlement le facteur d'equilibre, n'ont pas la sympathie de la population Bulgare. Les resultats des elections de 1997, ou le Mouvement a participe en coalition avec d'autres forces politiques et sa fusion future probable avec des formations liberales, aurait pour consequence la diminutions des effets negatifs de son existence en tant que parti ethnique. De plus, les droits minoritaires pourraient etre defendus de meilleure facon en coalition et avec l'engagement des autres forces politiques.

En principe actuellement ils n'existent plus de problemes avec les droits des musulmans Bulgares, mais un grand nombre de Bulgares, y compris avec des convictions liberales, ont peur d'une facon instinctive de la Turquie. Compte tenue leur conscience historique, sur le plan socio-psychologique ils observent avec soupcon la minorite et ses relations avec l'Etat co-national. La peur d'une evolution negative des relations entre la Bulgarie et la Turquie, similaire a la situation en Chypre (1974) est la plus grande preoccupation et le complexe national le plus marque. Sur le plan psychologique il existe egalement un consensus national que ce n'est pas la Turquie, mais la Bulgarie qui est l'Etat frontalier contre la menace du fondamentalisme islamique. Il est clair qu'il s'agit d'une perception de la Turquie qui se caracterise sinon par l'equation entre l'islam et le fondamentalisme en Turquie, au moins par des craintes d'une evolution negative dans le pays.

Pour definir plus precisement les facteurs qui influencent le processus de formation de la politique etrangere Bulgare il est necessaire de mentionner qu'en Turquie ils existent des milieux et des medias qui a titre inofficiel et d'une facon sporadique font renaître des pretentions envers certaines regions Bulgares. Les Bulgares sont egalement influences par la presence croissante des capitaux et d'influence Turque dans les regions, peulees par la minorite, par l'orientation unilaterale economique de ces regions vers la Turquie, par l'exploitation de la part de la minorite des avantages impressionnantes dans les conditions de crise economique que - travail en Turquie, education et assurance maladie gratuites en Bulgarie etc. La presence revelee des representants de certaines organisations islamiques fondamentalistes dans les regions, peulees de Turcs, bien que sans etre liee a la politique de l'Etat Turc, nourit des soupcons sur le plan psychologique. Le taux de naissance, relativement plus haut chez les Turcs et egalement source de preoccupation.

Un autre élément substantiel des réalités en Bulgarie c'est le fait que dans la perception psychologique de masse la Russie est toujours considérée comme garantie contre "la menace ethnique". Les paramètres séculaires de la politique étrangère Bulgare, liés à l'ambition d'unir les Bulgares ethniques sur la Péninsule, l'opposaient contre les États et les Empires qui contrôlaient le sud des Balkans. Cette orientation coïncidait avec les objectifs stratégiques de la politique Russe de domination sur les Détroits. Cette paradigme géopolitique fait la Russie participer à la vie politique dans les Balkans y compris dans des périodes où elle n'a pas de ressources d'y intervenir effectivement. Ainsi la ligne de partage entre "les russophiles" et "les russophobes" en Bulgarie détermine une division au sein de la société Bulgare qui est également entre "les turcophiles" et "les turcophobes", mais ces derniers changent leurs places.

Une implication dans le domaine de la politique étrangère de la Bulgarie c'est la perception de la Turquie par les couches larges de la société comme emblématique, symbolisant le rôle de l'OTAN dans les Balkans. Dans les conditions bipolaires l'opposition entre les deux États dans le cadre des alliances militaires paraissait établie sur des bases historiques et coïncidait avec les peurs et les soupçons de la conscience de masse. Lors des premiers débats "pro ou contra" l'OTAN les adversaires de l'intégration ont largement exploité l'argument turc. Bien qu'après la libération de la Bulgarie les deux pays ont presque toujours été des alliés, les particularités citées de la conscience de masse contribuent à la résistance remarquable des clichés "Turquie = adversaire naturel", "OTAN=isolation de la Russie des Balkans = absence d'allié naturel = la Bulgarie est délaissée à la Turquie". Actuellement cette idéologie est exploitée par les milieux proches des ex-communistes, c'est à dire elle a son cadre politique concret.

L'approche du gouvernement actuel diffère d'une façon positive des débats traditionnels pour le rôle de l'OTAN et de la place de la Turquie dans la politique étrangère de la Bulgarie. Au lieu d'initier un débat avec la mythologie nationale qui ne peut pas être menée par des arguments rationnels, le gouvernement a proposé un paquet politique. Se basant sur la conviction déjà établie au sein de l'opinion publique que la réforme économique est sans alternative, il associe l'intégration à l'OTAN en tant qu'attribut de la réforme, en tant qu'un élément indissociable d'une orientation de civilisation. Pour l'instant cette approche a assuré la neutralité des "NATO-sceptiques", mais elle risque de lier à la perception de l'Alliance les difficultés économiques de la période transitoire.

En dépit du conservatisme relatif de la législation, paradoxalement la sauvegarde des droits minoritaires est relativement bien effectuée. Justement avec la Turquie les dernières années les relations sont les meilleurs.

Un problème pour la politique étrangère de la Bulgarie c'est l'obligation, prise avec la signature du Document de l'OSCE de Copenhague de 1990, de sauvegarder le droit de chaque individu de s'autodéterminer en tant qu'appartenance ethnique et minoritaire. La Bulgarie n'a pas donné ce droit aux individus qui s'identifient comme Macédoniens.

Le problème "Macédonien" dans la politique étrangère de la Bulgarie a des dimensions spécifiques. Avec des arguments historiques, d'ailleurs très solides, la Bulgarie s'efforce de prouver la souche commune des deux peuples Slaves en reconnaissant le droit d'État indépendant à Skopje, mais en niant une nation, une culture et une langue Macédonienne. Cette position "de miroir" par rapport à celle de Belgrade qui jusqu'à 1995 refusait de reconnaître l'État, tout en reconnaissant la culture, la langue et la nation a apporté plus de résultats négatifs que positifs à Sofia y compris en matière de perception de sa position par la communauté internationale ce qu'argumente une attitude prudente envers les aspirations de la Bulgarie à l'intégration à l'OTAN. La non-reconnaissance de la langue Macédonienne est un

obstacle, loin d'être seulement formel, pour la signature de beaucoup d'arrangements bilatéraux et pour le déblocage des relations entre les deux pays.

La position Bulgare a évolué à plusieurs reprises ce qui a créé une image défavorable de sa politique étrangère. Les années '40 la Bulgarie reconnaissait la nation Macédonienne avec ses attributs et même forçait avec des objectifs idéologiques les Bulgares de la région Sud-Ouest du pays de se déclarer "Macédoniens". Le 1992 Sofia a reconnu le nouvel État et par inertie ne s'est pas opposé aux formules Macédoniennes pour la langue. Même l'ex-Président de la République J. Jelev a signé certains arrangements bilatéraux avec la formule Macédonienne pour la langue. Le 1994 les arrangements n'étaient pas ratifiés au Parlement à Sofia. Actuellement la perspective de l'intégration à l'OTAN et à l'UE peut être examinée en tant que facteur accélérateur pour des changements dans cette position. La variante proposée est "un règlement Européen" qui présume la signature des arrangements en Anglais et marque une nouvelle évolution de la position Bulgare, tandis que celle de Skopje reste inchangée. Évidemment cette nouvelle position vise le contournement des problèmes ce qui pourra garantir la prolongation du processus de l'intégration pour la Bulgarie. La position ferme de la Macédoine dont la perspective d'intégration et encore très éloignée reste inchangée. L'argument moteur de la Bulgarie - le déblocage du processus de l'intégration est évident, puisque sa position comprend deux composantes - négociations avec Skopje et politique active auprès des futurs alliés pour rendre sa position compréhensible et démontrer des efforts et du progrès.

Il est nécessaire de mentionner que basée sur le droit d'autodétermination et sur "le droit du faible" qui prétend être menacé par ses voisins avec des prétentions historiques, la position de la Macédoine est facilement compréhensible et provoque des sympathies y compris d'une façon instinctive. De plus que les arguments historiques, évoqués par Sofia, ne sont pas bien perçus par la communauté internationale, compte tenu des contextes négatifs de l'histoire des Balkans. Les changements de la position Bulgare sont en général perçus d'une façon négative et ils peuvent être considérés d'une façon positive seulement au cas d'un compromis substantiel et réel, ce qui est peu probable pour l'instant.

Pour la Bulgarie le problème réel c'est le risque d'escalation dans la position de la Skopje, après une reconnaissance éventuelle de la nation et de la langue, liée aux futures revendications d'une minorité Macédonienne dans la région Sud-Ouest du pays. Ces soupçons ont certaines raisons parce que même jusqu'à présent en utilisant les méthodes des services secrets et un financement non-légitime, la Macédoine s'efforce de financer des groupes pro-Macédoniens en Bulgarie. D'autre part la conscience nationale de la population Bulgare dans les régions de Sud-Ouest est loin d'être Macédonienne et des fluctuations nouvelles dans la position de Sofia peuvent créer des problèmes là où ils n'existent pas jusqu'à présent.

La dernière année la diplomatie Bulgare s'efforce d'une façon énergique de résoudre le problème qui s'est transformé en question substantielle pour la candidature du pays à l'OTAN. Elle est en train de lancer une initiative de consultations politiques et parlementaires, orientées dans deux directions - vers la Macédoine - (dialogue et négociations) et vers les facteurs extérieurs principaux - (explication et propagation de la thèse Bulgare, afin d'améliorer la perception de la position du pays et de démontrer qu'elle effectue des efforts réels.)

Les dernières années une composante substantielle de la politique Bulgare vis-à-vis la Yougoslavie c'est la sauvegarde des droits de la minorité Bulgare en Serbie de Sud-Est (à Sofia on préfère le terme "les confins Occidentaux"). Ce thème a été discuté en Bulgarie auparavant d'une façon informelle, mais il est à l'ordre du jour après la chute du totalitarisme en Bulgarie et les changements survenus dans la politique étrangère

du pays et plus spécialement l'élimination de la nécessité de tolérer le régime à Belgrade pour des raisons idéologiques. Aujourd'hui la question fait partie des relations bilatérales et son poids augmente, compte tenu de l'évolution négative en Yougoslavie au sujet de la situation, liée aux droits de l'homme et la situation internationale, propice aux critiques contre Belgrade.

L'ALBANIE

La minorité Grecque en Albanie, habitante le Sud du pays compte d'après les chercheurs indépendants quelque 60000 personnes. D'après les estimations Albanaises elle est de 40000 personnes, d'après des sources Grecques quelque 300000. Les dernières années les procédures facilitées pour l'obtention de visa Grecque pour les ressortissants de cette minorité, prévues par la législation de la Grèce, sont un stimulant fort pour une déclaration d'origine Grecque par beaucoup d'Albanais de la partie Méridionale de l'Albanie. Ils existent également de groupes Slaves dans les régions de Korça, Elbasan etc. par rapport à l'origine desquels on observe une rivalité entre la Macédoine et la Bulgarie et en moindre degré la Serbie.

L'État Albanais est relativement homogène de point de vue ethnique. Le fait que de larges minorités Albanaises habitent sur les territoires des pays voisins est la raison par laquelle Tirana argumente la thèse de "la question nationale non-résolue".

Bien qu'il existe une différence religieuse entre les Albanais et tous leurs voisins, ils ne définissent jamais leur État en termes religieux. Une des causes principales pour cette perception de l'État par ses citoyens c'est le fait qu'Enver Hoxha a soumis la conscience religieuse de ses compatriotes à l'athéisme. Parallèlement à ce processus le régime ancien a consolidé la conscience nationale et même nationaliste.

Les particularités de "la transition ratée" en Albanie, la pauvreté et le sous-développement extrême érodent la confiance dans la législation, dans le système démocratique de gouvernement, les institutions et les possibilités d'un règlement pacifique des contradictions.

L'Albanie déclare une orientation démocratique et une politique d'intégration à l'OTAN et à l'UE. Cette tendance positive, parallèlement avec la dépendance forte de l'aide internationale représente une possibilité d'exercer une influence sur sa politique vis-à-vis les minorités Albanaises à l'étranger. Le dilemme réel pour la communauté internationale consiste dans la nécessité de consolider l'orientation démocratique et pro-occidentale du pays, tout en tenant sous contrôle les effets du nationalisme Albanais et surtout en éliminant le risque qu'il se manifeste sous la forme de support pour les tendances séparatistes des minorités Albanaises à Kosovo et en Macédoine.

Les Albanais sont sensibles aux tentatives de la Grèce de restaurer l'influence de l'Église Orthodoxe Albanaise. Dans le début des années '90 au moment où à Tirana était au pouvoir le Parti Démocrate, dont la politique était marquée avec plus de nationalisme et à Athènes le gouvernement de la Nouvelle Démocratie, avec des positions fermes vis-à-vis les problèmes ethniques, les relations entre les deux pays étaient délicates et même difficiles. Le compromis auquel on a arrivé est basé sur la reconnaissance du droit de l'enseignement en langue Grecque pour les représentants de la minorité.

L'Albanie a inscrit dans sa Constitution l'article N 43 qui garantit aux habitants de Dropull "la protection et le développement des traditions et la culture de leur peuple". Cependant des partis politiques, formés sur une base ethnique sont interdits par la législation Albanaise.

L'ouverture récente des consulats - Grec à Gjirokastrë et Albanais à Ioannina a répondu à la nécessité de gérer les flux migratoires, consécutifs à la découverte par les Albanais du décalage entre les niveaux de vie dans les deux pays. Cette propension au départ touche autant la minorité Grecque que les Albanais de souche au point que

le Gouvernement d'Athènes limite les entrées pour éviter un dépeuplement complet des régions grecquophones frontalières.

Bien que actuellement les problèmes des minorités entre l'Albanie et la Grèce ne semblent pas résolus définitivement, de tensions plus fortes existent entre l'Albanie et ses autres voisins - la Macédoine et surtout la RF de Yougoslavie (voir les parties de l'étude, consacrées à ces deux pays).

Ce qui est important pour les mécanismes de la formation de la politique étrangère de l'Albanie ce sont les spécificités entre les forces politiques différentes. En général la vie politique du pays se caractérise par un degré de nationalisme relativement haut, résultant de la politique nationaliste d'Enver Hodja et de ses tentatives d'isoler le pays du reste du monde, mais également du fait de la violation réelle des droits des Albanais dans les pays voisins. Le Parti Socialiste, actuellement au pouvoir, s'efforce de relativiser l'orientation nationaliste, héritée de son prédécesseur (le Parti Albanais du Travail). Au contraire, le Parti Démocrate exploite le nationalisme ethnique des Albanais et attaque toutes les tentatives de distinction du PS.

En fait il est impossible d'analyser la vie politique en Albanie uniquement en utilisant de catégories purement politiques. Une raison très importante pour les différences entre les deux partis politiques principaux vis-à-vis la politique envers les minorités à l'étranger ce sont les différences interethniques (voir ex-tribales) entre les Albanais eux-mêmes et le fait que les partis politiques actuels sont liés à la structure ethnique de la société Albanaise. La structure ethnique de la société Albanaise est formée par deux groupes principaux, habitants actuellement respectivement le Nord et le Sud du pays. Le Parti Socialiste d'une façon traditionnelle est appuyé par les Albanais du Sud, tandis que les Albanais du Nord soutiennent le Parti Démocrate. L'opposition séculaire entre les deux groupes ethniques, se reproduit aujourd'hui dans la vie politique du pays.

Ce qui est le plus important c'est que les Albanais de Kosovo et de la Macédoine font partie du groupe tribal des Albanais Nordiques ce qu'explique d'une façon naturelle l'intransigeance nationaliste du PD et l'aptitude au compromis relativement plus grande du PS.

Ce qui est commun dans la politique des deux parties c'est la reconnaissance de l'impossibilité de la réalisation de l'idée de la Grande Albanie. (D'ailleurs elle demeure souhaitable, mais pas réalisable.) La stimulation des aspirations à l'autonomie des minorités Albanaises dans le cadre des pays voisins est commune aux deux partis politiques, ce qui est évident de la doctrine de l'Espace démocratique Balkanique commune, adoptée par consensus entre les deux partis.

Compte tenu de la nécessité de mettre la politique nationale en conformité avec le droit international, lorsqu'ils sont au pouvoir, les deux partis sont plus attentifs dans l'appui qu'ils offrent à leurs compatriotes à l'étranger. Cependant, en opposition la politique de l'adversaire est critiquée d'une façon impitoyable. D'autre côté les réactions officielles modérées de l'Etat Albanais déterminent l'intransigeance plus grande des minorités à l'étranger que de l'Etat-mère vis-à-vis les revendications autonomistes. La sobriété relative de l'Etat-mère par rapport à l'intransigeance des minorités est perçue souvent par ces dernières d'une façon qui cultive la sensation d'abandon et qui stimule les actions extrémistes.

Une différence importante qui affecte la homogénéité des perceptions entre la population de l'Etat-mère et ses minorités à l'étranger c'est la meilleure situation économique de ces dernières, malgré tous les répressions et la discrimination à l'égard d'elles. C'est paradoxal que les Albanais de Kosovo et de la Macédoine qui ont habité en commun et pour longtemps dans un Etat Yougoslave ont des liaisons beaucoup plus étroites qu'avec le pays co-national. Pour eux l'indépendance et

l'autonomie sont souhaitables, mais l'integration a l'Albanie qui ne represente pas pour eux un modele attractif n'est pas du tout un objectif.

LA GREECE

La minorite la plus importante en Greece c'est la minorite, qualifiee par la legislation nationale en tant que musulmane (les pretentions de la Turquie sont pour qualification en tant que minorites Turques). Elle compte environ 130000 personnes. En s'efforcant de controler la conscience ethnique de cette minorite et de la desintegrer, Athenes lance la these de l'existence de minorite "pomaque" en tant que composante de la minorite musulmane. La Greece met en question l'existence de minorites Macedoniennes et Albanaise, tandis qu'avec la Bulgarie ce type de problemes parait etre regle par des arrangements bilateraux dans la periode entre les guerres mondiales.

En Greece il existe un large consensus politique et egalement national sur les problemes de la politique minoritaire et etrangere ce que provoque une intransigeance surtout dans les relations avec la Turquie, une sensibilite extreme et un degre psychologique de nationalisme relativement haut au sein de la societe. Ces particularites de la societe Grecque sont un milieu favorable pour le developpement des perceptions nationalistes, voire xenophobes. D'apres les enquetes "Eurobarometer Survey" - 69% de la population considere que " dans le pays il y a trop d'etrangers", 90% - que " la presence d'etrangers dans le pays represente un danger pour la societe", " une haine a l'egard des Turcs" declarent 89% et pour les Albanais - 76% des enquetes. La societe Grecque est soumise a la tendance de percevoir plus facilement les problemes ethniques sous un angle militaire, resultat du fait que le pays a participe a plusieurs guerres avec le pays de sa minorite - la Turquie (1912, 1915-1919, 1921-1922) du gouvernement des militaires les annees '60 et a cause du developpement militaire du probleme de Chypre.

L'integration a l'UE a largement contribue au reglement des problemes ethniques dans le pays, mais la Greece loin n'est pas un exemple a suivre par ses voisins non-integres. La dispute avec la Macedoine pour le nom de la republique ex-Yougoslave d'origine ethno-culturelle etait la raison pour laquelle la Greece s'est presentee devant la Cour de Luxembourg - 1994.

Les minorites en Greece n'aspirent pas a l'autonomie - le niveau de vie relativement eleve en est le facteur primordial, mais ils reclament des droits minoritaires. Il n'existe aucune region ou les minorites nationales dominent la population Grecque, mais elle ne veulent pas etre assimilees. A part contre l'assimilation, la minorite Turque s'oppose a certaines reglementations administratives. La suppression de l'article 19 du Code Civil qui stipulait la depossesion de cite Grecque et de la propriete de ses representants au cas ou ils quittent le pays n'est que le premier pas dans cette direction.

Le document de Copenhague de l'OSCE duquel la Greece fait partie garantit le droit de tout citoyen de determiner sa nationalite. La Greece ne reconnait pas ce droit aux Macedoniens et aux Bulgares.

Contrairement aux declarations du Ministre des affaires etrangeres Mr. Theodoros Pangalos que " la Greece n'est pas un pays Balkanique qui prend part a la vie politique Europeenne, mais un Etat Europeen qui par force de circonstance geographiques est situe dans les Balkans ", elle fait partie de presque tous les contradictions regionales. Dans la base de ces problemes se trouvent des questions historiques et culturelles, liees aux relations interethniques. La tendance d'exploitation des institutions Europeennes en tant que moyen de pression dans les contradictions entre la Greece et certains parmi ses voisins provoque une fermete complementaire de ses positions.

En ce qui concerne ses relations bilatérales, la Grèce traite l'ambition de la Turquie de soutenir les minorités musulmanes dans les Balkans en tant que menace à long terme. Les contradictions ethniques entre les deux pays déterminent l'ampleur et l'importance du problème de Chypre et dans un sens plus large ont évolué en une opposition totale et par paradoxe en une véritable course aux armements entre deux pays alliés de l'OTAN. Même pendant la période de la Guerre Froide de point de vue doctrinal la Turquie a été qualifiée de "l'ennemi principal" de la Grèce.

Dans la politique de la Grèce vis-à-vis le problème de Chypre dominent deux tendances qui peuvent être qualifiées comme "nationaliste" et "plus nationaliste". L'une peut être décrite comme "protection de l'élément ethnique grec" et l'autre panhelléniste lance la thèse "des deux États grecs".

LA TURQUIE

La situation géographique et les particularités ethniques et religieuses spécifiques de la société turque déterminent le fait que la frontière entre les civilisations est intérieure pour elle. Ce fait largement influence la politique étrangère du pays et la spécificité de la démocratie turque pour laquelle la garantie principale ce sont les forces armées.

Le territoire de la Turquie est peuplé par de petites minorités grecques et bulgares, résultats du passage de l'État turc en tant qu'empire. Leur nombre est insignifiant par rapport au poids de l'État turque, mais en chiffres absolus il est relativement important. Paradoxalement en Turquie il y a plus de Bosniaques qu'en Bosnie-Herzégovine et plus d'Albanais qu'en Albanie. En effet la minorité la plus grande du pays ce sont les kurdes (d'après les estimations différentes entre 12 et 20 millions de personnes). Leurs revendications autonomistes et séparatistes et leurs activités sont qualifiées par Ankara comme terroristes. Il n'y a aucune forme de dialogue entre le gouvernement et la minorité et une véritable guerre sevit dans les régions orientales du pays.

La Turquie a signé le Document de l'OSCE de Copenhague de 1990, mais comme également la Grèce, nie le droit de ses citoyens de s'autodéterminer en tant qu'appartenance ethno-nationale. En résultat, les Grecs et les Bulgares en Istanbul sont qualifiés de "minorité orthodoxe".

Les gouvernements turcs proclament en tant que priorité nationale permanente la protection des minorités musulmanes (non-seulement Turques) dans les Balkans. Cette approche introduit l'élément religieux dans la politique étrangère. Bien que adversaire de tout fondamentalisme islamique dans sa politique intérieure, par cette position, la Turquie consolide le rôle de la religion en tant que facteur politique dans les sociétés démocratiques balkaniques jeunes. Dans ce sens il existe une corrélation intéressante. Le dialogue avec ces minorités est mené par la Turquie à la fois par des termes ethniques et religieux. Les arguments religieux sont utilisés pour leur consolidation ethno-nationale c'est à dire pour des objectifs politiques. D'autre part les démarches politiques sont effectuées pour la réalisation des droits religieux. Cette mélange de la religion et de la politique crée une conscience ethno-culturelle et religieuse spécifique des minorités.

La politique turque vis-à-vis les minorités et plus spécialement envers les Kurdes représente un des obstacles pour la réalisation de ses aspirations d'intégration à l'Union Européenne. La poursuite du processus de démocratisation de la Turquie est impossible sans un changement profond de sa politique kurde, justifiée dans la plupart par des arguments stratégiques. Les arguments stratégiques sont également avancés par la Turquie pour justifier la nécessité d'adhésion à l'Union Européenne, mais dans ce cas ils ne sont pas parfaitement valables et suffisants. Le refus de l'UE de traiter la Turquie en tant que candidat réel, surtout de candidat potentiel "à vocation

Europeenne" cultive dans le pays des idées de détachement de l'Occident et du christianisme le sens du peuple Turc d'être différent par rapport aux Européens et jettent un ombre à l'aspiration de la Turquie d'être un Etat multinational.

Le noeud de contradictions dans les relations tendues entre la Grèce et la Turquie comprend trois divergences importantes - la dispute dans la Mer d'Égée, la situation des minorités (Turque, dans la Thrace Orientale et Grecque à Istanbul) et la question de Chypre. Les deux dernières divergences résultent directement de problèmes ethniques et minoritaires. Les relations entre les deux pays dans lesquelles l'existence d'un dialogue est bien à douter sont marquées par de crises avec de dimensions militaires, souvent au bord de la guerre chaude.

REPUBLIQUE DE SLOVENIE

La Sloénie est la première république ex-Yougoslave qui s'est déclarée indépendante. Les événements, précédents la déclaration étaient le référendum de décembre 1990 et "la guerre de dix jours" lesquels la Sloénie a déclaré son indépendance (25 Juin 1991).

Après les premières élections libres la Sloénie s'est déclarée république parlementaire avec un parlement de trois chambres, orientation vers une société pluraliste, économie de marché ou la sauvegarde des droits de l'homme et des normes démocratiques est une priorité nationale.*

Voisinante des territoires avec des problèmes non-résolus, dès le début la Sloénie est dans une situation complexe. Elle fait face à la nécessité immédiate d'élaborer une politique minoritaire et de résoudre la question des droits et des libertés des minorités.**

Lors du recensement en 1991 la structure ethnique de la population est la suivante: Sloènes (nation majoritaire) - 1 965 986 de p. - 87,8% et communautés ethniques minoritaires - 170 000 de p. - 12,2% de la population totale, dont - Croates - 54 000 (2,7%); Serbes - 47 000 (2,4%); Musulmans - 27 000 (1,4%); Yougoslaves - 12 000 (0,6%); Italiens - 8 503 (0,43%); Hongrois - 3 064 (0,16%); Tziganes - 7000 (0,4%) etc.***

Une particularité importante c'est "la dislocation" des minorités dans les grandes villes.

* **Ryavec K., *Observations: Slovenia. 1988-1989 in Nationalities Papers, 1989, N 2, 204 - 213 p.***

** **Brunner G., *Nationality Problems and Minority Conflicts in Eastern Europe, G 1996, 173 - 185 p.***

*** **Kristan J., *Constitutional Position of the Autochthonous Ethnic Minorities in Slovenia, in Razprave in gradivo, Ljubljana, 1994/5, N 29-30, 261 - 264 p.***

Pendant le temps où la Sloveie faisait partie de la Fédération Yougoslave une des minorités autochtones - les Italiens avaient leur organisation culturelle et bénéficiait des droits d'une communauté minoritaire dans le domaine de l'éducation, les médias, la culture etc. là où les Italiens étaient une population compacte (la péninsule d'Istrie).

La situation avec les Allemands (Autrichiens) est plus complexe, compte tenu de la position officielle de la Sloveie que telle minorité n'existe pas sur le territoire du pays.* Le problème revêt plus d'actualité lorsque dans le début des années '90 des milieux déterminés en Autriche posent la question de la situation et des droits de quelque 5 000 Autrichiens dans les arrondissements Celje, Ptouye, Gorna Radgonja.**

Les problèmes des ex-nationalités Yougoslaves est beaucoup plus complexe. Après l'adoption de la Loi de la Citoyenneté plus de 150 000 des "Méditerranéens" reçoivent la citoyenneté Sloveie.*** Les amendements restrictifs, adoptés plus tard modifient les conditions pour l'obtention de la citoyenneté Sloveie en supprimant la citoyenneté double et en introduisant des exigences de connaissance de l'histoire, de la culture et de la langue Sloveie.****

Il se crée une atmosphère sociale d'intolérance envers les "nouveaux venus" de la Yougoslavie qui attire l'attention des organisations internationales avec des activités dans le

* *Slovenia in the World, in Review of International Affairs, Beograd 1997/1998, N 1063/1064, p 3.*

** *â-ê Áîðáà, Á, 6.02.1992.*

*** *Samary K., La Sloveie saisie par les réalités de l'indépendance, le Monde Diplomatique, Paris, 1992, XII, N 465.*

**** *îiâ à làèââîîèja, Ñéîje, 27.10.1994.*

domaine des droits de l'homme. Dans un rapport de "Helsinki Watch" il est mentionné que dans les trois premières années d'existence indépendante en Sloveie sont violés des droits ethniques de base, ils existent des cas de "purification ethnique, dont les victimes sont des représentants des peuples de l'ex-Yougoslavie".*

Dans les conditions de transformations démocratiques les gouvernements en Sloveie adoptent une politique minoritaire qui correspond aux standards Européens et permet le respect de la réciprocité par rapport aux minorités Sloveies dans les États voisins. Dans la Constitution de 1991 on cite trois groupes de communautés minoritaires: autochtones (Italienne et Hongroise); allochtones (les communautés des peuples Yougoslaves) et la minorité Tzigane.

Le premier groupe jouit d'un statut privilégié. Ses droits sont confirmés par la Loi des minorités de 4.11.1994. Il leur octroie le statut des "communautés minoritaires avec une autonomie du gouvernement". Au niveau régional leurs représentants prennent part dans le travail des organes municipaux, auprès desquels sont formés des conseils, élus par des communautés ethniques. Au niveau national leurs représentants sont incorporés à la Direction des minorités (formée conformément à la Loi).

Les problèmes, liés à la forme et aux moyens de fonctionnement de l'autogestion sont réglementés par la Loi des communautés minoritaires avec un gouvernement autonome (13.10.1994). Par différence des communautés minoritaires autochtones, les ainsi-nommés "Méditerranéens" sont privés des privilèges de l'autogestion et ont seulement les droits et les libertés universels des citoyens de Sloveie.**

* *Áiðáà, Á, 23.11.1994.*

** *Brunner G., op. cit. 135 p.*

La Constitution de la Sloveie (1991) stipule (art. 61-65) les droits minoritaires suivants:

- presence des representants des minorites, elus directement dans les organes centraux de gouvernement (pour les communautes Italienne et Hongroise). Lors de la prise des decisions au sujet des problemes minoritaires par le Parlement, le principe de la majorite n'est pas applicable;

- Un Comite pour les minorites est cree aupres du Parlement. Il est forme par des representants des communautes autochtones, ainsi que par des deputes de la majorite Sloveie avec des fonctions consultatives;

- Aupres des organes du pouvoir executif est creee une Direction des minorites (voir la p. 34) avec des fonctions d'observation de la sauvegarde du statut et des droits des minorites, octroyes par les lois.

A part la langue officielle Sloveie, dans les regions mixtes l'Italian et le Hongrois ont un statut de langues officielles. Les communautes minoritaires ont le droit d'etablir et de developper des relations avec leurs etats conationaux a des niveaux differents.

Une composante substantielle de la politique minoritaire de la Sloveie c'est la politique nationale vis-a-vis la situation des minorites Sloveies dans les pays voisins ainsi que par rapport aux Sloveies, habitants d'autres etats et continents (la diaspora). Comme resultat de la Premiere guerre mondiale une partie considerable de la population du pays fait partie des pays voisins en tant que communautes compactes.

La minorite Sloveie en Italie est d'une importance considerable.* Les estimations de son nombre varient de 52 000 a 140 000 de personnes, peuplantes 35 communautes

*** *Klopčič V., Komac M., Slovenians in Italy and Italians in Slovenia, in Minorities in Central and Eastern Europe, L, 1993, p 34-36.***

autour de Trieste et Udine. La communaute Sloveie jouit des droits minoritaires, etablis d'apres des standards Europeens. Les essais de reglementation des droits speciaux des minorites sur une base tripartite entre l'Italie, la Sloveie et la Croatie ont echoues, compte tenu des aspirations de la Sloveie de preserver la validite de l'Arrangement de Osimo.*

Les annees 1993-94 l'Italie exploite les aspirations de la Sloveie pour une integration a l'OTAN et a l'UE pour poser la question de dedommagement des citoyens Italiens, forces de quitter la Sloveie apres la Deuxieme guerre mondiale. Cette demarche diplomatique est accompagnee de mesures restrictives par rapport a la minorite Sloveie - diminution des emmissions de la radio et de la television de Trieste, modification du principe proportionnel aux elections locales, diminuant la presence sloveie dans les organes locaux de gouvernement.** La Sloveie soutient la these que le probleme des dedommagements a ete resolu avec la Traite entre l'Italie et la Yougoslavie en 1983.

Le traitement du probleme revet d'une dimension internationale avec le refus de l'Italie de proceder a l'examen de la candidature de la Sloveie pour l'UE avant le reglement du probleme des dedommagements. Pour le reglement la Sloveie doit adopter des amendements dans sa legislation.

Avec la mediation de l'UE a ete prepare " le paquet Espagnol" (avec auteur J. Solana) qui sert de la base d'un compromis futur. La Sloveie adopte les

amendements nécessaires à la condition qu'ils se rapportent aux citoyens de l'UE, ayant vécu au moins trois ans en Slovaquie.

* *Áiðáà, Á, 14.02.1992.*

** *Áiðáà, Á, 16.11.94.*

L'arrangement entre en vigueur quatre ans après la ratification de l'accord pour l'intégration du pays à l'UE.*

La deuxième par son nombre communauté ethnique Slovaque c'est celle qui peuple les régions frontalières de l'Autriche (15 000 personnes d'après les estimations Autrichiennes et 50 000 personnes d'après Lubljana.** L'article 7 de la Traite d'Etat Autrichienne prévoit la sauvegarde spéciale des droits des minorités Croates et Slovaques.*** Parallèlement aux tentatives de la Slovaquie de poser la question pour des garanties de ces droits, Lubljana rejette les demandes de dédommagements pour les biens des citoyens de l'Autriche, émigrés après la fin de la Deuxième guerre mondiale.

D'après les constatations Slovaques officielles les relations entre les deux pays sont normales et si l'on peut parler de questions ouvertes elles sont liées à "l'application dans sa plénitude de la Traite de l'Etat Autrichienne dans ses articles pour la minorité Slovaque" .****

La communauté ethnique Slovaque en Hongrie est relativement peu nombreuse (quelque 5 000 personnes).

En Hongrie les Slovaques ont tous les droits, prévus par la Constitution de 1990 et représentent "un élément constitutif du pouvoir". Ils ont leurs organisations, les droits à l'éducation en langue maternelle, l'accès aux médias etc.

* *Marcovich S., Slovenia an Unstable Government Faces an Election Year, in Transition, 14.06., 1099 p.*

** *Steinicke E., Zupancic J., Koroski Slovenci v lucu sodobnih prostorskih, socialnih I etnickih procesov, in Razprave in gradivo, Lj, 1994/5, N 29/30, 111-126 s.*

*** *Èèèàâà Èè., làèöèiñòààòà à Ààèèàìèòà. làæäóíàðíäíiðàáà à çàùèòà, Ñ, 1994, ñ 84.*

**** *Slovenia in the World 1997-1998, N 1063-64, 3 p.*

Les questions, liées à la situation de la minorité sont règlementées en 1992 avec la signature de l'Accord pour des droits spéciaux de la minorité nationale Slovaque en Hongrie et de la communauté ethnique Hongroise en Slovaquie. Les deux Etats n'ont pas de prétentions mutuelles à ce sujet.

Les deux tiers des Slovaques, habitants l'ex-fédération Yougoslave et qui sont restés hors des frontières de leur pays habitent la Croatie. Leur nombre est de quelque 23 000 personnes (0,47% de la population de la Croatie).*

Comme occasion de mécontentement en Slovaquie était perçue la décision du Parlement Croate (1997) de supprimer du Preambule de la Constitution l'évocation des minorités Slovaque et Musulmane. La Slovaquie a adopté de contre-mesures dans ce sens.

En conclusion il est nécessaire de mentionner que la structure ethnique de la Sloveie se caractérise par une homogénéité relative de l'ethnie majoritaire. Les neuf minorités forment une communauté ou nul parmi elles n'a pas une dominance par son nombre. Ils peuplent d'une façon compacte des régions frontalières de la Sloveie.

Les minorités autochtones sont en grande mesure intégrées à la société sloveie, ont leurs organisations, l'accès aux médias et sont représentées dans les organes du pouvoir. Les représentants des peuples ex-Yougoslaves sont dispersés sur le territoire et habitent surtout les villes du pays. Les droits des minorités sont réglementés sur des

bases individuelle ainsi que collective. Dans tous les États voisins existent des minorités sloveies (autochtones ou immigrés). Leur nombre, statut et situation sont différents, mais en général elles ne sont pas nombreuses.

*** Bukic-Krzisnik V., Okvirni pregled potoka, vzrokov in pomena iseljavanja Slovencev na Hrvatsko, in Razprave in gradivo, Lj, 1994-1995, N 29-30, 85-93 s.**

Elles ont une identification ethnique marquée, des liaisons intensives avec leur État national et sont résistantes aux toutes tentatives de dénationalisation et d'assimilation. En principe leurs droits sont garantis et sauvegardés conformément aux normes internationales. Certains problèmes réels surgissent en Italie et en Autriche où des représentants des minorités sloveies sont tourmentés par des milieux extrémistes et en Croatie où l'on observe des tentatives de la part de l'État de limiter leur droits.

Dans sa politique étrangère la Sloveie prête une attention très importante à la sauvegarde des droits de ses minorités à l'étranger. Pour mettre sa législation en conformité avec les exigences de l'UE et pour pouvoir exiger la réciprocité lors du traitement des minorités, la Sloveie a signé tous les conventions internationales dans ce domaine. Dans ces relations bilatérales avec les pays voisins les problèmes minoritaires occupent une place très importante. Ljubljana s'efforce de résoudre les questions qui restent ouvertes " pas à pas " , en suivant une approche de compromis. La base contractuelle entre la Sloveie et ses voisins est déjà édifiée. Un problème ouvert particulier reste celui avec la Croatie. Les problèmes non-résolus n'ont pas un caractère conflictuel et ils font partie du complexe des questions de routine générales que la Sloveie résout avec ses voisins pour son intégration accélérée dans les structures européennes et atlantiques.

LA CROATIE

Avec la Sloveie, la Croatie a initié les changements de la structure de l'État ex-Yougoslave. À l'issue des premières élections libres en Croatie (4 Mai 1990) a été formé le premier gouvernement non-communiste.*

*** Croatia between aggression and peace, Zagreb, 1994, p 13.**

L'article 1 de la Constitution de l'État nouveau stipule " le pouvoir du peuple en tant que communauté de citoyens libres et égaux en droits " * Le mois de mai 1991 a eu lieu un référendum, auquel 93,24% des votes étaient donnés pour " un État indépendant et souverain qui garantit l'autonomie culturelle et les droits civils des Serbes et des autres nationalités en Croatie " .

En dépit de cette acte la minorité Serbe proclame leur autonomie politique sur presque un tiers du territoire de l'État. Ces conditions - souveraineté nationale et intégrité territoriale violées et environnement hostile, déterminent les objectifs principaux de la politique étrangère de la Croatie - mobilisation de tous les ressources effectives (intérieures et extérieures) pour mettre fin à l'agression contre le pays et l'établissement d'une paix, réintégration des territoires occupés.**

Pour la réalisation de cette politique la Croatie s'efforce d'internationaliser ses problèmes par de moyens diplomatiques, parallèlement avec la formation d'un potentiel militaire, suffisant pour la réalisation définitive de ses objectifs. Après avoir assuré le support international pour une politique, basée sur l'emploi de force, le 1995 la Croatie a entrepris deux opérations militaires très bien organisées et menées - "Tempête" et "Éclat", par intermédiaire desquelles elle a récupéré les territoires occupés. La Croatie a obtenu d'une façon relativement facile l'approbation tacite de la communauté internationale pour l'emploi de force, compte tenu (parmi les autres facteurs) la nécessité de renverser le status quo stratégique en Bosnie Herzégovine au détriment du facteur Serbe.

*** Constitution de la République de Croatie, Zagreb, Décembre 1990.**

****Caratan B., Medunarodni konteksti hrvatske politike, in Politicka misao, Z, 1994, N 1, s 78-86. l'Etat Croate**

La Croatie est parmi les premiers états ex-Yougoslaves qui acceptent les propositions américaines pour la médiation et l'armistice en Bosnie Herzégovine la fin de 1995. La République est une des forces motrices du processus de Dayton avec une importance clé pour sa réussite. Dans le cadre de ce processus Zagreb pose avec insistance la question de finalisation de la réintégration des territoires, peuples par des Serbes (la Slavonie Orientale), tout en négociant pour le mandat du contingent de l'ONU (UNTAES) dans cette région. Une fois de plus combinant les négociations à la pression militaire, la Croatie arrive à signer l'Accord d'Erđut (1996) qui doit régler les délais et les garanties pour la réintégration pacifique de la région à la Croatie.

Formée sur les territoires de l'ex-Yougoslavie, la Croatie comprend un degré relativement haut de communautés minoritaires (environ 16% de la population totale - 680 000 de personnes). Parmi eux des Serbes - 581 663, des Musulmans - 43 469, des Slovenes - 22 376, des Albanais - 12 032, des Monténégrins - 9 724, des Macédoniens - 6 280 etc. Des minorités, non-originares des nationalités de l'ex-Yougoslavie représentent un facteur spécifique pour la Croatie, dont des Hongrois - 22 355, des Italiens - 21 303 et des Allemands - 2 635.*

La situation, les droits et le statut des communautés minoritaires sont objet des débats publics dès le début de la crise Yougoslave. La Croatie fait partie de beaucoup de conventions internationales de base, devenue partie intégrale de la législation nationale sur ce sujet. La Constitution et certaines lois, adoptées sur sa base, définissent la situation des minorités.

***Derek-Antoljak S., Constitutional and Legal Aspects of the Protection of the Rights of Ethnic and National Communities and Minorities in the republic of Croatia, in Balkan Forum, Skopje, 1994, n 1, p 125-153.**

Dans la Constitution la Croatie est définie en tant que " un Etat unitaire de la nation Croate et des représentants des autres nations et minorités, citoyens de la Croatie ". Une place importante dans la législation nationale occupe la Charte des droits des Serbes et des autres nationalités, adoptée le 25 Juin 1991. Les droits des minorités sont réglementés d'après les principes internationaux, y compris la sauvegarde de leur identité ethnique et leur autonomie culturelle. Sous l'influence de l'Union Européenne et de la Conférence de la Haye pour l'ex-Yougoslavie, la Croatie a adopté une Loi Constitutionnelle spéciale (4 Décembre 1991)*

La Loi est destinée à régler un ensemble de principes des droits des minorités ethniques et nationales, ainsi que des garanties pour leur application, tels que: droit aux organisations sur base collective et individuelle dans tous les domaines sociaux y

compris politiques; une autonomie culturelle large, comprenant l'emploi de la langue maternelle, l'enseignement a tous les niveaux, l'étude de leur histoire et littérature; la formation d'institutions d'enseignement et la formation de spécialistes d'enseignement; l'application du bilinguisme des toponymes dans les régions où les minorités représentent une majorité; établissement d'une autonomie locale dans ces régions.

Il est nécessaire de mentionner que l'évolution de la situation en Croatie et dans les territoires voisins de Bosnie-Herzégovine rend la situation dans le pays, compte tenu des droits des minorités, plus complexe.

La Loi électorale Croate stipule le droit des minorités qui représentent plus de 8% de la population du pays à une représentation proportionnelle au Parlement, ainsi que dans les structures du pouvoir exécutif et le système judiciaire. Le

4

En 1991 un Bureau des relations interethniques est établi auprès du Gouvernement. Au sujet de la réintégration pacifique de la Slavonie Orientale un Conseil National pour l'établissement de confiance dans la région avec en tête du Conseiller du Président de la République a été formé.*

Les gouvernements Croates forment leur politique minoritaire en tenant compte du fait que le nombre des minorités en Croatie est à peu près égal au nombre des Croates, habitants des États voisins. La situation intérieure dans l'État et ses relations avec les voisins, ainsi que les priorités nationales d'intégration aux structures européennes dépendent dans un grand degré de la politique minoritaire intérieure et extérieure.

Le problème fondamental de la politique minoritaire Croate c'est le problème de la minorité Serbe qui devient non seulement un problème de la stabilité intérieure, mais également une question internationale (objet de médiation internationale) et qui détermine le degré de normalisation des relations extérieures de la Croatie avec deux de ses voisins la RFY et la Bosnie-Herzégovine. Après quatre années de séparatisme, guerres et armistices les Serbes en Croatie forment trois groupes:

a) les réfugiés Serbes - plus de 500 000 personnes. Les perspectives de leur réintégration en Croatie sont minimales, ayant en vue les obstacles non pas législatifs, mais administratifs dans le pays, le fait que leurs problèmes sont exploités pour des fins politiques dans les relations entre la Croatie et la RFY, l'euphorie nationaliste au sein de la société Croate et la peur de vengeance.

* *Yakoub Y., Nations, Minorities, Communities and States, in Balkan Forum, Skopje, 1993, N 5, p 87-123.*

b) les Serbes, restés sur le territoire Croate - 100-150 000 personnes, traités non pas de [point de vue législatif, mais surtout administratif comme des citoyens de deuxième catégorie. Ils ont perdu d'une façon automatique leurs droits spéciaux,

* *Constitutional law Human Right and Freedom as well as on the rights of the Ethnic and National Communities or Minorities in the Republic of Croatia of 4 dec.1991. in: Narodne novine. 1992, N: 34.*

compte tenu que leur nombre est inferieur au pourcentage necessaire pour la pratique de ces droits et ils se transforment en communaute minoritaire marginale. Leur avenir est loin d'etre clair, ayant en vue le climat social de manque de confiance envers eux.

c) les Serbes de la Slavonie Orientale dont le nombre ne peut pas etre defini d'une facon exacte. On suppose qu'il est de 120-150 000 personnes. Apres la reintegration il deviennent egalement une partie de la minorite Serbe en Croatie, mais en conservant un degre d'autonomie culturelle et administrative), avec plus de possibilites de manifestations de leur identification nationale.

Parmi les minorites traditionnelles une place importante occupe la minorite Italienne, " heritee" de l'ex-Yougoslavie. Ses droits sont un theme speciale dans les relations bilaterales avec l'Italie. En s'efforcant de gagner le support international contre l'ennemi de la guerre, le Gouvernement Croate s'engage a sauvegarder ses droits et les accords bilateraux. L'Italie exerce une influence particuliere avec ses possibilites de controler l'orientation Croate vers l'integration aux institutions Europeennes. C'est pour ca qu'apres une periode, qui se caracterise plus ou moins par une confrontation, Zagreb s'orient vers le compromis. A la suite de cete politique il est possible de conclure que dans les relations entre l'Italie et la Croatie ils n'existent pas de problemes serieux. Le 1997, lors de la visite du President de l'Italie Scalfaro en Croatie ont ete signes huit arrangements bilateraux y compris pour le reglement des questions minoritaires.*

***Samary C., La derive d'une Croatie "entierement pure", in Le Monde Diplomatique, Paris, Aout 1992.**

La troisieme minorite en Croatie ce sont le Hongrois - 24 000 personnes.* Les relations entre les deux Etats suivent une ligne ascendante, y compris dans la periode des guerres en ex-Yougoslavie. La Croatie a ete egalement interessee par le support Hongrois pour son integration aux formes de cooperation regionales, telles que CEI, CEFTA, OSCE etc.**

Les premiers gouvernements democratiques ont etabli un organisme special aupres du gouvernement avec des fonctions de traiter les problemes de la diaspora Croate a l'etranger, dont le nombre depasse un million et demie de personnes. Les autorites Croates s'efforcent d'attirer les Croates exterieurs pour une participation plus active dans les affaires de l'Etat Croate. Des representants imminents de la diaspora sont incorpores dans des organes administratifs Croates. A part les motives patriotiques il est necessaire de mentionner que l'integration de la diaspora est provoquee egalement par des arguments strictement politiques au profit des forces politiques gouvernantes la Croatie. Le siege de ses representants au Parlement a Zagreb (reglemente par la loi) consolide les positions du parti politique du president Tudjman et aide les intentions du president pour l'instauration d'un regime presidentiel.

Environ un quart de l'ethnie Croate habite hors le pays. Dans les Etats ex-Yougoslaves le nombre des Croates est environ un million - en Bosnie-Herzegovine - 760 000, en RFY - 110 000, plus les proches des Croates " bounevtzi" - 22 000, en Slovenie - 54 000.***

*** Podunavlje je opet u Hrvatskoj, in Obzor, Zagreb, 3 sijecnja 1998, s 25-26.**

**** Obzor, Zagreb, 3 sijecnja 1998, s 58-59.**

***** Seewann G., Die Ethnostruktur der Lander Sudosteuropas aufung der letzten Volkszählungen in Zeitraum 1877-1922, in Sudosteuropa, 1993, N 1, p 79.**

Les Croates representent environ 18% de la population Bosniaque. Leur cooperation avec les Musulmans reste limitee et se determine par l'interet commun d'opposition contre le facteur Serbe. Souvent la cooperation cede la place aux actes hostiles et opposition par rapport aux Musulmans, surtout au cas ou il est necessaire d'elargir la zone ethnique Croate en Herzeg-Bosna et de preserver la purete ethnique des territoires Croates.

La deuxieme par son nombre communaute minoritaire Croate a l'etranger c'est celle de RFY qui peuple la region de Voivodine ou cohabite avec la minorite Hongroise en Serbie. L'objectif principal, formule par les representants c'est l'obtention d'une autonomie culturelle. Un Conseil national Croate a ete forme pour coordonner les efforts dans cette direction.*

A part les Etats ex-Yougoslaves, la plus large communaute Croate fait partie de l'Hongrie (environ 8 000 personnes). De la population Croate existe egalement en Italie et en Autriche ou son statut, ses relations avec les autorites et avec la majorite sont regles depuis longtemps par des accords bilateraux et confirmes et elargis par de nouveaux arrangements (apres la desintegration de l'ex-Yougoslavie).

Parmi les problemes des nationalites et des minorites, prioritaires pour la Croatie, il existent des questions non resolues dans la politique interieure, ainsi que dans la politique etrangere du pays. La politique Croate sur ces sujets evolue d'une facon complexe avec des oscillations importantes. Dans les premieres annees apres la desintegration de l'ex-Yougoslavie le probleme principal etait l'autonomisation des regions de Knin, Slavonie Occidentale, Srem Occidental et le delogement de la population Croate, processus qui necessitait la reintegration de ces regions a la Croatie et le retour de la population Croate.

***Seewann G., op. cit.**

Apres le 1995 la question minoritaire Serbe en Croatie est devenu actuel et avec lui le retour de la population minoritaire Serbe dont le statut reel est loin d'etre clair et regle.

Dans leur politique minoritaire les gouvernements Croates appliquent le principe de la reciprocite. A l'egard de tous les minorites a l'exception des Serbes un regime relativement liberal avec le degre de compromis necessaire est adopte. En ce qui concerne la minorite Serbe un regime restrictif est en progres. D'une maniere tacite on cree des territoires ethniques purs et les delogements des Serbes pratiquement privent ces derniers de leurs arguments et des raisons de leurs pretentions parce qu'ils n'existent plus en tant que minorite dans les regions ou quelques annees auparavant ils meme dominaient.

Dans l'avenir la Croatie sera un des Etats Balkaniques, dresse contre un complexe de problemes minoritaires non-resolus - dans sa politique interieure et sa politique etrangere. Les approches et les modeles de leur resolution determineront le degre de l'integration de la Croatie aux structures Europeennes, mais egalement seront d'une tres grande importance pour la stabilite dans l'espace strategique ex-Yougoslave et Balkanique dans un sens plus large.

REPUBLIQUE FEDERALE DE YUGOSLAVIE

La desintegration explosive de la federation Yougoslave n'a pas mis fin a l'idee " Yougoslave " , a l'organisation et a la politique corespondantes. Elles ont retrouve leur succession dans la proclamation en avril 1992 de la RF de Yougoslavie. La federation " dualiste " etait composee " a titre egal " par la Serbie et Montenegro, apres la proclamation de la souverainete par tous les unites de l'ex-federation.

Les premiers pas de l'Etat nouveau etaient marques par un grand nombre de problemes - interieurs et exterieurs, il s'est retrouve dans une ambiance hostile, compte

tenue les problèmes anciens et nouveaux (survenus lors de la crise Yougoslave). Parmi les questions litigieuses, celles, liées aux problèmes ethniques et minoritaires se dessinaient comme les plus nombreuses, urgentes et complexes. La nouvelle formation les a hérités de l'ex-Yougoslavie, mais dans une ambiance nouvelle et beaucoup plus complexe.

La constitution nouvelle, adoptée le mois de septembre 1990, légalisait "l'idée Yougoslave" et la Serbie était définie comme "Etat du peuple Serbe" où habitent également des représentants d'autres peuples et nationalités.* Le processus de la formation de l'Etat nouveau était terminé par l'adoption par le Parlement Constitutif (formé par des représentants de la Serbie et de Monténégro) de la Déclaration pour la formation de la RFY (27. 04.1992). Elle stipule la succession de l'ex-fédération Yougoslave et la sauvegarde des principes de la démocratie parlementaire, l'économie de marché, les droits de l'homme et des minorités, conformément aux normes internationales.

La majorité de la population de l'Etat nouveau sont les Serbes, les Monténégrins et "les Yougoslaves" en totalité - 70% de la population. Les autres communautés ethniques sont des représentants de peuples voisins qui n'ont pas pris part dans l'adoption de la Déclaration. Parallèlement avec les groupes minoritaires traditionnels (qui dans le cadre de l'ex-fédération étaient privés de leur attribut essentiel de minorités et avaient le statut de "peuples Yougoslaves") la nouvelle situation a créé de nombreuses minorités nouvelles qui ne voulaient pas être traitées comme "Yougoslaves".

Il est nécessaire d'ajouter que la situation en Yougoslavie est très variée de point de vue communautés confessionnelles - orthodoxes, islamiques et catholiques habitant des régions géographiques bien déterminées.

* **Brunner G., *Nationality Problems and Minority Conflicts in Eastern Europe, B, 1996, p 47.***

Pour le cas Yougoslave est caractéristique une détermination ethnique et nationale par la religion, utilisée pour le renforcement de la cohésion ethnique et pour l'opposition aux autres religions.

Une particularité importante de la Constitution de la RFY c'est l'autonomie territoriale de Kosovo et de Voïvodina (art. 6) qui diffère essentiellement de celle, prévue par la Constitution de 1974. "La nouvelle autonomie" élimine le statut des régions autonomes en tant que sujets de l'Etat fédéral et il est réduit jusqu'à une autonomie dans le cadre de la Serbie. Il existe une subordination directe aux autorités républicaines et au cas où un organe régional n'applique pas les décisions de ces autorités, elles exproprient ses fonctions et les réalisent sans tenir compte de la volonté de l'organe local. Les autorités républicaines déterminent le statut des régions "autonomes" et les mécanismes de leur fonctionnement sur la base de la Constitution de la République. Ce statut est approuvé par un parlement local après son approbation par le Parlement Fédéral (art. 110).

Parallèlement avec "les droits" des minorités, en tant que leurs obligations sont énumérées la loyauté envers l'Etat qui est le prétexte pour le rejet des revendications pour la modification de leur statut et pour l'application réelle des garanties légales et constitutionnelles avec d'accusations de séparatisme.

Contre les représentants des minorités et leurs activités il existe une propagande psychologique massive avec des accusations d'appartenance "aux forces hostiles, visant la destabilisation de la fédération". On peut observer une véritable "géthoisation" des Albanais à Kosovo avec la formation de structures étatiques parallèles avec presque tous leurs attributs avec l'objectif final - la formation de la République de Kosovo en tant qu'Etat indépendant.

A l'étape actuelle on observe deux approches contradictoires vers les droits et la situation des communautés minoritaires. Les autorités Serbes affirment l'existence de garanties constitutionnelles et législatives qui créent les possibilités nécessaires pour leur sauvegarde. La position des minorités et tout à fait contraire et coïncide avec celle des facteurs internationaux. Ils insistent sur la révision des actes législatifs, hérités de l'ancienne fédération, pour leur mise en conformité avec les normes internationales, pour la création de garanties réelles et pour la restauration des formes d'autonomie territoriale et politique, permettant aux minorités l'organisation et la réalisation de leurs droits.

Les divergences des positions de départ, des approches et des méthodes pour le traitement des problèmes minoritaires, les perspectives d'une dialogue effective entre les autorités et les minorités semblent de moins en moins réelles, les symptômes d'un potentiel de conflit augmentent. Les derniers mois on observe une évolution du conflit d'une situation de pré-crise en conflit d'intensité limitée (Kosovo).

La situation en Kosovo se dessine la plus conflictuelle. Dans le début des années '90 les Albanais étaient privés de leur statut autonome, ont été soumis aux répressions et aux persécutions. Les dernières années ils ont entamé des activités de protestations, visant l'établissement de status quo ante. Unis par la coalition large Union démocratique de Kosovo, ils ont adopté la tactique passive de formation de structures de pouvoir parallèle. Le 1990 ont eu lieu des élections parlementaires secrètes, en septembre 1991 a eu lieu un référendum à la suite duquel a été proclamée l'ainsi-nommée République de Kosovo avec en tête Dr. Ibrahim Rugova. Les années suivantes a été appliquée une tactique, semblable de celle de Gandhi, a été organisée un système d'éducation et des organes locaux parallèles. En liaison avec la crise Bosnienne ont été effectués des efforts pour l'internationalisation du problème, surtout en attirant l'attention des États Unis et de l'Europe Occidentale, pour leur engagement dans le cadre des activités de la résolution de la crise en Bosnie-Herzégovine.

Après la signature des accords de Dayton le problème de Kosovo a eu un développement spécifique nouveau. Les leaders des Albanais s'efforçaient de lier la hausse de l'embargo avec un progrès éventuel sur la voie de la résolution des problèmes des Albanais dans la région. Ils visaient également la médiation internationale dans les négociations futures qui n'étaient pas réalisées, compte tenu la position formelle des autorités à Belgrade, basée sur la compréhension du caractère intérieur du problème.

Dans ces conditions on observe une différenciation des positions des Albanais et une évolution vers les méthodes des leaders d'orientation radicale. Les représentants de "la nouvelle vague" critiquent la non-productivité de la résistance passive, tolèrent les pas extrémistes. Dans le début du 1997 l'Armée de libération de Kosovo déclare son existence et entreprend des actes de terrorisme contre les autorités Serbes, mais également contre la population Serbe et contre des personnalités d'orientation de compromis parmi les Albanais.

À la suite de cette évolution la position de Belgrade durcit d'avantage, la présence policière et militaire dans la région augmente. La pratique nuisible de nettoyage ethnique dans certaines régions de Kosovo prend de vitesse. Le 1996 plus de 15 000 Serbes de Bosnie-Herzégovine se sont établis dans ces régions et les plans prévoient que dans les années à venir leur nombre augmente jusqu'à 150 000. L'application d'une politique restrictive envers les Albanais vise à forcer ceux-ci de quitter la région. Dès le début des années '90 plus de 250 000 de personnes ont émigré du pays. Le 1998, avec le déclenchement du conflit leur nombre augmente très vite.

Les perspectives pour la région ne peuvent pas être qualifiées comme optimistes. Le développement actuel comprend tous les éléments nécessaires pour une

erosion eventuelle de la securite regionale et pour la transgression de l'equilibre fragile en Bosnie. Cette derniere perspective est la plus probable au cas d'evolution negative, bien sur avec la perspective de la destabilisation de l'Albanie et de la Macedoine, elle aussi avec pas mal de problemes dans le domaine des droits des minorites. De point de vue de la Bulgarie il est necessaire de noter que son orientation vers l'integration et les priorites de la reforme representent un cadre stable de sa politique etrangere qui ne permettra pas sous aucune forme son engagement dans un conflit potentiel sauf pour aider les efforts de la communaute internationale. Cette position est sure et durable.

Une attention particuliere merite egalement le probleme des droits des musulmans dans la region de Sandjak. Il est necessaire de noter que la force motrice dans le processus de revendication des droits minoritaires est guide par une filiale du parti du president Bosniaque Izetbegovic. Son radicalisme en combinaison avec la repression Serbe provoquent une evolution dans la region tres similaire au developpement de la situation a Kosovo dans les periodes precedentes le conflit.

Parallelement avec les problemes, lies avec la situation des grandes communautes minoritaires, les dernieres annees est devenue actuelle la question des droits de la minorite Bulgare dans les region Sud-Est de la Serbie. Durant des decennies ses droits ont ete violes, il existe une assimilation et discrimination contre ses representants. Disperces dans des unites administratives differentes pour diminuer sa compacite, ses representants ont ete forces d'emigrer ou de se declarer Yougoslaves. A la suite de ce processus les Bulgares " ont fondu " jusqu'a 25 000 dans le debut des annees '90. La crise Yougoslave a davantage aggrave leur situation, compte tenue l'offensive contre leurs droits et les 30 000 Serbes de Bosnie qui ont ete installes dans ces regions, en modifiant leur structure ethnique.

Pour la sauvegarde de leurs droits minoritaires les Bulgares ont forme en 1992 l'Union democratique des Bulgares en Yougoslavie. L'organisation a beaucoup de difficultes a exercer ces fonctions. A l'initiative des gouvernements Bulgares, les dernieres annees les problemes de cette minorite sont objet de discussion a tous les rencontres entre des representants des autorites Serbes et Bulgares et dans ce sens ils ont devenu un probleme dans les relations bilaterales. Un succes relatif pour la reglementation des droits de la minorite c'est la signature en 1996 du Programme de cooperation dans le domaine de l'education et de la science et l'ouverture (1997) du Centre culturel et d'information a Tzaribrod dont les activites d'ailleurs sont tres souvent limites par les autorites Serbes.

Le gouvernement de Belgrade s'efforce de prevenir l'internationalisation des problemes des Bulgares en Serbie. Un role similaire a joue l'etablissement d'un bureau et la nomination d'un representant du Comite de Helsinki a Tzaribrod, la resolution votee chaque annee dans le cadre de l'ONU sur la situation de la minorite Bulgare.

Un cas specifique pour la situation avec les minorites c'est la Voivodine qui reste dans l'ombre du developpement a Kosovo, mais quand meme contient beaucoup de potentiel de conflit. Dans la region habitent plus de 20 communautes minoritaires et il y a 34 organisation religieuses. Les Serbes representent la majorite - 57% (1991). Durant la guerre en Bosnie environ 150 000-200 000 Serbes se deplacent et s'etablissent dans la partie nordique et occidentale de la Voivodine. Parallelement avec cette migration et comme resultat de la pression contre les minorites plus de 40 000 de Croates et 30 000 de Hongrois quittent la region. Par difference des Serbes autochtones qui pendant de decennies vivent dans de bonnes relations avec les minorites les immigrés cultivent un esprit d'intransigeance par rapport a celles-ci et une degradation de la situation est au cours.

La deuxieme communaute ethnique ce sont les Hongrois - 17% de la population totale avec une tendance de diminution ulterieure a cause de leur emmigration. De le

debut de la crise Yougoslave ils forment leur organisation - Union democratique des Hongrois en Voivodine (fevrier 1990) dont le programme est base sur des revendications pour des droits minoritaires et participation a la vie politique du pays, representation proportionnelle dans l'administration, le pouvoir judiciaire etc. Le programme prevoit une autonomie a trois degres - territoriale, culturelle et administrative. Le programme est actualise le 1996 ou 17 organisations minoritaires adoptent " Manifeste pour l'autonomie de la Voivodine" .

Par difference des Albanais de Kossovo, la minorite Hongroise participe a la vie politique de la region. Les problemes de la minorite representent une composante essentielle des relations entre la Yougoslavie et la Hongrie. L'initiative appartient a la partie Hongroise, d'ailleurs tres inquiete de la situation. La Hongrie est plutot modere dans ses revendications, ne voulant pas aggraver ulterieurement la situation de sa minorite, mais cette moderation heurte la position tres ferme de la Yougoslavie. Elle est basee sur la these du caractere interieur de ce type de problemes, sur les accusations d'ingerance dans ses affaires interieures et sur la these de propagande que les droits sont garantis par la legislation d'apres les standards Europeens.

La desintegration de l'Etat Yougoslave a provoque un changement radical dans le statut de la population Serbe, habitante a l'exterieur de la Serbie. De " peuple constitutif" ils se transforment en minorites avec statuts differents. La situation et les droits des Serbes, restes hors des frontieres de l'Etat Yougoslave nouveau, representent un des problemes fondamentaux de la politique etrangere de Belgrade par rapport aux pays voisins et de sa politique regionale. Dans les pays voisins les Serbes personifient l'unitarisme Yougoslave et les obstacles pour la realisation de l'inde[pendance et la souverainete nationale.

La purification ethnique en Bosnie-Herzegovine et en Croatie a limite la presence de l'element ethnique Serbe dans les autres Etats ex-Yougoslaves et a reduit ses possibilites de revendiquer des droits minoritaires. Les problemes, crees premierement par les Serbes - le retard du retour des refugies etc. les ont affectes un peu plus tard, au moins par l'intermediaire du principe de la reciprocite. Par exemple la question de la situation des serbes en Croatie est lie a celle des Croates en Slavonie, le retour des refugies Serbes en Bosnie-Herzegovine est determine par le retour des Musulmans etc.

La situation des Serbes en Macedoine, bien que meilleure qu'ailleurs et en depit de la provenance des gouvernants a Skopje du Parti communiste de la Yougoslavie ancien, n'est pas satisfaisante pour Belgrade. Ses pretentions pour le nombre de cette minorite (400 000 personnes) ne sont pas appuyees par des arguments scientifiques, historiques et statistiques. Apres la declaration del'independance de la Macedoine, les Serbes ne sont pas parmi les communautes minoritaires, citees dans la Constitution. Une autre revendication Serbe aupres du gouvernement a Skopje c'est leur representation au Conseil des minorites nationale aupres la Presidence de la Macedoine, cree comme organe consultatif.

Parmi les minorites Serbes, habitantes dans des Etats qui ne font pas partie de l'ex-Yougoslavie, il existe une minorite peu nombreuse en Hongrie. Elle a le droit a l'education en langue Serbe et a son emploi dans l'administration. La desintegration de la communaute ex-Yougoslave en Hongrie et la constitution des minorites Croates et Slovenes comme des minorites a part ont provoque des difficultes par rapport a la realisation de ces droits. En depit de ces problemes un journal Serbe est publie a Budapest (avec la contribution financiere du Gouvernement Hongrois).

En Roumanie une organisation de la minorite Serbe a ete cree apres le 1990, un centre culturel et des bibliotheques ont ete inaugures, des journaux sont publies. En liaison avec la situation de Kossovo la Serbie s'efforce d'activer le probleme de sa

minorite en Albanie. D'après les estimations Yougoslaves son nombre est de 45 000 personnes dans les alentours du lac de Skadar.

Dans les années '90 les Serbes en Albanie s'efforcent de minimaliser les résultats de la répression de l'ancien régime Albanais en formant des organisations. Cependant leurs activités sont limitées dans un cadre local. Sur le plan législatif elles n'ont pas de droits de ce que provient la manque de conditions pour une activité normale.

Pour l'institutionnalisation des relations avec la diaspora, à Belgrade existe un organe spécial - Ministère des Serbes, habitants hors la Serbie, appuyé dans ses activités par de nombreuses organisations sociales. D'ailleurs elles aussi ont l'appui de l'Etat, bien que dans leurs activités il est fréquent de découvrir des éléments de chauvinisme et d'ingérence aux affaires intérieures d'autres Etats souverains.

Les événements des dernières années ont démontré que l'histoire de la crise Yougoslave est l'histoire de la réduction politique de l'influence du facteur Serbe, dominant auparavant. Plus ou moins lentement les Serbes sont forcés par les événements de céder leurs objectifs et positions maximalistes. La réduction de l'influence politique des Serbes préserve l'inertie dans le fonctionnement du système politique et social du pays, cultive une euphorie nationaliste et la répression intérieure contre les minorités. Cette évolution négative empêche la formation d'une opposition, d'une véritable alternative de cette tendance. En Yougoslavie être intéressé par la politique ça veut dire être nationaliste. Plus ou moins unie au sujet de la politique minoritaire, pour surmonter ces perceptions et s'en sortir de l'influence du nationalisme, la société Serbe doit subir ou bien une évolution lente ou bien une secousse très forte.

REPUBLIQUE DE MACEDOINE (FYROM)

La situation ethnique en Macédoine est unique par rapport ses paramètres, problèmes, facteurs et parties engagés et conséquences non seulement l'espace stratégique post-Yougoslave, mais également pour la région des Balkans.

Dans le début de la crise Yougoslave l'élite politique Macédonienne (très proche des forces politiques, gouvernantes à Belgrade) n'est pas unie autour une perception commune sur l'avenir. Lors de la polémique il existe deux types de conceptions opposées - indépendance (la coalition MAAK) et association à la Yougoslavie (les forces de gauches et les libéraux). L'évidence de la manque de perspective dans une fédération future éventuelle a fait ressortir la dilemme pour la vitesse de l'obtention de l'indépendance. La coalition MAAK insiste sur la rapidité et les forces de la gauche sur la gradualité d'un processus qui pourrait mieux garantir la stabilité et la paix (sans le retrait de l'Armée Yougoslave).

Après la prise de la décision pour l'indépendance dans la Constitution le terme "peuples Yougoslaves" est remplacé par "nationalités" dans le sens de minorités qui sont énumérées plus loin - Albanais, Turcs, Vlachs et Tsiganes. La Constitution attribue aux "nationalités" des droits minoritaires, conformément aux normes internationales. Un élément important c'est que l'article 7 stipule que dans les régions où les minorités représentent une majorité, parallèlement avec la langue officielle il est possible d'employer la langue des "nationalités" "par voie sanctionnée par la loi". Ce sont les bases du bilinguisme en Macédoine, mais elles ne sont pas très stables compte tenu la nécessité d'un règlement complémentaire (par la loi et non pas par la Constitution) ou la minorité Albanaise pourrait éviter une formule pas assez satisfaisante pour ses aspirations. Les libertés de confessions sont réglementées d'une façon conforme aux normes internationales. Une texte spéciale dans la Constitution - art. 49 (attaque par certains voisins de la Macédoine) stipule l'intérêt de la République pour la situation des minorités dans les autres pays Balkaniques.

La structure ethnique de la Macédoine est "critique" (d'après certaines estimations de gouvernants de Skopje). Les minorités visées par la Constitution

representent 34% de la population. Les Albanais sont 23% d'après les estimations officielles (le recensement de 1992), tandis que les représentants de la minorité prétendent pour une falsification des données et un chiffre de 40%.

Il est au cours une augmentation très rapide des minorités et une régression du pourcentage de la majorité dans la totalité de la population. Les Macedoniens craignent et les Albanais parlent ouvertement de la future (dans 20-30 ans) "occupation pacifique ethnique" du pays. Dans les partis occidentaux il se créent des zones, dépeuplées de la population majoritaire Slave. Une particularité importante, liée à la politique étrangère des deux pays c'est que les régions, peuplées par la minorité Albanaise voisinent la frontière nationale avec l'Albanie et avec la région Serbe de Kosovo.

C'est bien paradoxale mais en Macédoine de point de vue officielle il n'existe pas une minorité Bulgare. Il est peu explicable comment deux peuples voisins, y compris pendant les années de cohabitation de l'Empire Ottomane, subissant le développement de même processus sociaux (par exemple la Renaissance Bulgare a commencé justement en Macédoine), luttant pendant des décennies contre la même oppression (périodes reconnues comme "lutte des Bulgares pour la libération), dans les conditions d'une conscience nationale Bulgare sauvegardée et préservée jusqu'à la moitié des années '40, actuellement dans les conditions de l'Etat Macedonien nouveau n'a pas ses représentants en tant que minorité nationale, en dépit du fait que sur le plan de la vie quotidienne un grand nombre de Macedoniens ont des parents et des proches en Bulgarie. De son côté la Bulgarie ne pose pas la question pour l'existence d'une minorité Bulgare, se basant sur la conviction que bien qu'actuellement la Macédoine est un état souverain et indépendant dans le passé la population Slave du pays était de provenance Bulgare.

Lors du dernier recensement en Macédoine il n'existait pas une rubrique "nationalité Bulgare" dans les formulaires. Les gouvernants à Skopje perçoivent l'identification de groupes de la population de la Macédoine comme Bulgares en tant que le danger le plus grand pour l'identité nationale du pays. Tandis que les autres minorités, y compris les Albanais ont leurs partis politiques et organisations minoritaires, le Parti des droits de l'homme en Macédoine, créé en 1990 avec en tête Ilia Ilievski qui déclarait que l'origine ethnique du peuple Macedonien d'aujourd'hui est Bulgare, a été déclarée hors la loi et le leader a été éconduit du pays.

De l'autre côté les autorités Macedoniennes posent la question de la minorité Macedonienne en Bulgarie, où à la fin des années '40, sous la pression de la politique staliniste de formation de nation Macedonienne, elle comptait 200 000 personnes. Cette question bilatérale ne porte pas pour l'instant un accent politique, compte tenu que la Bulgarie ne reconnaît pas l'existence d'une langue Macedonienne. En Bulgarie il y a de préoccupation qu'au cas de la reconnaissance de la langue les revendications Macedoniennes pour l'existence d'une minorité seront posées d'une façon explicite et beaucoup plus ferme.

Le problème principal minoritaire de la Macédoine c'est la situation de la communauté Albanaise, dont le statut est objet de discussions politiques permanentes. La coalition politique des partis Albanais est un partenaire et participant à tous les gouvernements du pays, garantie pour l'équilibre politique et social. Cependant leur participation est liée aux revendications de "rédefinition de l'Etat Macedonien avec le statut des Albanais en tant que "peuple constitutif" qui à leur avis doit remplacer la notion de "nationalité", pour l'emploi libre des symboles nationaux Albanais - armoiries, drapeau, hymne etc, emploi de la langue à titre égal, autonomie territoriale et en fin de compte - reconnaissance du droit des Albanais de s'unir dans l'avenir dans le cadre d'un Etat et par conséquent union avec l'Albanie.

La pratique politique des partis Albanais combine la participation active a la vie politique avec "l'absentisme" - par exemple la non-participation au recensement de 1992, au referendum pour l'avenir de la Republique etc. Parallelement avec cette attitude, les Albanais mettent en execution leur propres entreprises d'ordre social - le referendum pour l'autonomie territoriale de 1992, tactique similaire a celle de ces conationaux de Kossovo.

Parallelement avec les formations Albanaises legales, les dernieres annees ont ete crees des organisations illegales, par exemple le mouvement extremiste UNICOM, porteurs de tendances terroristes. A plusieurs reprises la tension interethnique dans le pays revet un caractere de crise avec des troubles de masse, provoquants la repression par force avec des victimes, donnees par la communaute Albanaise (Tetovo 1995, Gostivar 1997 etc.).

Un phenomene specifique pour la Macedoine c'est "la capsulation ethnique et confessionnelle" des Albanais. Dans ces conditions le facteur et le facteur religieux interferent - l'Islam se transforme en moyen de realisation de certains objectifs politiques des partis Albanais et vice-versa - la politique devient le champs d'action principal pour les facteurs religieux. La propagande religieuse est ciblee non seulement sur les Albanais ethniques, mais egalement sur tous les representants des ethnies qui confessent l'Islam. De cette facon la religion Musulmane se transforme en une matrice universelle de perception du monde pour cette partie de la population, moins eduquee, nationaliste et religieuse.

Un autre element de l'islamisation de la communaute Albanaise en Macedoine avec des buts politiques c'est egalement le fait du fonctionnement d'un parti politique etranger et non-Macedonien dans le pays - le Parti de l'action democratique (Izetbegovic - Bosnie-Herzegovine). A part les revendications traditionnelles pour la minorite Albanaise, le programme du parti pose la question d'une double nationalite (Macedonienne et Bosniaque) pour les musulmans Macedoniens - Albanais, Turcs, Macedoniens etc.

De point de vue relations internationales l'expansion de l'islam en Macedoine est de plus pres surveillee par les des organismes internationaux comme Conference Islamique, mais egalement par des organisations fondamentalistes qui déploient leurs activites dans le pays. Le 1995 en Macedoine sont enregistrees sept branches d'organisations fondamentalistes - "El Halil", "Jeunes Musulmans", "Voie Islamique", "Association Telbig" etc.

Ayant en vue la politisation de l'Islam en Macedoine et son expansion dans l'espace public et politique, ils existent des symptomes que des collisions sur une base religieuse s'associent a la vague du nationalisme ethnique de Kossovo.

Les relations bilaterales entre la Macedoine et l'Albanie se developpent d'une facon contradictoire. Les efforts d'etablir de relations de bon voisinage s'intermettent aux problemes existants, resultants des doctrines nationales des deux pays, constituant l'essentiel de leur esprit et interets, definis comme nationaux. Lors de la desintegration de l'ex-Yougoslavie, l'Albanie s'est abstenue de reconnaitre les Etats nouveaux. Envers la Macedoine ont ete posees de conditions complementaires: une garantie pour les droits de la population Albanaise et pour sa participation a la vie politique; la reconnaissance des Albanais en tant que "peuple constitutif" avec les droits qui en proviennent - autonomie territoriale, education en langue Albanaise etc.

Après le compromis qui a eu lieu entre les deux pays, resultant de l'impuissance de l'Albanie d'imposer tous ses conditions et en consequence de la tendance a Tirana de conformer son attitude avec les positions des Etats Unis, les dernieres annees les deux pays developpent des relations, basees sur la reconnaissance de la part de l'Albanie non seulement de l'Etat, mais egalement de la nation albanaise et en parallele - comprenant une echange intensive de contacts entre les organisations

politiques des Albanais Macedoniens et les autorités de Tirana ou des tendances paternalistes peuvent être observées. Sous l'influence du Parti Démocrate de Berisha plusieurs organisations Albanaises en Macédoine ont formé des structures parallèles avec des programmes, conformes aux aspirations de l'Etat co-national.

L'évolution des relations entre la Macédoine et la Yougoslavie porte également des traits contradictoires. Pendant la première étape (1991 - 1995) Belgrade observe avec beaucoup de réserves les tendances d'autodétermination en Macédoine, en dépit des liaisons étroites entre les élites au pouvoir dans les deux pays. Les problèmes de délimitation des frontières, des prétentions territoriales et minoritaires, la présence de troupes de l'ancienne Armée populaire Yougoslave sur le territoire Macedonien, la non-reconnaissance de l'indépendance de l'Eglise macedonienne sont la base d'une certaine tension.

La signature de l'accord pour la normalisation des relations en 1996 a donné une dynamique positive pour les contacts mutuels. La cause principale pour le tournant radical dans les relations bilatérales c'est une nouvelle vision stratégique des autorités à Belgrade. Compte tenu de l'impossibilité de réaliser ses aspirations maximalistes et la restriction croissante pour les manœuvres et pour l'influence du facteur Serbe dans l'espace géopolitique ex-Yougoslave, le président Milosevic a concentré ses efforts sur les problèmes "les plus dangereux" pour la Serbie (Kosovo, Bosnie-Herzégovine) tout en essayant de normaliser les relations avec des facteurs ou les intérêts Serbes ne sont pas directement menacés. Le gouvernement à Skopje est qualifié neutre par rapport aux intérêts stratégiques Serbes, si non amical. Cette politique Serbe est basée de nouveau sur les bonnes liaisons anciennes entre les élites politiques des deux pays.

La Bulgarie était la première qui a reconnu l'Etat Macedonien nouveau en tant que formation politique nouvelle, avec tous les obligations de non-violation des frontières etc. qui en découlent, sans que cette décision concerne les questions de l'identité nationale de la population Macedonienne. Compte tenu que la formation de l'Etat nouveau est basée non pas sur un contrat politique (tel est la voie de la formation des Etats Unis et dans un sens plus large le modèle Occidental), mais sur l'identité nationale, culturelle, linguistique etc. de la population (modèle de l'Etat-nation), l'essentiel dans la doctrine politique de l'Etat nouveau comprend à part l'aspiration à une reconnaissance politique, également la nécessité absolue de reconnaissance d'une identité nationale particulière. Dans ce sens les problèmes, existants dans les relations entre la Grèce et la Macédoine sont d'origine identique de ceux qui caractérisent les relations entre celle-ci et la Bulgarie. La non-reconnaissance de l'Etat sous le nom de Macédoine, les symboles nationaux et certains articles de la Constitution c'est en fait le refus de reconnaissance d'éléments, constituant l'étatisme Macedonien nouveau.

En réponse la Macédoine a posé de nouveau la question des droits de la minorité "Macedonienne" dans les régions septentrionales de la Grèce, qualifiée en tant que "Slavophone" par celle-ci. La position officielle de la Grèce est basée sur le refus de reconnaître l'existence de minorité nationale, en admettant que dans certaines régions il existe une population, limitée par son nombre, qui parle des langues Slaves.

De son côté la Grèce a posé dans les relations bilatérales la question pour une minorité Grecque en Macédoine d'environ 300 000 personnes.

En conclusion on peut dire que devant la Macédoine il existe un grand nombre de problèmes complexes, liés à l'identité de cet Etat nouveau. Ils forment un nœud de contradictions qui peut s'avérer décisif pour la (de)stabilisation de la région Balkanique. Certainement le problème le plus important qui peut s'avérer dangereux non seulement pour la Macédoine, mais également pour la région c'est le problème Albanais. Lié à la situation en Kosovo, il peut avoir une évolution très rapide, voir

explosive. A part avec leur complexite, les problemes minoritaires en Macedoine se caracterisent par leur specificite (evidente meme dans les conditions de la specificite generale des problemes minoritaires dans les Balkans) et par un equilibre fragile, necessitant la mise en oeuvre d'une politique extremement delicate. La politique minoritaire Macedonienne est basee sur la necessite de manoeuvrer entre plusieurs facteurs en appliquant le principe general - donner aux minorites " une telle quantite de privileges" , qui est justement necessaire pour la sauvegarde de l'integrite et de la paix dans le pays. Cette politique peut etre qualifiee par le terme de " discrimination positive" qui contient les paradoxes de la situation minoritaire dans le pays et la specificite de la politique de l'Etat.

BOSNIE- HERZEGOVINE

A la suite des accords de Dayton (21.11.1995) et de Paris (14.12.1995), l'evolution de la situation en Bosnie-Herzegovine en grande mesure se trouve sous le controle de la communaute internationale, exerce par l'intermediaire de la presence des forces internationales sous les auspices de l'OTAN - SFOR. Un pas important pour la consolidation de ce controle ce sont les elections pour le parlement et les organes supremes des parties constituantes de l'Etat de Bosnie-Herzegovine - la Federation entre les Croates et les Musulmans et la Republique Srpska. Les elections etaient accompagnees de tension entre les communautes ethniques. La victoire etait remportee des partis politiques, bases sur des doctrines nationalistes - le Parti de l'action democratique de A. Izetbegovic, la Communaute democrat Croate (filiale du parti au pouvoir a Zagreb) et le Parti democratie Serbe qui reste sous l'influence de son fondateur R. Karadzic et es positions, visantes la formation d'une republique Serbe independante et la formation de la Grande Serbie.

L'opposition politique de ces partis au sein des trois communautes est representee par des formations politiques marginales et recoit lors des elections une representation minime. Il est necessaire de mentionner que la realisation relativement favorable et sans conflit des aspects militaires des accords de Dayton etait accompagne des echecs par rapport a la realisation de certains aspects civils, visants a consolider le processus de l'etablissement de la paix. L'exode de masse de la population Serbe de Sarajevo, la situation de conflit a la ville de Mostar, la pratique de la violation des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la Bosnie-Herzegovine, le refus des gouvernements des trois communautes de cooperer avec le Tribunal international de la Haye sont significatifs dans ce sens.

Un des aspects les plus importants des accords Dayton-Paris - le retour des refugies, leur resocialisation et leur participation aux elections n'etait pas accompli. D'autres difficultes pour le succes du processus de l'etablissement de la paix sont:

- l'influence resistente de contradictions et d'intransigeance ethnique et religieuse qui resulte en auto-isolation des trois nationalites constituantes et en une impossibilite de former la societe civile. La pratique d'etablissement de regions ethniques pures par de moyens " pacifiques" continue;
- les risques de provocations et de sabotage de differentes clauses des accords, les essais de trainer en longueur des obligations assumees;
- la realisation pratique de l'idee non-precisee pour la formation d'une configuration quasi-etatique en Bosnie-Herzegovine avec des prerogatifs tres larges de ses parties-constituantes est determinee sous l'influence de forces et de tendances centrifuges.

En depit de la pression de la communaute internationale les contradictions et les divergeances entre les Croates et les Musulmans demeurent tres marquees et preservent leur potentiel de conflit qui entrave la formation des organes de l'Etat de la federation Croat-Musulmane (le pilier de l'Etat Bosniaque) et

leur fonctionnement effectif. Les trois communautés s'efforcent de créer de possibilités de fonctionnement politique et économique de leurs systèmes quasi-étatiques d'une façon indépendante des autres sujets de la fédération, de créer de rapports très étroits avec les États co-nationaux. Les forces et la planification militaires ont pour objectif la neutralisation des dangers, provenant des autres communautés et non pas d'un ennemi extérieur imaginaire.

Aux élections de 1997 "le rapport des forces" entre les partis politiques s'est reproduit au profit des partis nationalistes qui représentent les successeurs des directions des trois communautés du temps de la guerre. Cette reproduction politique des forces nationalistes devient l'obstacle principal pour l'accomplissement des accords pour la paix, ayant en vue que leur domination provoque "la cimentation" de la division ethnique.

CONCLUSIONS

L'interprétation nationale et la corrélation entre les deux principes relativement opposés - l'étatisme ethnique et l'étatisme politique, déterminent leur influence spécifique sur la politique étrangère de chaque État balkanique. Combinés ou appliqués d'une façon consecutive, ces deux principes fondamentaux de la formation des États se sont infiltrés aux configurations différentes de la politique étrangère des États de la région. Ce qui est certain en tant que fait social et scientifique, c'est l'influence du principe ethnique sur la politique étrangère qui est relativement plus forte dans la région que par exemple dans la partie occidentale du continent.

L'influence des facteurs ethniques et minoritaires a toujours été présente dans la politique étrangère des États balkaniques. Formes des ruines de trois Empires, dans les frontières desquelles les mélanges ethniques étaient un processus tout à fait naturel et même stimulé, "armées" des idéologies nationalistes dans leurs luttes pour l'indépendance, dans les périodes initiales de leur existence indépendante, les États balkaniques ont "construit" leur politique étrangère sur des postulats proches du nationalisme, interprétés dans pas mal de cas en tant que "jeu de somme zéro".

La manque dans certains cas des points de départ stables (le système international de relations internationales et également en voie de mutation), le retard de leur intégration aux institutions européennes, la crise économique et la manque de traditions démocratiques a fait renaître les tendances nationalistes, se manifestant en tant que facteurs pour la formation de la politique étrangère.

Après la guerre froide les États balkaniques qui ont restauré leur souveraineté, arrivent d'une façon difficile à formuler et à coordonner leurs intérêts nationaux. Dans leurs conceptions de base pour la politique étrangère est observée l'infiltration des éléments vieillissants de l'ancien "idéal national", tel qu'il était dans des périodes historiques différentes. L'utilisation par le communisme du nationalisme en tant que "qu'arme ultime" a supplémentairement trouble les compréhensions générales non-précisées pour la politique étrangère. En fin de compte les sociétés ont accepté le fonctionnement des perceptions pour les intérêts nationaux à un niveau, auquel ils sont sous-entendus, sans être formulés d'une manière catégorique. La plupart des nouveaux dirigeants démocratiques dans la région n'ont pas donné des explications suffisantes à leurs électeurs pour le système des priorités nationales et surtout pour les compromis et même pour "les sacrifices historiques" qui doivent être faits pour l'avenir pacifique et pour "le retour en Europe", dont les valeurs comprennent d'une façon obligatoire le règlement des différends ethniques.

La variété de la région ne favorise pas la compréhension homogène de l'histoire et des valeurs politiques. Les différences dans les perspectives d'intégration et dans les visions pour la place des États dans ce processus pan-européen qui ont succédé la diversité historique de la région, déterminent sa non-homogénéité.

politique. Elles preconditionnent la continuite de l'action des facteurs, herites de l'histoire (y compris ethniques) y compris en tant qu'influence sur la politique etrangere des Etats Balkaniques.

L'implosion du totalitarisme a cree une indetermination juridique dans presque tous les Etats Balkaniques, un vacuum de la legitime que les nouvelles elites s'efforcent de remplir avec des idees economiques et politiques " Europeennes" ' mais parfois des idees nationalistes y penetrent egalement. Entre les premices historiques, il est necessaire de citer la specificite de l'Etat national dans la region. Elle differe de " l'Etat-nation" en tant que formation territoriale et politique, comprenant des ethnies differentes et base sur le contract constitutionnel, tel qu'il existe aux Etats-Unis et en Europe de l'Ouest.

A la difference du modele Euro-Americain, dans les Balkans domine " la nation en tant que communaute culturelle ", approche qui pose l'accent sur l'origine, l'histoire, la culture, la confession, la langue et le destin politique communs qui forment l'identite nationale.

La politique etrangere des Etats Balkaniques est dominee et doit servir un traitement et une application selectifs des droits des minorites et leur interpretation qui parfois differe les standarts Europeens. Un trait caracteristique de la vie politique dans la region c'est la formation de forces politiques en tant que facteurs actifs sur une base ethnique ou nationaliste et leur influence directe sur la politique etrangere des Etats. Les composantes ethniques de la politique etrangere ont un effet durable et determineront de nombreux aspects des relations inteetatiques dans l'avenir et le degre de l'integration de la region aux structures de la securite Europeenne.

La finale de la phase militaire du conflit de Bosnie-Herzegovine fait apparaitre une tendance positive pour la region, liee a la regulation pacifique des divergeances. Le modele de Dayton comprend la non-violation des frontieres existantes avec la creation de possibilites supplementaires de regulation interieure, l'edification des Etats sur une base federale ou confederale. Il comprend egalement la participation plus active de la communaute internationale pour une interpretation des droits minoritaires, conformement aux standarts internationaux, par l'intermediaire de la mediation, de bons offices et des droits mandataires d'organisations internationales y compris d'action urgente de force.

Literature et sources

Abraham D., The Worsening situation in Kosovo. in: *Uncaptive Minds* 1991; N3 (17), p. 125 -127.

Adanir F., The Macedonians in the Ottoman Empire 1878-1912: in: Kappeler, A, F. Adanir; A. O'Day: *The Formation of National Elites, Comparative studies on Government and Non-Dominant Ethnic Groups in Europe, 1850-1940*. Algerchot: Dartmentn 192; p. 161-191.

Agreement of 6 November 1992 on the Guarantee of Special Rights for the Slovenian National Minority in the Republic of Hungary and for the Hungarian National Community in the Republic of Slovenia.

Akhavan P., Howse R., *Yugoslavia: the Former Future.*, Reflexion by Scholars from the region, Washington, The Browing Institution, 1995.

Anderson S., EU, NATO and CSCE Responses to the Yugoslav Crisis : Testing Europe's New Security Architecture. in *European Security* ,1995; vol 4; N 2; p. 328 - 353..

Andrejevich M., Vojvodina Hungarian Group to Seek Cultural Autonomy. in: *Report on Eastern Europe*, 1990, N 41.

Andrejevich M., Resurgent Nationalism in Macedonia: A Challenge to Pluralism. in: *Report on Eastern Europe*; May 17, 1991; p. 29-39.

Andrejevich M., Bosnia and Hercegovina: A Precarious peace. in : *RFE - RL. Research Report .*, 1992, N: 9.

Andrejevich M., The Sandjak: The Next Balkan theater of War? in : *RFE -RL. Research Report.*, 1992, N: 47. p.26-34

Andrejevich M., The radicalisation of Serb Politics., *RFE - RL Research Report* 1993 , vol.2, N: 13.

- Andrejevich M.**, Kosovo : A Precarious Balance between Stability and Civil War. in: *Report on Eastern Europe*, 1991, N: 42. p.23-29.
- Andrejevich M.**, What Future For Serbia in : *RFE/RL Research Report*. M; 1992, N 50, p. 7-17.
- Andrejevich M.**, Relations between Croatia and Slovenia in: *Report on Eastern Europe*, 1991;N 3; p. 33-37.
- Andrejevich M.**, Montenegro Follows its Own Course , in: *Report on Eastern Europe*; Nov 22 1992 p. 25-31.
- Andrejevich M.**, Crisis in Croatia: The Pakrac Drama. in: *Report on Eastern Europe*. 1991; N3; p. 37-41.
- Andrejevich M.**, State president Agrees on Measures to Prevent Further Ethnic Violence; in: *Report on Eastern Europe*; 1991; N 6; p. 16-21.
- Armour D.**, Nationalism versus Jugoslavism ; in: *History Today* ; 1992, vol 42, p. 11-13.
- Armstrong John.**, Toward a Framework for Considering Nationalism; in: *Eastern European Politics and Societies*; Spring, 1988; N 2; p. 300-313..
- Austin R.**, Albanian. Macedonian Relations : Confrontation or Cooperation. in: *RFE / RL. Research Report*, 1993, N 42, p.21-25.
- Bahcheli T.**, Greek - Turkish Relations since 1955. Boulder, Colorado, Westview, 1990.
- Barth, F.** Ethnic Groups and Boundaries, Oslo; Boston; 1964.
- Barker T.**, The Slovenian minority in Carintia, NJ. CUP; 1984.
- Balogh A.**, Conventional Wisdom on National Minorities and International Security. Budapest, A European House Publication, 1994.
- Bendix R.**, Nation - Building and Citizenchip., N.Y., John Wiley, 1964.
- Benoit-Rohmer F.**, La question minoritaire en Europe: vers une systeme coherent de protection des minorites nationales. Strasbourg, 1996.
- Bereny Z.D.**, Democratic Changes Bring Mixed Blessires for Gipsies. in; *RFE - RL. Research Report.*, 1992, N: 20.
- Bernhardt R.**, Encyclopedia of Public International Law. 1985.
- Benoit - Romer F., Hardeman H.**, The Represantation of Minorities in the Parliament of Central and Eastern Europe. in: *International Journal of Group Rights*.1994.
- Biancini St., and Shoup P. eds.**, The Yugoslav War, Europe end the Balkans: How to ashieve security ?. Ravena, A Longo Edition, 1995.
- Bilandzic D.**, Drzavna kriza Jugoslavije. in: *Politicka misao*, Zagreb. 1991; N 2, s. 45 - 57.

- Birns C. H.**, Federalism, Nationalism and Socialism in Jugoslavia. in: *Federalism and Nationalism*. ed. Murray Forsyth. Leicester, University Press., 1989, p.115 - 145.
- Blom J-P.**, Ethnic and Cultural Differentiation . in: F.Barth: *Ethnic groups and Boundaries.The Social Organisation and Cultural Difference*, Oslo, 1969; p. 75 - 85.
- Boyd C.**, Making Peace with the Guilty. in :*Foreign Affairs.*, vol. 77, N: 5 September - October 1995 .
- Bonesteel R.**, Conventional Deference end Ethno- Nationalist Conflicts. in: *Military Review* Dec. 1994, Jan 1995; vol 75; N.1 p. 20 - 30.
- Brass P.**, *Ethnic Group and the State*. London, Croom Helm, 1985.
- Breslan K.**, Will Kosovo be Next ? in: *Newsweek*; Apr 31; 1992; p. 14.
- Brollmann C.R., Lefeber M. Zieck**, (eds) *Peoples and minorities in International Law*. Boston,1992.
- Brubaker R.**, Aftermaths of Empire and Unmixing of Peoples. Historical and Comparative perspectives., in: *Ethnic and Racial Studies.*.. vol.18, N: 2, April 1995.
- Brunner G.**, *Minority Problems and Minority Conflicts in Eastern Europe*. Bertelsmann Fondation Publishers, Giiterslnh, 1996.
- Bukic-Krasnic V.**, Okvirni pregled potoka, vzrokov in Pomena izseljavanja Slovencev na Hrvasko; in: *Razpave in gradivo*, Ljubljana; 1994 - 5; T 29 - 30 ,p. 85 - 95.
- Burdet A.J.P.**, ed., *The Historical Boundaries between Bosnia, Croatia, Serbia. Documents and Maps: 1815-1945*. The Brodway, Farnham Common, Slough, 1995.
- Buchheit L.C.**, *Secession - the Legitimacy of Self - Determination.*, New Haven, Mass. 1978.
- Burtscher W.**, Les lacunes de l'ordre juridique international en matiere de protection des minorites. *Europa Ethnica*. 1986.
- Cavanaugh C.**, Conflict in Moldova: The Gagauz Factor. in: *RFE -RL.Research Report*. 1992,N: 32
- Capotorti F.**, *Study on the Rights of Persons Belonging to Ethnic, Religion and Linguistic Minorities.*, N.Y., 1979. UN Doc. E - CN, 4 Sub.2 , 384-Rev.1, UN Seles. N: E 78, IV.1.
- Caporty F.**, *Study of the Rights of Persons Belonging to Ethnic, Religios and Lingnistic Minorities*. NY; 1979; p 114.
- Caratan B.**, Rat I mir u Hrvatskoj ; in: *Politicka misao*, Zagreb; 1991; N4; s 33 - 49.

Carpovich-Tocheva, Istria: Regions as subjects on International Politics. in: *International Politics*; Athens, 1993; p 29 - 33.

Ceretti F., Europa je morala priznati Sloveniju I Hrvatsku I ispostovati zastitu manjna; in: *Politicka misao*, Zagreb, 1991, N 4 ,p 74 - 77.

Cohen L., The Desintegration of Yugoslavia; in: *Current History*, Ph. 1992; 11; p 369 - 375.

Constitution of the Republic of Moldova of 29 July 1994. in: *Monitorul Oficial al Republici Moldova*. 1994, N: 1.

Connor, Walker, The Politics of Ethnonacionalism. in *Journal of International Affairs* , T 4, 1973; N 27; p 1 - 21.

Conor C., The Wrath of Ages : Nationalism, its Primordial Roots. in ; *Foreign Affairs* , vol. 72, N: 5, November /December 1993.

Chiclet Ch., Les Macedonians; existent ils. in: *Confluences Mediterranee*, 1992, N 4. p.22 - 30.

Chipman J., Managing the politics of Parochialism, in : Michael E. Brash, ed., " Ethnic Conflict and International Security" Princeton, N.Y., Princeton U.P.,1993.

CF.Resolution 2625 (XXV) of the UN General Assembly of 24 October 1970 Declaration on Principles of International Law concerning Freendly Relations and cooperation among States in accoroance with the Charter of the UN.

Constitutional law Human Right and Freedom as well as on the rights of the Ethnic and National Communities or Minorities in the Republic of Croatia of 4 dec.1991. in: *Narodne novine*. 1992, N: 34.

Constitution of the Republic of Slovenia in; *Uredni list R.S.* 1991, N: 33.

Constitution of the Republic of Montenegro. in : *Sluzbeni list R. C.G.* .1992, N: 48.

Constitution of the Republic of Bulgaria.in : *Darzaven vestnik*, 1991, N: 56.

Constitutional Law on Human Rights and Freedoms as well as on the Rights of the Ethnic and National Communities or Minorities in the Republic of Croatia of 4 December 1991. in : *Narodne novine*. 1991, N: 65.

Charter on the Rights of Serbs and other Nationalities in the Republic of Croatia of 25 June 1991. in: *Narodne novine*. 1991, N: 31.

Connor W., The Politics of Ethnonationalism. in: *Journal of International Affairs.*, N.Y., 1973, N:27, p.1 - 21.

- Christopoulos D.**, Minority Protection: Toward a new European Approach. in: *Balkan Forum*, Skopje, 1994, N:1, p. 155 - 177.
- Cragnon V. Fr.**, Ethnic nationalism and International Conflict. The case of Serbia. in: *International Security*, vol.19., N: 3, Winter 1994 - 1995.
- Critescu A.**, The Right to Self - Determination. Historical and Current Development on the basis of UN Instruments., N.Y. 1981., UN Doc. E-CN.4 - Sub.2 - 404, Rez.1, UN Seles, N: E- 80, XIV - 3.
- Croatia Between** Aggression and peace, Zagreb, 1994. P 80.
- Crowe E., Volsti J.**, The Gipsies in Eastern Europe. N.Y., 1991.
- Crurr R.**, Minorities at Risk: A Global View of Ethnopolitical Conflicts., Washington DC, US Institute of Peace., 1993.
- Danforth M.L.**, The Macedonian Conflict: Ethnic Nationalism in a Transnational World. Princeton, Princeton U.P., 1996.
- Danforth, M.L.**, National Conflicts in a Transnational World; Greeks and Macedonians at the Conference for Security and Cooperation in Europe (CSCE). in ; *Balkan Forum*, Skopje, 1995; N 2; p 49 - 83.
- Declaration** for the rights of Persons Belonging to National or Ethnic , Religious or Linguistic Minorities. in: UN doc., A - Res. 47, 135.
- Declaration** of the Proclamation of the Sovereign and Independent Republic of Croatia of the 25 June 1991. in: *Narodne novine.*, 1991, N: 31..
- Degan V.**, Jugoslavija u raspadu; in: *Politicka misao*, Zagreb. 1991, N 4; s 50 - 61
- Deutsch K.**, Nation-Building, N.Y., Atherton 1963
- Derek-Antoljak St.**, Constitutional and Legal Aspects of the Protection of the Rights of Ethnic and national Communities in the Republic of Croatia. in: *Balkan Forum*, Skopje, 1994, N:1, p. 125 - 155.
- Deschenes J.**, Proposal concerning a Definition of the term " Minority" . N.Y.1985. UN.doc E., CN.4, Sub.2-1985, 31.
- Dinstein Y.**, Models of Autonomy. N.Y. 1981
- Dinstein Y.**, Collective Human Rights of Peoples and Minorities. in : *The International and Comparative Law Quarterly*. 1976.
- Djilas A.**, Identities, Ideologies and the Yugoslav War. in: *Balkan Forum* , Skopje, 1994, vol.2, N: 3.
- Dragnich A.**, Serbs and Croats. The Struggle in Yugoslavia. New York, N Y, 1992.
- Dupuy R., Dupuy T.**, Encyclopedia of Military History. IV ed. N.Y., Harpere Row. 1993 .

Duchacek I.D., Comparative federalisme. N.Y. 1970.

van Dyke V., Human Rights and the Rights of Groups. in: *American Journal of Political science*. N.Y. 1974.

Epstein A., Ethnos and Identity: Three Studies in Ethnicity, London;1978 .

Eriksen Th., Ethnos and Nationalism Antropological Perspectives, London, 1993.

Esman M., Telhami Sh., Internal Organisations and Ethnic Conflict. Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1995.

Engelbrekt K., The Movement for Rights and Freedom .in : *Report for Eastern Europe*. 1991., N: 22.

Esman M.J., Diasporas and International Relations. in: *Modern Diasporas in International Politics.*, ed. Gabriel Sheffer., N.Y., St.Martin Press, 1986, p.333 - 349.

Feasterstone M., ed. Global Culture: Nationalism, Globalisation and Modernity. London, Sage, 1990.

Foucher M., Minorities in Central and Eastern Europe. Strasbourg, Council of Europe, 1994, 52 p.

Fine J., Donia R., Bosnia and Hercegovina : A tradition Betrayed., London, Hurst and Co., 1994.

Foucher M., Les minorities en Europe Centrale et Orientale., edition du Conseil de L`Europe., 1994.

Gallagher T., Ethnic tensions in Cluj. in: *RFE - RL. Research Report*. 1993,N: 9.

Gellner E., Nations and Nationalism, Ithaca, CUP, 1983.

General Framework Agreement for Peace in Bosnia and Hercegovina. Annex 1-A., US Department of State, November 21, 1995.

Godfried van Benthem, van den Bergh., We and They: Dilemmas and Dynamics of Nationalism. in: *Balkan Forum*, Skopje, 1994, N:1, p. 111 - 125.

Gotlieb G., Nation against State. N.Y. Council on Foreign Relations Press. 1993.

Grafenauer B., Narodnostni razvoj na Koroskem od srede 19 st do danes, Ljbljana, 1945.

Grafenauer, B., Pronievanje problematike pozamezmih manjsinskih skupnosti, Ljubljama, SAZU, 1990.

Grecic V., National Minorities in Central and Eastern Europe. in: *Medunarodni problemi*, Beograd, 1992, N: 3 - 4.

- Gros - Espiell H.**, The right to Self - Determination, Implementation of UN Resolutions. , N.Y. 1980. UN. Doc.E - CN 4 - Sub 2 -405, Rez.1, UN Sales N: E 79. XIV. 5
- Guidieri R., et al.**, Ethnicities and Nations. Austin, University of Texas Press,1988.
- Gurr R.**, Peoples against states: Ethnopolitical Conflict and the Changing World System. in; *International Studies Quarterly*, vol.38, N:3, September 1994
- Gurr R.**, Why Minority Rebel : A global Analysis of Communal Mobilisation and Conflict since, 1945. in: *International Political Science Review*, 1993; N 2; p 161 - 202.
- Harff B., Gurr R.**, Ethnic Conflict in World politics. Boulder, Westview Press., 1994.
- Hayden R.**, Constituonal Nationalism and the Wars of Yougoslavia, Paper prepared for the Conference on Post - Communisme and Ethnic Mobilisation. Ithaca, N.Y. , April 1995.
- Hayden R.M.**, Constitutional Nationalism in the formerly Yugoslav Republics. in; *Slavic Review*, 1992, N 51, p. 654 - 673.
- Hayden R.**, The Partition of Bosnia and Hercegovina. in: PFE - RL Research Report. M. 1993, N 22.
- Helman G., Ratner S.**, Saving Failed States. in; *Foreign Policy*, N: 89 (Winter 92 - 93)
- Heraclides A.**, Konfliktloesung am Beispiel der Kosovo- Frage in: *Internationale Politik*. 1995; N 12; p. 33 - 38.
- Herezegh G.**, La protection des minorities par le droit international. in : Acta Juridica Academiae Scientorum Hungaricae. Budapest 1990.
- Hertz F.**, Nationality in History and Politics., N.Y. 1944.
- Hobsbaum E.**, Nations and Nationalism since 1789. Programme, Myth, Reality. Cambrige, CUP; 1990.
- Hoffmann S.**, Duties beyong Borders: On the limits and Possibilities of Ethnical International Politics. ,Syracuse , N.Y. Syracuse University Press , 1981.
- Hopken W.**, Die mageliebte Minderheit: Bulgarien Turken von 1878 bis 1992. M. 1992.
- Horowitz D.**, Ethnic groups in Conflict.. Berkeley ,University of California Press, 1985.
- Human Rights Watch. Helsinki.**, Denying Ethnic Jdentity: The Macedonians of Greece. New York., 1994.
- Huntington S.**, The Clash of Civilisations. in : *Foreign Affairs*. 1993, N: 3.
- Ibler V.**, Pravo naroda na Samoopredeltenje I zloupotreba tog prava in: *Politicka misao*; Zagreb, 1992: N. 2, s. 53 - 80.

- Ionescu D.**, Romanian Conception over the Conflict of Moldova. in : *RFE -RL. Research Report.*, 1992, N: 19.
- Interview** with David Owen on the Balkans. in: *Foreign Affairs*, vol. 72, N:2, Spring 1995.
- Ivanov A.**, The Balkans Divided: Nationalism, Minorities and security. B., Euratlantic Security Studies, Vol 1.
- Janjic D., and Maliqi S.**, - eds., Conflict or Dialogue: Serbian - Albanian Relations and Integration of the Balkans. Subotica, 1994.
- Jacoub J.**, Les minorites: Quelle protection. Paris, Deslee de Brower, 1994.
- Jacoub J.**, Nations, Minorities, Communities and States. in: *Balkan Forum*, Skopje, 1993, N: 5, p. 87 - 121.
- Jazbec B.**, Cezmejno gospodarsko povezovanje in integracija ob italijansko - slovenski medji skozi izkustvo Slovencev v Italiji. in: *Razprave in gradivo*; Ljubljana 1994-5/ t. 29-30, s 77 - 85.
- Jesih B.**, Možnosti političnjega zastupanja manjšin: in.: Manjšine v prostoru Alpe - Jadran. Ljubljana; 1994; s 162 - 168.
- Jesih B.**, Odnos avstrijskih in jugoslovenskih (slovenskih) oblasti do slovenske manjšine v avstrijski svezni državi Stajesku. in: *Narodne manjšine* ,Ljubljana, 1994; t. 3; s. 228 - 334.
- Jesih B., Uklopcic I., Stregar.** Ethnic Minorities in Slovenia. Ljubljana, YES. 1994; 70 s.
- Jesih B.**, Medetnični odnosi in politika. in: *Razprave in gradivo*; Ljubljana, 1993, t. 28;s 86 - 91.
- Job C.**, Jugoslavia's Ethnic Furies. in: *Foreign Affairs*, NY, 1993; N 92; p. 52 - 74.
- Johnson W.**, Deciphering the Balkan Enigma : Using History to intern Policy. N.Y; 1995; 250 p.
- Kaplan R.**, Balkan Ghosts. A Journey Through History. N.Y. st. Martin's Press; 1993. 307 p.
- Karakasidou A.**, Politizing Culture: Negating Ethnic Jdentity in Greek Macedonia. in: *Journal of Modern Greek Studies.*, 1993, N:11, p.1 - 28.
- Kaufmann C.**, Possible and Impossible Solutions to Ethnic Civil Wars. in; *International Security*, Spring 1996, vol. 20, N: 4.
- Kellas J.**, The Politices of Nationalism and Ethnicity. London, 1991.
- Kendi E.**, Minderheitenschuts in Romanien. M. 1992; 208 s.
- Kester B.**, Separatism and Secesionism: Self - determination and Statehood in Transition to Democracy. in: XIII Congres of Sociology. Bielefeld. July 1994.

- King Ch.**, Gagauz - Yeri and the dilemmas of Self - determination., in: *RFE - RL. Research Report*. 1995, N: 19.
- King R.**, Minorities under Communism., Cambridge, Mass. 1973.
- King R.**, Minority under Communism : Nationality as a Source of Tension among Balkan Communist States. Cambridge, Mass, HUP; 1973, 230p.
- Kitromides P.**, Imagined Communities and the Origins of the National Question in the Balkans. in: *European History Quarterly*, 1989, N: 19, p. 149 - 194.
- Klemencic M.**, Velikosrpska teritorijalna posezanja .in: *Drustvena istrazivanja* , Zagreb, 1993; N 4 - 5, s . 285 - 304.
- Klemencic V.**, Koroski slovinci danes. in: *Geografski obzornik* , Ljubljana, 1986. N 2 - 3; s.51 - 57.
- Klemencic V.**, Metodologija uradnim popisov prebivalstva pripadnikov Slovenske manjsine v Avstriji, Italiji in na Madarsken. Ljubljana. in: *SAZU*; 1990.
- Klinar P.**, Slovenia in jugoslovanski etnicni conflicti. in: *Teorija in praksa* Ljubljana, 1991; N. 10 - 11; s. 1201 - 1211.
- Klopcic V.**, Cutural Rights in multinational Commutities. in: *Kleine nationen und efnische Minderheiten in Umbrich Europas*, Ljubljana., 1991; s. 200 - 203.
- Klopcic V.**, Informacija o dvojezicnem poslovanje na narodnosno mesanih obmocjih v Republike Sloveniji . in: *Porocevalec Dzavnega sbora Republike Slovenije*, Ljubljana., 1994; N 3; s. 70 - 82.
- Klopcic V.**, Okvirna konvencija Sveta Evrope za zascito narodnih manjsinah. in: *Razprave in gradivo*, Ljubljana. 1994/5; t. 29 - 30; s. 265-273.
- Kohn H.**, The Idea of Nationalisam., N.Y., 1944
- Komac M.**, Narodnostnomanjsinska problematika skozi prizmo riziskovalnih procesov. in: *Sodobnost*, Ljubljana, 1991; N 5; s 535 - 539.
- Komac M.**, Slovenska manjsina na Goriskem, in: *Razprave in gradivo* ,Ljubljana, 1994/5 . t . 29 - 30; s 63 - 77.
- Komac M.**, Questi seavi bisogna eliminarli usoda Beneske Slovenije, in: *Razprave in gradivo* , Ljubljana., 1993, t. 28; s. 124 - 134.
- Kristan J.**, Contitutional Position of the Autochtonous Ethnic Minorities in Slovenia. in: *Razpave in Gradivo* ,Ljubljana., 1994/5; t. 29 - 30; s. 261 - 265.
- Kupchan Ch.**, Nationalism and Nationalities in New Europe. Jthaca, CUP, 1995.

- Kranthammer C.**, Bosnian analogies , Pick your History, Pick your Policy. *Washington Post* , May 7, 1993
- Kurinic-Mukuz S.**, Pravni položaj slovenske narodne manjšine v Italiji; 1991 - 1993. in: *Razprave in gradivo* , Ljubljana, 1993; t. 28; s. 181 - 201.
- Kuzmanic T.**, An Albanian Speaks Out. in: *East- European Reporter*, 1991. N3; p. 90 - 91.
- Larrabee St., (ed)** The Violative Powder Keg: Balkan Security after the Cold War. Washington DC., RAND Study, American UP., 1995.
- Law** on the Elections of Deputies of the Sabor of the Republic of Croatia. 9 april 1992., in: *Narodne novine*. 1992, N: 22.
- Law** of Particular Legal position of Gagausia (Gagauz-Jeri) of December 23 .1994 . in : *Monitorul Oficial al Republicii Moldova*. 1995 ,N: 3 - 4.
- Law** on the Re - introduction of Latin script for the individual language of 31 August 1989. in: *Sovetskaya Moldavia*, September 3, 1989.
- Law** on the Self - Administrated Ethnic Communities of a 13 October 1994, in: *Uredni list RSH.*, 1994, N: 65.
- Lazarov R.**, The Albanians in Macedonia: Co - citizenship or *Confrontation*. in: *Balkan Forum* Skopje, 1995, N: 2, p.19 - 49
- Lerner N.**, Group Rights and Discrimination in International Law. Dordrecht 1991.
- Lewis F.**, Reassembling Yugoslavia, in; *Foreign Policy* N: 98 Spring 1995
- Leakos A.**, The Balkan Crisis and Nationalism. in: *Balkan Forum.*, Skopje. 1993; N2; p. 69 - 85.
- Liebich A.**, Minorities in Eastern Europe : Obstacles to a Reliable Count. in: *RFE- RL Research Report*. N: 20, 1992.
- Lijphart A.**, The Power Sharring Approach, in: Joseph V. Montville ed., " Conflict and Peacemaking in Multiethnic Societies." Lexington, Massachussets, Lexington Books, 1990.
- Lind M.**, In Defence of liberal Nationalism. in: *Foreign Affairs.*, vol.73,N: 3 May - June 1994.
- Lothar A.**, Albanien im Umbruch Eine Bestundsaufname Munchen; 1990; 293 s.
- Loring D.**, Claims to Macedonian identity : The Macedonian question and the Breakup of Yugoslavia in: *Anthropology today* , 1993, N 4; p. 3-10.

- Lutovac Z.**, Stability in Deeply Divided Societies: Constitutionalism Versus Control. in: *World Politics.*, vol.31, N: 3, April 1979.
- Lutovac Z.**, KEBS I nacionalne manjine. in *Medunarodna politika*, Beograd; 1991; N 982; s. 22 - 24.
- Madeen T.**, The international Protection of national Minorities in Europe. Abo, 1969.
- Madzar Lj.**, The Roots of Nationalism. in: *Balkan Forum*, Skopje. 1994, N:2, p. 81 - 111
- Magas B.**, The Destruction of Yugoslavia. Tracing the Break - Up: 1980-1992., London, Verso, 1993.
- Magas B., Hede D.**, Protection Force for Efhnic Cleansing. in: *War Report*. 1995. October; p. 34 - 37.
- Mallsic M.**, Slovenska politika I slovensko - Hrvatski odnosi. in: *Politicka misao*, Zagreb., 1994; N 1; s 70 - 77.
- Manu M.**, The Rise and Decline of the Nation State. Oxford, 1990.
- Markovich S.**, Vojvodina: A potential Powder Keg., *RFE-RL Research Report*, November 19, 1993.
- Maynes Ch.**, Containing Ethnic Conflict. in: *Foreign Policy*, N: 90, Spring 1993.
- Mcallister Y. F.**, The Fire Next Time . in: *Time*, Sept. 21, 1992; p. 26 - 27.
- McDoald G.**, Pacifism under Pressure. in: *Uncaptive Minds*, W., YDEE; 1992; N 3; p. 63 - 80.
- Mcintoch M.**, Minority Rights and Majority Rules : Ethnic Tolerance in Romania and Bulgaria. in : *Social Forces* ., March 1995.
- Medved F.**, A Path towards the Cartography of Slovene National tidentity. in: *Razpave in gradivo* , Ljubljana., 1994/5; t. 29 - 30; s. 177 - 211.
- Meier V.**, Yugoslavia: worsening Economic and National crisis. in: Central and Eastern Europe.The Opening Curtain.
- Mejak R.**, Nekateri elementi percepcij Lendavcanov v sosednoj Madarskoj. in: *Razprave in gradivo*, Ljubljana. 1994 - 1995; t. 29 - 30; s.35 - 51.
- Minorities** in Central and Eastern Europe. London., Minority Right Group, 1993; 48 p.
- Mojzes P.**, Yugoslav Inferno. Ethnoreligious Warfare in the Balkans. N.Y. Continuum Press, 1994 .
- Montville Y. V.**, (ed). Conflict and Peacemaking in Multiefhnic Societies. Lexiugton, 1990.

- Morean- Defarges Ph.**, Le nettoyage Ethnique in ; *Defense nationale*, P., 1995; N 6.p. 125 - 132.
- Moore P.**, Yougoslavia: the Minorities Right and Civil War. in : *Report for Eastern Europe* . 1991., N: 50. p. 29 - 32
- Moore P.**, The Albanian Question in the Former Yougoslavia. in : *RFE - RL. Research Report* .,1992, N: 14. p 7 - 15.
- Moore P.**, Ethnic Cleansing in Bosnia: Outrage but little Action. in: *RFE/RL Research Report*, M., 1992. N 34.
- Moore P.**, The Question of ALL Questions: Internal Borders. in: *Report of Eastern Europe*; 1991; N 38.
- Moore P.**, Yugoslavia's Neighbours and the Crisis. in: *Report on Eastern Europe* August 12, 1991.
- Moore P.**, Kosovo could spark Another Balkan War. in: *PFE/RL. Research Report*, 1992; N 50; p 18 - 20.
- Moore P.**, Issues in Croatian Politics. in: *RFE/RL. Research Report*; 1992, N 44; p. 9 - 12.
- Moore P.**, Yugoslavia: Ethnic Tension Erupts into Civil War. in: *RFE/RL. Research Report*, Jan. 1991; N1. p.68 - 73
- Moynihan D. P.**, Ethnicity in International Politics. N.Y. Oxford U.P. 1993.
- Munda-Hornok K.**, Slovenci na Ogrskom in: *Slovenski koledar*; Ljubljana., 1994. s. 90 - 93.
- Munda-Hornok K.**, Mediji in Slovenska manjsina na Madzarskem. in: *Manjsine na prostoru Alpe - Jadran*. Ljubljana., 1994. s. 253 - 256.
- Nahaylo B.**, Ukraine and Moldova : The view from Kiev. in: *RFE - RL. Researsh Report*. 1992, N: 19.
- Nahaylo B.**, Moldovan Conflict Creates new Dilemmas for Ukraine. in: *RFE - RL. Research Report.*, 1992, N: 20.
- Nanay J.**, The Hungarian Minority in Romania. in: D.Fay Sanborn - G.Wass de Crede, *Transilvania and the Huhgarian - Romanian Problem*. ,Astor, Florida, 1979.
- Necac-Luk A.**, Medetnicni odnosi v slovenskem etnicnem prostorum. in: *Razprave in gradivo*, 1993; t. 28 s. 5 - 14.
- Necak-Luk A.**, Language component of the interethnic relations issues in the efnically mixed regions along the Slovene - Hugarian border in: *Razpave in graetivo*, Ljubljana. 1993, t. 28. s. 28 - 37.

- Nickey R., Smith A.**, A Miracle in the Balkans: Albanian Macedonian Relations: in : Minority Rights and Responsibilities: Challenges in a New Europe. New York, 1993.
- Nikolic P. V., Rakic - Vodinelic, Deeka M.**, La protection judiciaire des droits de l'homme an niveau national in : Juridicial protection of human rights and international level, Milano, 1991 p. 275 - 356.
- Novak-Lukanovic S.**, Minority language and education: the case of the Hugarion language in Slovenia. in: *Linqistics* , Ljubljana. 1993; N 1; s. 140 - 146.
- Odluka o priznavanju Republike Slovenje kao suverene I samostalne drzave** , In : *Narodne Novine*, Zagreb, 1991; N 32; s. 882.
- O,Leary L., McCrary J.**, The Politics of Ethnic Conflict Regulation: Case Studies of Protracted Conflicts. N.Y., Routledge, 1993.
- Oltay E.**, Minority Rights still an Issue in Hungarian - Romanian Relations. in: *RFE-RL Research Report* 1992, N: 12.
- Oltay E.**, Hungarians in Yugoslavia seek Guaranties for Minority Rights. in: *Report on Eastern Europe*, sept. 1991; vol 22 p. 39 - 46.
- Ordanoski S.**, Macedonia: A Fragile Peace. in: *East - European Reporter*. 1992, N 11 - 12; p. 10 -12.
- Pavlicevic D.**, Dva stoljeca srpskih pretenciji prema Hrvatskoj- 1793- 1993.. in: *Drustvena istrazivanja* , Z.agreb, 1993; N -5; s. 247 - 284
- Perry D. M.**, Politics in the Republic of Macedonia : Issues and Parties .in : *RFE - RL. Research Report*. 1993., N: 23.
- Perry D. M.**, Macedonia: A Balkan Problem and a European Dillemma. in : *RFE - RL. Research Report*. 1992, N: 25. p.35-45.
- Perry D. M.**, The Republic of Macedonia and the Odds For Survival. in. *RFE/RL. Research Report*. 1992, N 46 p. 13 - 19.
- Petifier I.**, Macedonia: still the apple of diseacord in: *The Word Yoday* , 1995; N 3; p. 55-59.
- Petifier I.**, The New Macedonian Question. in: *International Affairs*. 1992; N. 68. p. 475 - 485.
- Petric E.**, Medunarodno varstvo narodnih manjsin . Maribor; 1977. 462 s.
- Report** on an Additional protocol on the Rights of Minorities to the European Conhention of Humam Rights CofE ADOC- 6742; 1403-15/932-E.
- Petrovich R.**, Odluka I poruka Predsednistva SFRY. in *Jugoslavenski pregled*; Beograd, 1991; N 3 - 4; s. 219 - 230.

- Pesev O.**, Minoranze etniche nella repubblica di Macedonia. in: *Balcanica*. Roma, 1995; N 3 - 4; p. 115-118.
- Piere G.**, Geopolitique et des minorites. Paris, PUF, 1984, s. 9 - 28.
- Pilon G-Y.**, The Bloody Flag - Post Communist Nationalism in Eastern Europe. New Brunswick and London, Transaction Publishers, 1993 .
- Pomerance M.**, Self-Determination in Law and Practice., The Hague, 1982.
- Poulton H.**, The Roma in Macedonia: A Balkan Success Story. in: *RFE/RL. Research Report*, 1993; N. 19; p. 42 - 45.
- Pouiton H.**, The Hungarians, Croats, Slovaks, Romanians and Rusyns / Ukrainians/ of the Vojvodina. in: *Minorities in Central and Eastern Europe L.*, 1993; p., 27 - 31.
- Poulton H.**, The Balkans: Minorities and States in Conflict. London, Minority Rights Publications, 1991.
- Poulton H.**, Rising Ethnic Tension in Vojvodina. in: *PFE/RI Research Report*, 1992 ; N 50; p 21 - 27
- Powel C.**, Why Generals Get Nervous , *New York Times* , October 8, 1992.
- Pula G.**, Self-determination: A non - confrontational option for the Kosova Crisis. in: *Balkan Forum*, Skopje, 1996, vol.4, N: 3, p.201 - 215.
- Pula G.**, Modalities of Self Determination : The Case of Kosovo as a Structural Issue for lasting Stability in the Balkans. in: *Sudost Europa*, 1996, N 4 - 5, p. 380 - 410.
- Ramet P.**, Nationalism and federalism in Yugoslavia 1963 - 1983. Bloomington., 1984.
- Ramet S.**, Balkan Brief., Boulder, Colorado, Westview Press, 1996.
- Ramet P.**, Yugoslavia and the Threat of internal and External Discontents. in: *Orbis*, Spring, 1984; p. 112 - 115.
- Ramet P. S.**, The Breakup of Yugoslavia . in: *Global Affairs*, Spring, 1991 , p. 97.
- Ramet P. S.**, War in the Balkans. in. *Foreign Affairs*; N 4; 1992; vol. 71. p. 79 - 98.
- Rape R.**, The Answer: A Three Way Partition Plan for Bosnia and how the US can enforce it. in: *The new Republic.*, June 14, 1993.
- Reisch A.**, Transcarpatia`s Hungarian Minority and the Autonomy Issue. in: *RFE - RL. Research Report.*, 1992, N: 6.
- Reisch A.**, Transcarpatia and its Neighbours. in : *RFE - RL. Research Report*. 1992, N: 7.
- Remington R-A.**, The Federal Dilemma in Yugoslavia. in: *Current History* Dec 1991, p. 405 - 408, 431.
- Reuter J.**, Die Albaner in Jugoslavien Munhen, 1992; 140 s.

- Rijavec R.**, Observations: Slovenia- 1988 - 1989. in: *Nationalities Papers* Fall 1989, vol. XVII ; N 2; p. 204 - 213.
- Romanian Constitution** of 21 November 1991. in: *Monitorul Oficial* 1991, N 232.
- Roosens E.**, *Creating Ethnicity: The Process of Athnogenesis*, London; 1989.
- Roundtable:** Transilvania`s Past and Future. in: *RFE - RL Research Report*. 1994, N: 32.
- Roux M.**, *Les albanais en Yougoslavie Minorite nationale, Terroire et development*. Paris., EMH, 1992; 566 p.
- Ryan S.**, *Ethnic conflict and International Relations*. II ed., Aldershot, England, Dartmouth, 1995.
- Sakic V.**, Opci okvir proucavanja srpske agresije na Hrvatskoj - 1991. in: *Drustvena istrazivanja*, Zagreb., 1993 . N 4 - 5; s. 217 - 246.
- Samary C.**, La derive d'une Croatie " ethniquement pure" , in: *Le Monde diplomatique*; Paris; Aout, 1992; 3
- Sawer G.**, *Modern federalism*. London. 1969.
- Seton-Watson K.**, *Nations and States*. London 1977.
- Seewann T.**, *Miuderheitentragen in Sudost Europa*. Minchen, 1992; 434.
- Senjar. M. (ed)** *Slovenia: A Small Country in the global Economy*, Ljubljana, 1993, 243 s.
- Setic N.**, O procesu nastanka suvremene hrvatske nacije v Jstri- skica za buduca istrazivanja. in: *Drustvena istrazivanja*, Zagreb., 1993; N 6 - 7; s. 587 - 605.
- Simic P.**, Europa I Jugoslavensko pitanje. in *Medunarodna politika*, Beograd, 1992; N 1001; s. 1 - 5.
- Schaeffer R.**, *Warpaths: The Politics of Partition.*, N.Y., Hilland Wang, 1990.
- Schmidt F.**, Has the Kosovo Crisis been internationalized. in : *RFE - RL. Research Report* . 1993., N: 44.
- Schmidt F.**, The Sandjak: Muslims between Serbia and Montenegro. in : *RFE - RL. Research Report.*, 1994, N: 6.
- Schmidt F.**, Albaner auberhalb Albanijen. in : Hatschikijan, M; P. Weilemanu. (eds). *Nationalismen im Umbruch Ethni zitat ,Staat und Politik im neuen Osteuropa*. Cologme, WandP, 1995; p. 139 - 152.
- Schonteld R.**, *Nationalitatenprobleme in Sudost Europa*, Munchen, 1987; 308 p.
- Shea J.**, *Macedonia and Greece: the Struggle to Define a new Balkan Nation*. Jefferson, N.C. Mcfarland, 1996.

- Shmidt F.**, Macedonia: from National Consensus to Pluralism.,in : *Transition.*,1995, N: 4. .
- Shoup P.**, The Future of Croatia's Border Regions. in: Report on Eastern Europe; 1991; 11; p. 26-33.
- Shoup P.**, Communism and the Yugoslav National Question N.Y. 1968. 270 p.
- Smith A.D.**, Social and Cultural Conditions of Ethnic Survival. in: *Razprave in gradivo*, Ljubljana; 1986, N 21, s. 15 - 26.
- Smith A.D.**, The Ethnic Revival Cambridge, At the University, Press. 1981.
- Smith A.D.**, National Identity , Reno, University of Nevada Press. 1991.
- Smith A.D.**, The Ethnic Sources of Nationalism in; Brawn., Ethnic Conflict and International Security.
- Smochas Harf T.**, The diverse Modes of Conflict Resolution in Deeply Divided Societies. in: *International Journal of Comparative Sociology.* vol.33, N: 1 - 2, January - April 1992.
- Snejder G., Diesing P.**, Conflict Among Nations Princeton; PUP; 1947.
- Socor V.**, Five countries Look at Ethnic Problems in Southern Moldova. in: *RFE - RL Research Report* . 1994, N: 32.
- Socor V.**, Gagauz Autonomy in Moldova. A Precedent for Eastern Europe. in: *RFE - RL Research Report*. 1994, N: 33.
- Socor V.**, Gripping Putsch in Eastern Moldova. in: *RFE-RL Research Report*. 1992, N: 3.
- Socor V.**, Moldova's " Dnestr" Ulcer.,1993, N: 1
- Sohn L. B.** The rights of Minorities in Hemcin L., ed. The International Bill of Rights. N.Y.,1981.
- Sokolovic Dz.**, Twelve hours of democracy: Nation and State - the case of Bosnia and Hercegovina. in: *Balkan Forum*, Skopje, 1993, N:5, p. 47 - 63.
- Van Evere S.**, Hypothesis on Nationalism. in: *International Security*, vol. 18, N: 4, Spring 1994.
- Shais M. N.**, The definition of Minorities in International Law. in: **Dinstein Y.** The protection of Minorities and Human Rights. Dordrecht,1992.
- Shafir M., Jonescu D.**, Romania: the Minorities in 1991. mutual distrust, social problems and dissolutions. in: *Report on Eastern Europe*. 1991, N: 50.
- Shafir M.**, Transilvanian Shadows, Transilvanian Lights. in: *RFE - RL Research Report* 1993, N: 26.

- Shafir M.**, Ethnic tension Runs High in Romania. in: *RFE - RL Research Report*. 1993, N: 23.
- Steinike E., Zupancic J.**, Koroski Slovenci v luci sodobnih prostorskih socijalnih in etnicnih procesov. in: *Razpave in gradivo* Ljubljana., 1994. t. 29 - 30; s. 111 - 127.
- Stergar J.**, Slovenci zunaj drzavnih meja. in: *Presernov koledar*.1995. Ljubljana., 1994; s. 75 - 83.
- Stevenhagen R.**, The Ethuc question: Conflicts; Development and Human Right. Tokio, UNUP; 1990.
- Surculija Z.**, Nationalism and post - communism. in: *Balkan Forum*, Skopje, 1995, vol.3, N: 2, p.149 - 170.
- Szabo J.**, Socializijski procesi med Madari v Prekomurju. in: *Pazprave in gradivo* Ljubljana., 1994/5; t. 29 - 30; s. 51 - 63.
- The Minority Question** in Historical Perspective 1900 - 1990., International Conference, Munich, 1992.
- "The other Balkan Wars"** By the Jnternational Commission to inguire Into the Causes and Conduct of the Balkan Wars" Washington, D.C. Caruegie Eudowment, 1993; 450 p.
- The Albanian** National Question. in: *Warreport*. 1996, p. 25-50.
- Thornberry P.**, International Law and the Rights of Minorities, Oxford.,1991.
- Treaty** between The Republic of Hungary and the Republic of Slovenia of December 1 .,1992, on Friendship and Cooperation.
- Treaty** between the Republic of Hungary and Republic of Croatia of 16 December 1992 on Freendly Relations and Cooperation.
- Troebst St.**, An Ethnic War that did not take Place Macedonia, it's Minoriries and it's Neighbours in the 1990. in: Turton D (ED) Ethnicity and War : Global Impeications and Local Violence, Pochester , !997.
- Troebst St.**, Macedonia: Rowder Keg Defused in : *RFE/RL. Research Report*, 1994, N 3. p.33 - 41.
- Troebst S.**, Macedonian in a Hostibe International and Ethno political Euvvironment Six seenarios. B., ASCE, 1993, 19p.
- UN Declaration** on Granting of independence to colonial Countries and Peoples, in: UN Resolution 1514 XV, 1960.
- Valinakis I.**, Greece's Balkan Policy and the " Macedonian Jssue" . Ebenhausen, 1992.

- Vrieze F.**, Kosovo: Stable and Explosive in : *Helsinki Monitor*, 1995 N 2; p. 43 - 51.
- Vilhar N.**, Organizacije drustva, ustanove in glasila koroskih Slovencev v Avstriji. In: *Vestnik Koroskih partizanov*. Ljubljana., 1991; N 3-4; s. 67 - 111.
- Vilhar N.**, Gospodarstvo slovenske narodustue skupine v Avstriji in vkljucevanje v obmejno gopodarsko sodelovanje. in: *Vestnik koroskih partizanov*. Ljubljana., 1990 ; N 3 - 4; s. 70 - 85.
- Vukadinovic R.**, Croatia Foreign Policy . in: *Balkan Forum*; Skopje, 1993; N 3; p. 163 - 185.
- Waehret St. Y.**, Yugoslavia's Kosovo crisis : Ethnic Conflict between Albanians and Serbs WCRS, Report for Congress, 1989.
- Weber M.**, Economy and Society: An Autline of Interpretive Sociology, vol.1, Berkley, California, University of California Press, 1968.
- Zagar M.**, Constitutions in Multiethnic Reality. in: *Razprave in gradivo* ,Lj., 1994. t. 29 - 30; s. 143 - 165.
- Zagar M.**, The model of Assymetrical desision making as a mean of Protection and of assuring equal Riglits for Efthnic Minorities in Multi Ethnic (Ethnicultural) communities: in *Journal of Ethno Development* ,Potrait, 1992; N 1; p. 41 - 102.
- Zanga L.**, Albania and Kosovo in: *RFE/RL. Research Report*, 1992; vol 1; N 39; p. 26 - 29.
- Zanga L.**, Albania Afraid of War over Kosovo. in: *RFE/RL. Research Report*. 1992; vol 1; N 46; p.20 - 23.
- Zlobek C.**, Zgodovina in etnika nekega boja. in: *Sodobnost*; Ljubljana, 1991; N 8 - 9; s. 763 - 766.
- Zupancic I.**, Socialgeografic transformation and national identity: The Case of the Slovene Minority in Carintia (Avstria). in: *Geo Journal*, Ljubljana., 1993; N 4, s. 231 - 234.

RAPPORT DEFINITIF

“Facteurs ethniques et minoritaires pour la formation de la politique etrangere des Etats Balkaniques”

1. D'apres le plan des etudes la periode des premiers six mois (septembre 1996 - fevrier 1997) a ete consacree a la collection, a la classification et au travail preliminaire sur les materiaux, les documents et les donnees empiriques, lies a

l'étude. A la suite du travail effectuée ont été sélectionnés quelques 300 documents originaux, articles, exposés, analyses et communiqués de presse (y compris parvenus par l'intermédiaire l'échange postale de NATIP), 26 revues et journaux, environ 20 aide-mémoires des rencontres internationales au niveau ministériel, liés au thème. Des extraits ont été faits et attachés aux différents points du plan préliminaire, en établissant un dossier pour chaque point.

2. La période était également consacrée aux consultations sur les matériaux et sur le plan préliminaire. L'objectif des consultations était lié aux intentions des membres du groupe du travail d'éclaircir leur perceptions de la problématique, de se créer de sources d'information supplémentaires, d'intégrer au thème tous les aspects qui lui sont propres et de rejeter tous ceux qui ne sont pas essentiels. Parmi les personnalités consultées dans les différentes phases de la réalisation du projet peuvent être citées prof. Daniel Nelson, Directeur, Old Dominion University, Etats Unis; Norman Anderson, ex-Président de la Mission de OSCE à Skopje; Zdravko Popov, Président de la Fondation Euro-atlantique de la Bulgarie; Philippe Dimitrov, ex-Premier Ministre de la Bulgarie; Nikolay Slatinsky, ex-Président du Comité de la sécurité nationale de l'Assemblée Nationale de la Bulgarie; prof. Peter Volten, Directeur du Centre des études de la sécurité Européenne, Groningen, Pays Bas; Dr. Jeffrey Simon, National Defense University; Pietar Arbnori, ex-Président de l'Assemblée Nationale de l'Albanie; Ivo Sanader, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la Croatie; Thomas Mayr-Harting, Directeur de Département au MAE de l'Autriche; Dr. Veijo Pitkanen, Institut de relations internationales de Finlande; Vicomte Georges Vilain XIV, Directeur du Département de Planification politique au MAE de Belgique; Andrei Shvedov, Ministre-Conseiller au MAE de la Russie; Elias Eliades, Directeur adjoint Affaires politiques au MAE de Chypre; Nurcan Ozgur, Analyste à l'Université d'Istanbul; Gilles Andreani et Jacques Audibert, Directeur et Directeur-adjoint Analyses et Prévision au MAE de la France; Sophia Clement, Chercheur à l'Institut d'étude de la sécurité de l'UEO; Helmut Efenkamper, Directeur adjoint, Planification politique au MAE de l'Allemagne; Gilles Pernet et colonel Michel Guesdon, Délégation aux affaires stratégiques du Ministère de la défense de la France; Dimitris Karamitsos - Tziras, Directeur ad interim Planification politique au MAE de la Grèce; Vassil Baytchev, Secrétaire général de la Coopération économique de la Mer Noire; Maurizio Serra, Directeur Planification politique au MAE de l'Italie; Michael Tatham, Chef adjoint à l'Ambassade de la Grande Bretagne à Sofia; General Jean-Paul Raffene, Chef adjoint des Etats Major des Armées de la France, chargé de la coopération internationale; colonel Savino Onelli, Centre militaire des études stratégiques du Ministère de la défense de l'Italie; Leslie Mariott, Directeur Planification politique au MAE de la Grande Bretagne; ass. prof. George Farnell et Frank Campanell, Directeur et chercheur à l'Institut pour l'assistance de la gestion de la sécurité et de la défense, Ohio, EU; Milan Balazic et Stanislav Vidovic, Directeur et analyste au Département d'analyses et de prévision au MAE de la Slovaquie; Ali Arsin, Président du Centre d'études stratégiques au MAE de la Turquie; Dr. Dragan Lozancic, Directeur du Département de stratégie de défense au Ministère de la défense de la Croatie; Viviane Hascal, Directeur du Département Europe Centrale et Orientale du Commissariat général aux relations internationales de la communauté Française de Belgique; Kastriot Robo, Directeur du Département régional au MAE de l'Albanie; Gheorghe Carlan, Conseiller du Président de la République de Moldavie; Ismail Soysal, Président de la Fondation pour les études du Proche Orient et des Balkans, Istanbul, Turquie; Gerd Poppe, Membre du Parlement de l'Allemagne, fraction parlementaire des Verts; Unal

Cevikoz, Directeur du Departement Balkanique au MAE de la Turquie, colonel Dr. A. Varga, Institut des etudes operationnelles et strategiques et de l'histoire militaire, Bucarest; Elena Stefoi, Directeur Planification politique, MAE de la Roumanie; Prof. V. Vecaric, Centre des etudes strategiques, Belgrade etc.

3. Les consultations ont ete effectuees dans le cadre de voyages d'etudes des membres du groupe du travail, realises grace a la bourse de l'OTAN, lors de voyages, lies aux fonctions professionnelles de ceux-ci, sans la contribution financiere de l'OTAN et dans le cadre des visites en Bulgarie des personnes consultees. Des voyages d'etudes ont ete effectues aux Etats Unis, en Roumanie, en Grande Bretagne, en Turquie, en Belgique et en Allemagne.

4. Sur la base des materiaux collectionnes et des consultations preliminaires un plan detaille du Rapport final a ete formule, comprenant les principales theses a demontrer. Il a ete presente a NATIP en tant que composante du Rapport intermediaire.

5. Le travail sur le theme a permis la publication d'articles par certains membres du groupe dans la periodique scientifique specialisee:

- Parvanov A., " La situation geopolitique dans les Balkans apres les accords de Dayton: tendances et perspectives de base ", a " La nouvelle architecture de la securite en Europe et la prevention des conflits a leur stade initial ", Sofia, SDMO-Albatros, 1997, p 84-92.

- Parvanov A., " Factors, Problems and Prospectives in the Development of the Geopolitical Situation in the Balkans ", in " Balkan Forum ", Skopje, 1997, vol 5, N 2, p 65-89. (en Anglais)

- Parvanov A., " La situation geopolitique en Europe de Sud-Est - tendances et perspectives dominantes ", revue " Novo vreme ", Sofia, 1997, N 2-3, p 89-98.

- Parvanov A., " La situation geopolitique actuelle en Europe de Sud-Est et dans les Balkans: facteurs et problemes ", revue " Relations internationales ", Sofia, 1997, N 4, p 5-13.

- Parvanov A., " La situation ethnique et minoritaire en Europe de Sud-Est et dans les Balkans: caracteristiques et perspectives ", a " Les visages du temps ", Sofia, 1997, 60 pages.

- Parvanov A., " Probleme der Sicherheit in Sudosteuropa " in " Berihte 1997. Forschung Institut der JWVWW ", Berlin, N 63, s 56-60. (en Allemand)

- Milkov N., " Question nationale, problemes ethniques et minoritaires pour la securite nationale ", a " Alternatives de la politique de la securite de la Bulgarie dans les conditions de la transition ", Sofia, Albatros, 1998, p 51-59.

- Milkov N., " Le fondamentalisme islamique dans les Balkans: aspects actuels et perspectives ", a " Alternatives de la politique de la securite de la Bulgarie dans les conditions de la transition ", Sofia, Albatros, 1998, p 59-64.

- Un scenario pour une emission televisee de dix minutes, consacree aux aspects economiques de l'integration de la Bulgarie a l'OTAN, Diffusee sur la Deuxieme chaine nationale, 19 heures, Mardi, le 10 Juin 1997.

6. Le travail sur le theme a permis aux membres du groupe de travail de participer avec des exposes aux sessions, conferences scientifiques et tables rondes suivantes. Ces activites les ont aides pour la formation d'une approche plus approfondie et une perception plus claire sur les problemes, lies au theme.

- Conference internationale " L'architecture nouvelle de la securite en Europe et la prevention des conflits a leur stade initial" , organisee par le Departement " Relations internationales" de l'Universite de l'economie nationale et mondiale " , Sofia, Decembre 1996. Expose presentee: " Tendances negatives dans l'evolution de la situation ethnique et minoritaire en Europe de Sud-Est" .

- Conference internationale " 100 ans de la naissance du Marechal G. K. Joukov" , organisee par le Centre culturel et d'information de la Russie de Sofia, Decembre 1996.

-Table ronde " La nouvelle carte politique des Balkans et les interets regionaux" , Sofia, Juin 1996.

- Seminaire international " La securite nationale de la Roumanie dans le contexte Europeen et regional geopolitique present", organise par le Ministere de la defense de la Roumanie, Novembre 1996, presentation de l'expose " Facteurs de risque et menaces pour la securite des Balkans" .

- Seminaire international " La transparence de la planification nationale de la defense et de budget et la securite dans les Balkans" , organise par le Departement " Securite nationale et regionale" de l'Universite de l'economie nationale et mondiale, Sofia, Octobre, 1996.

- Seminaire " Les structures Europeennes de securite, les Balkans et la Bulgarie a la recherche de solutions durables " , organise par l'Institut de recherches internationales" , Sofia, Octobre 1996.

- Conference " Les Balkans apres le conflit de Bosnie-Herzegovine" , organisee par le Centre des etudes Europeennes, Sofia, Septembre 1996,

- Table ronde internationale " La desintegration de la Yougoslavie - lessons pour l'avenir" , Sofia, Mai 1996.

- Seminaire " Politique de securite et formation des relations entre civils et militaires en Bulgarie" , Sofia, Mars 1996.

- Conference internationale " Les Balkans la veille du XXI siecle. L'Europe et les defis de l'epoque de transition " , organisee par l'Universite libre de Varna et l'Institut des etudes Balkaniques de Sofia, Varna, Octobre 1997.

- Conference " Les Balkans la veille de XXI siecle" , organisee par l'Association nationale de relations internationales, Sofia, Juin 1997.

- Conference internationale " Vers une stabilite dans les Balkans" , organisee par la Fondation " Bulgarie libre et democratique" , Sofia, Juin 1997.

- Conference " La question Albanaise dans les Balkans: aspects contemporains et perspectives" , organisee par l'Institut pour des etudes regionales politiques, Sofia, Fevrier 1998.

7. Le travail sur le theme a permis la participation des membres du groupe du travail dans le processus d'enseignement des etudiants de relations internationales et de sciences politiques a l'Universite de Sofia et a l'Universite de l'economie nationale et mondiale avec des lectures, liees a la problematique. La gestion de la preparatrion de theses de diplome de deuxieme niveau universitaire a ete effectuee pour 15 diplomes, ainsi que d'un etudiant de troisieme niveau (doctorat d'un etudiant d'origine Grecque sur le theme " La Greece et les problemes minoritaires dans les Balkans "). Une presentation devant un cours d'etudiants du Centre de preparation de cadres

pour la securite nationale aupres du Ministere de la defense de la Bulgarie a ete preparee, ainsi que une expose devant le cours des officiers superieurs de l'Academie militaire.

8. Parmi les theses et les conclusions principales, formulees lors des etudes peuvent etre citees:

- Durant les decennies dernieres les deux elements- clés de la stabilite dans les Balkans etaient d'une cote l'incorporation des interets nationaux et des Etats a la strategie et " a la discipline" bipolaire et de l'autre cote la subordination des revendications des groupes ethniques et minoritaires a la volonte de l'Etat national majoritaire. Apres le 1990, le facteur essentiel avec potentiel de consolider la securite erodee sur le Peninsule se sont les tentatives de formuler des regles de coexistence des deux principes opposes de l'etatisme - le principe ethnique et le principe politique.

- L'interpretation nationale et la correlation entre les deux principes relativement opposes - l'etatisme ethnique et l'etatisme politique, determine leur influence specifique sur la politique etrangere de chaque Etat Balkanique. Combines ou appliques d'une facon consecutive, ces deux principes fondamentaux de la formation des Etats se sont infiltres aux configurations differentes a la politique etrangere des Etats de la region. Ce qui est certain en tant que fait social et scientifique, c'est l'influence du principe ethnique sur la politique etrangere qui est relativement plus forte dans la region que par exemple dans la partie occidentale du continent.

- Les guerres en ex-Yougoslavie marquent la renaissance des ambitions pour la creation des Etats ethniques homogenes, c'est a dire consolident l'action du principe ethnique de la formation des Etats dans la configuration des deux principes, relativement opposes. L'evolution de la situation apres Dayton demontre que la tendance vers une homogeneisation ethnique n'est pas rejetee et meme dans certains cas est presente d'une facon implicite.

- La maniere de traitement de la crise la plus grave contemporaine, celle de Bosnie et Herzegovine, par la communaute internationale, laisse la porte ouverte pour certaines pretentions ethniques, minoritaires et religieuses qui existent dans un certain degre dans plusieurs Etats Balkaniques. Bien que les frontieres et le principe de leur non-violation etaient reconfirmes une fois de plus par Dayton, les principes ethniques seraient presents dans la region et plus specialement dans la politique etrangere des Etats sous une forme modifiee dans l'avenir proche et a moyen terme.

- La perception de la minorite dans les Balkans est formee sur la base de la comprehension que la minorite represente une communaute de citoyens dans un Etat qui different de la majorite et des autres minorites par leur caracteristiques ethniques et qui exprime par son comportement social general la conscience de sa particularite. La conscience de particularite est presente sous formes differentes dans le processus de la formation de la politique etrangere, mais la presence dominante s'exprime par des tentatives de la part de la majorite qui domine le processus, de minimiser les effets de cette conscience, de renverser la tendance et en ce qui concerne les minorites nationales dans les pays voisinants - au contraire, de stimuler des processus de formation de conscience minoritaire particuliere.

- L'influence des facteurs ethniques et minoritaires a toujours ete presente dans la politique etrangere des Etats Balkaniques. Formes des ruines de trois Empires, dans les frontieres desquelles les melanges ethniques etaient un processus tout a fait naturel et meme stimule, " armees" des ideologies

nationalistes dans leurs luttes pour l'indépendance, dans les périodes initiales de leur existence indépendante, les États Balkaniques ont "construit" leur politique étrangère sur des postulats proches du nationalisme, interprétés dans pas mal de cas en tant que "jeu de somme zéro". L'incoïncidence entre les frontières politiques et ethniques a consolidé l'action des facteurs ethniques et minoritaires, tout en les transformant en éléments essentiels et même dominants de la politique étrangère, tandis que ses autres composantes - telles que droit international etc. - se sont transformées en moyens pour la réalisation des "idéaux nationaux". La participation des États Balkaniques aux pactes internationaux, précédant les guerres mondiales a été fonction et résultat de leurs aspirations ethno-nationalistes, visant à diminuer l'écart entre les frontières ethniques et politiques, afin de former des États nationaux.

- Après la fin de la Guerre froide la plupart des États Balkaniques ont pour la première fois après une longue période la possibilité d'avoir leur propre politique étrangère, correspondante à leurs perceptions pour les intérêts nationaux. La manque dans certains cas des points de départ stables (le système international de relations internationales et également en voie de mutation), le retard de leur intégration aux institutions Européennes, la crise économique et la manque de traditions démocratiques a fait renaître les tendances nationalistes, se manifestant en tant que facteurs pour la formation de la politique étrangère.

- Les États Balkaniques qui ont restauré leur souveraineté, arrivent d'une façon difficile à formuler et à coordonner leurs intérêts nationaux. Dans leurs conceptions de base pour la politique étrangère est observée l'infiltration des éléments vieillissants de l'ancien "idéal national", tel qu'il était dans des périodes historiques différentes. L'utilisation par le communisme du nationalisme en tant que "qu'arme ultime" a supplémentairement trouble les compréhensions générales non-précisées pour la politique étrangère. En fin de compte les sociétés ont accepté le fonctionnement des perceptions pour les intérêts nationaux à un niveau, auquel ils sont sous-entendus, sans être formulés d'une manière catégorique.

- La structure politique de la région était très variée encore au temps de la Guerre froide et comprenait deux États-membres de l'OTAN (avec des contradictions sérieuses entre eux), deux pays-membres du Traité de Varsovie (avec des régimes relativement différents), un État-non-aligné et un pays qui a choisi la voie de développement autarchique. Cette variété n'était pas une prémisse positive pour la perception homogène de l'histoire, actuellement n'est pas une condition, favorisant la perception homogène des valeurs démocratiques. Les différences dans la structure politique se sont reproduites d'une façon spécifique après la Guerre froide. À part les deux pays-membres de l'OTAN, dans la région il y a des pays-associés à l'UE, des pays, dont la perspective d'intégration à l'UE est encore plus éloignée, des pays qui ne partagent absolument pas les valeurs Européennes et Atlantiques et enfin la Yougoslavie qui a une attitude plutôt hostile vis-à-vis ces valeurs. Les différences dans les perspectives d'intégration et dans les visions pour la place des États dans ce processus pan-Européen qui ont succédé la diversité historique de la région, déterminent sa non-homogénéité politique. Elles préconditionnent la continuité de l'action des facteurs, hérités de l'histoire (y compris ethniques) y compris en tant qu'influence sur la politique étrangère des États Balkaniques.

- Il est nécessaire de mentionner la spécificité de l'État national dans la région. Elle diffère de "l'État-nation" en tant que formation territoriale et politique, comprenant des ethnies différentes et basée sur le contrat

constitutionnel, tel qu'il existe aux Etats-Unis et en Europe de l'Ouest. A la différence du modèle Euro-Américain, dans les Balkans domine " la nation en tant que communauté culturelle", approche qui pose l'accent sur l'origine, l'histoire, la culture, la confession, la langue et le destin politique communs qui forment l'identité nationale.

- On peut classer les facteurs pour la formation de la politique étrangère des Etats Balkaniques de la manière suivante:

- facteurs de cadre (droit international, coutumes universelles), déterminants le cadre général de la politique étrangère. En l'associant aux tendances Européennes et universelles, en principe l'influence de ce groupe de facteurs est positive pour la région, mais certaines interprétations régionales de l'acquis du droit international différent des standards, admis en général.

- facteurs prioritaires (orientation internationale, dépendante du moment politique actuel, facteurs idéologiques, conjoncture). En général le moment politique actuel avec les priorités d'intégration qui le dominent, l'idéologie libérale universelle avec sa composante de sauvegarde des droits de l'homme exerce une influence favorable pour l'élimination des facteurs ethniques de la politique étrangère. L'aspiration à l'intégration aux institutions des démocraties avancées peut être évaluée en tant qu'objectif supérieur, au nom duquel les gouvernements sont stimulés de procéder à un règlement des problèmes d'après les standards Européens. La manque de perspective claire d'intégration et le caractère de l'intégration Européenne qui exclue l'approche des " petits pas" diminue l'influence positive du facteur " intégration" .

- facteurs de base, facteurs de fond (formants le caractère spécifique et les paramètres nationaux de la politique étrangère). Ce type de facteurs subit des changements relativement insignifiants. Dans les conditions Balkaniques, la place des facteurs ethno-minoritaires est parmi les facteurs de ce groupe. Dans certains périodes et pour certains Etats il arrive que l'objectif primordial de la politique étrangère soit l'établissement du rapport le plus favorable entre les facteurs de ce groupe (la réalisation des objectifs ethniques) et les facteurs des deux premiers groupes; c'est à dire le droit international et l'idéologie sont employés et interprétés uniquement en tant que cadre, " enveloppe" et moyen pour la réalisation des objectifs authentiques de la politique.

- traditions, facteurs historiques, mythologie nationale. Ce groupe de facteurs purement irrationnels ne font que consolider l'influence des tendances, énumérées ci-dessus. L'action de ces facteurs en principe maintient un degré plus élevé de nationalisme au sein de la société. Ils sont influencés d'une façon très limitée par des décisions politiques. Question de mentalité et de perception sociale, ces facteurs ont leurs racines dans le fait que l'indépendance des Etats Balkaniques est relativement récente, dans les formes imparfaites y compris sous-développées de la vie sociale et dans l'absence de traditions démocratiques stables. Ils cultivent dans la conscience de masse des perceptions archaïques pour la communauté internationale et sa politique dans la région, stimulent la manière de penser en catégories d'axes, cultivent des soupçons envers les voisins ce qui substitue les problèmes réels des relations avec de dilemmes fausses.

- facteurs religieux et confessionnels. En principe c'est un groupe à part des facteurs ethniques, mais certaines interprétations de la religion et surtout de l'islam consolident leur liaison avec l'ethnicité et la politique. Le fait que pendant de longues périodes les droits religieux des musulmans étaient violés par les régimes nécessite un règlement politique ce que provoque un mélange entre la politique et la religion, mais également une politisation de la

religion qui souvent dépasse les nécessités de l'objectif initial. Dans cette direction agit le fait que certains gouvernements exploitent des arguments religieux pour la consolidation de leurs minorités à l'étranger et de l'autre côté pour l'incorporation à leur cause ethnique, d'autres groupes ethniques minoritaires, également musulmans. La corrélation mentionnée détermine le fonctionnement de l'islam entre les minorités non seulement en tant que doctrine religieuse, mais également comme une philosophie et système d'idées globales, comprenant de normes politiques, morales etc. Ainsi surgit le risque que le contexte d'opposition dans la sphère politique entre les civilisations chrétienne et islamique se reproduit en tant que modèle social dominant, dans le cadre duquel se construit et se développe entièrement la vie sociale et politique des minorités.

- Ces conditions objectives ne contribuent pas à l'intégration des minorités dans les systèmes socio-politiques des États, mais à leur consolidation sur une base anti-étatique. Évidemment dans les conditions internationales qui excluent ou au moins minimisent tout changement territorial et toute tendance séparatiste, les minorités sont exploitées par l'État co-national en tant que facteurs d'influence sur les gouvernements en place, effet qui se consolide au moment de crise.

- Circonstance, consolidant l'influence des facteurs négatifs, énumérés ci-dessus, c'est le fait que la communauté internationale dans le début des années '90 n'a pas pu trouver la solution exacte et l'approche productive vers les problèmes ethno-minoritaires des Balkans. Une certaine ambiguïté au sujet du droit d'autodétermination et "des limites" de ce droit fondamental s'est produite à la suite de sa collision avec le principe du droit international de l'inviolabilité des frontières. Le modèle de Dayton, établi plus tard a surmonté cette incapacité et peut-être il pourrait servir de "protomodèle" pour le règlement d'un conflit ethnique potentiel dans la région.

- Les facteurs ethniques et minoritaires ont une influence d'un côté sur la politique des États envers leurs minorités au-delà de leurs frontières et de l'autre ils soutiennent les arguments par lesquels la politique étrangère justifie la politique intérieure, établie par rapport aux minorités étrangères dans le cadre des frontières nationales. Cette double influence crée une situation, propice au refus de certains États d'adopter une réciprocité entre leurs revendications pour la sauvegarde des droits de leurs minorités et les droits qu'ils octroient aux minorités qui peuplent leur territoire. Cette double influence des arguments ethniques et ses résultats sont spécifiques dans les différents États de la région et la situation est très variée dans les différents États. À part la spécificité et la variété, des corrélations et des interdépendances pourront être établies:

- la plupart des États balkaniques mettent l'accent sur les droits individuels que sur les droits collectifs des minorités;

- les États dans le cadre desquels une minorité gagne de poids (ordinairement se sont des minorités musulmanes ou plus précisément Albanaises) s'efforce de consolider son caractère unitaire en réduisant les formes d'autogestion locale;

- "les États-mères" s'efforcent d'établir une présence intensive dans les zones de leurs minorités à l'étranger;

- la politique étrangère des États en transition est marquée dans la plupart des cas par une passivité relative, résultante du processus inachevé de "réévaluation" et de formation d'une politique étrangère nouvelle, ainsi que de l'absence de coordination entre les institutions, en voie de formation;

- dans la conscience collective des minorités musulmanes, consolidée à la fois par des arguments ethniques et religieux se forme une équation entre la politique et la religion, compte tenu de la politisation des problèmes de la libre pratique des droits religieux;

- l'expérience historique a clairement démontré que les conflits les plus intenses et les contradictions les plus résistantes dans la région ont lieu sur les lignes de partage entre les deux civilisations - chrétienne et islamique. On peut s'attendre que les mutations stratégiques dans l'avenir auront lieu également le long de ces lignes.

Parallèlement il est nécessaire de mentionner que dans la région ces lignes de partage sont intérieures pour la plupart des États et ne suivent pas les frontières nationales. Dans cet aspect il est nécessaire de préciser que la politique étrangère des États, fortement déformée par l'existence des minorités, ne suit pas le schéma de S. Huntington et ne s'inscrit pas totalement à ses conceptions.

- Les facteurs ethniques influencent la politique étrangère des États et dans un sens plus large les mécanismes sociaux. Les arguments ethniques dans la politique étrangère ont un effet fortement mobilisant qui durcit la minorité et empêche le lancement des appels interethniques. La rhétorique mobilisante est perçue souvent comme une menace par les autres ethnies. Par différence de la politique dans les domaines traditionnels, liée aux tentatives de gagner des adhérents à une cause déterminée, l'engagement de la population à une cause ethnique est prédestinée. La pratique politique dans les Balkans a démontré que cet engagement est déterminé non-pas par la volonté individuelle des représentants de la minorité, mais souvent par le comportement du groupe opposé, y compris parce que les indices d'identification ethnique sont transparentes, durables et fixés avec la naissance. Lors d'une opposition ethnique il est presque impossible d'observer une transition d'adhérents de l'une à l'autre.

- Les arguments ethniques sont souvent destinés à l'attaque contre des postulats et des personnes politiques modérées qui ne contribuent suffisamment à la réalisation des appels ethniques.

- Bien que l'identité ethnique ne peut pas être choisie, souvent dans les conditions des Balkans elle a été imposée par la partie opposante. " Nous nous croyons Yougoslaves et nous ne nous sommes jamais identifiés comme Musulmans, mais lorsque on a commencé à nous tuer comme des Musulmans, les choses ont changé."

- Les contradictions ethniques, exploitées par la politique étrangère, peuvent faire apparaître des dilemmes de sécurité fausses qui se caractérisent par une acuité relative, des possibilités d'escalation non-contrôlée et le sens de vulnérabilité de la minorité. Au cas d'escalation des prétentions ethniques, la partition territoriale est l'alternative préférée par la minorité parce que bien qu'elle ne garantit pas la paix offre des possibilités où la paix peut être imposée. Cette " paix ethnique " qui repose sur la partition est souvent perçue comme une alternative préférée dans la région.

- Les dilemmes fausses de la sécurité, créés par l'invasion des arguments ethniques dans la politique remplacent souvent le dilemme véritable de la sécurité balkanique qui peut être formulée comme " garantir la stabilité et établissant des droits minoritaires réels ". L'équilibre entre la stabilité et les droits octroyés détermine l'état de paix. Avec la consolidation de la perception de violation des droits, il se crée un écart dans la conscience des représentants de

la minorité entre leur identité de citoyens et leur identité minoritaire ce qu'augmente le potentiel de conflit.

- Dans les Balkans existent tous les types de minorités qui peuvent être définis à la suite de l'usage des critères différents. Par rapport aux problèmes identiques surgis, les représentants des types minoritaires différents réagissent de façon différente. Par exemple les minorités "ouvertes" (dont les revendications sont supportées par l'Etat-mère) réagissent d'une façon plus active que les minorités "fermées" (tsiganes). Les minorités "ouvertes", mais voisinant l'Etat-mère sont plus actives que celles qui n'ont pas un lien direct, les minorités indigènes sont plus actives que les minorités migratoires etc. Ces revendications différentes sont incorporées d'une façon différente à la politique étrangère de l'Etat-mère. D'ailleurs l'Etat de résidence réagit d'une façon très différente aux prétentions des différents types des minorités parce que certaines parmi elles sont considérées comme plus dangereuses que les autres.

- Dernièrement, les contradictions, apparues sous une forme de conflit ethnique, n'avaient pas pour cause uniquement une opposition ethnique. Dans la région souvent les problèmes ethniques et minoritaires existants sont exploités pour la réalisation des objectifs purement politiques. Bien qu'ils existent de nombreux prétextes pour des conflits réels, dans la plupart des cas, un véritable conflit ne s'aurait jamais déclenché sans les tentatives des politiciens de l'exploiter pour des buts qui n'ont rien de commun avec le dilemme artificielle qui se crée. Cette transformation des contradictions politiques en conflit ethnique est un véritable danger pour la région, compte tenu justement du dilemme artificielle qu'elle crée - dans le cadre d'un conflit politique les forces opposantes s'efforcent d'établir leur contrôle sur l'Etat, tandis qu'au cas de conflit ethnique leur objectif est de le détruire pour obtenir sa redefinition.

RAPPORT DEFINITIF

“Facteurs ethniques et minoritaires pour la formation de la politique étrangère des Etats Balkaniques”

1. D’après le plan des études la période des premiers six mois (septembre 1996 - février 1997) a été consacrée à la collection, à la classification et au travail préliminaire sur les matériaux, les documents et les données empiriques, liés à l’étude. À la suite du travail effectué ont été sélectionnés quelques 300 documents originaux, articles, exposés, analyses et communiqués de presse (y compris parvenus par l’intermédiaire l’échange postale de NATIP), 26 revues et journaux, environ 20 aide-mémoires des rencontres internationales au niveau ministériel, liés au thème. Des extraits ont été faits et attachés aux différents points du plan préliminaire, en établissant un dossier pour chaque point.

2. La période était également consacrée aux consultations sur les matériaux et sur le plan préliminaire. L’objectif des consultations était lié aux intentions des membres du groupe du travail d’éclaircir leur perceptions de la problématique, de se créer de sources d’information supplémentaires, d’intégrer au thème tous les aspects qui lui sont propres et de rejeter tous ceux qui ne sont pas essentiels. Parmi les personnalités consultées dans les différentes phases de la réalisation du projet peuvent être citées prof. Daniel Nelson, Directeur, Old Dominion University, Etats Unis; Norman Anderson, ex-Président de la Mission de OSCE à Skopje; Zdravko Popov, Président de la Fondation Euro-atlantique de la Bulgarie; Philippe Dimitrov, ex-Premier Ministre de la Bulgarie; Nikolay Slatinsky, ex-Président du Comité de la sécurité nationale de l’Assemblée Nationale de la Bulgarie; prof. Peter Volten, Directeur du Centre des études de la sécurité Européenne, Groningen, Pays Bas; Dr. Jeffrey Simon, National Defense University; Pietar Arbneri, ex-Président de l’Assemblée Nationale de l’Albanie; Ivo Sanader, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la Croatie; Thomas Mayr-Harting, Directeur de Département au MAE de l’Autriche; Dr. Veijo Pitkanen, Institut de relations internationales de Finlande; Vicomte Georges Vilain XIV, Directeur du Département de Planification politique au MAE de Belgique; Andrei Shvedov, Ministre-Conseiller au MAE de la Russie; Elias Eliades, Directeur adjoint Affaires politiques au MAE de Chypre; Nurcan Ozgur, Analyste à l’Université d’Istanbul; Gilles Andreani et Jacques Audibert, Directeur et Directeur-adjoint Analyses et Prévision au MAE de la France; Sophia Clement, Chercheur à l’Institut d’étude de la sécurité de l’UEO; Helmut Elfenkamper, Directeur adjoint, Planification politique au MAE de l’Allemagne; Gilles Pernet et colonel Michel Guesdon, Délégation aux affaires stratégiques du Ministère de la défense de la France; Dimitris Karamitsos - Tziras, Directeur ad interim Planification politique au MAE de la Grèce; Vassil Baytchev, Secrétaire général de la Coopération économique de la Mer Noire; Maurizio Serra, Directeur Planification politique au MAE de l’Italie; Michael Tatham, Chef adjoint à l’Ambassade de la Grande Bretagne à Sofia; General Jean-Paul Raffene, Chef adjoint des Etats Major des Armées de la France, chargé de la coopération internationale; colonel Savino Onelli, Centre militaire des études stratégiques du Ministère de la défense de l’Italie; Leslie Mariott, Directeur Planification politique au MAE de la Grande Bretagne; ass. prof. George Farnell et Frank Campanell, Directeur et chercheur à l’Institut pour l’assistance de la gestion de la sécurité et de la défense, Ohio, EU; Milan Balazic et Stanislav Vidovic, Directeur et analyste au Département d’analyses et de prévision au MAE de la Sloénie; Ali Arsin, Président du Centre d’études stratégiques au MAE de la Turquie; Dr. Dragan Lozancic, Directeur du Département de stratégie de défense au Ministère de la

defense de la Croatie; Viviane Hascal, Directeur du Departement Europe Centrale et Orientale du Commissariat general aux relations internationales de la communaute Francaise de Belgique; Kastriot Robo, Directeur du Departement regional au MAE de l'Albanie; Gheorghe Carlan, Conseiller du President de la Republique de Moldavie; Ismail Soysal, President de la Fondarion pour les etudes du Proche Orient et des Balkans, Istanbul, Turquie; Gerd Poppe, Membre du Parlement de l'Allemagne, fraction parlementaire des Verts; Unal Cevikoz, Directeur du Departement Balkanique au MAE de la Turquie, colonel Dr. A. Varga, Institut des etudes operationnelles et strategiques et de l'histoire militaire, Bucarest; Elena Stefoi, Directeur Planification politique, MAE de la Roumanie; Prof. V. Vecaric, Centre des etudes strategiques, Belgrade etc.

3. Les consultations ont ete effectues dans le cadre de voyages d'etudes des membres du groupe du travail, realises grace a la bourse de l'OTAN, lors de voyages, lies aux fonctions professionnelles de ceux-ci, sans la contribution financiere de l'OTAN et dans le cadre des visites en Bulgarie des personnes consultees. Des voyages d'etudes ont ete effectues aux Etats Unis, en Roumanie, en Grande Bretagne, en Turquie, en Belgique et en Allemagne.

4. Sur la base des materiaux collectionnes et des consultations preliminaires un plan detaille du Rapport final a ete formule, comprenant les principales theses a demontrer. Il a ete presente a NATIP en tant que composante du Rapport intermediaire.

5. Le travail sur le theme a permis la publication d'articles par certains membres du groupe dans la periodique scientifique specialisee:

- Parvanov A., " La situation geopolitique dans les Balkans apres les accords de Dayton: tendances et pespectives de base ", a " La nouvelle architecture de la securite en Europe et la prevention des conflits a leur stade initial ", Sofia, SDMO-Albatros, 1997, p 84-92.

- Parvanov A., " Factors, Problems and Prospectives in the Development of the Geopolitical Situation in the Balkans ", in " Balkan Forum ", Skopje, 1997, vol 5, N 2, p 65-89. (en Anglais)

- Parvanov A., " La situation geopolitique en Europe de Sud-Est - tendances et perspectives dominantes ", revue " Novo vreme ", Sofia, 1997, N 2-3, p 89-98.

- Parvanov A., " La situation geopolitique actuelle en Europe de Sud-Est et dans les Balkans: facteurs et problemes ", revue " Relations internationales ", Sofia, 1997, N 4, p 5-13.

- Parvanov A., " La situation ethnique et minoritaire en Europe de Sud-Est et dans les Balkans: caracteristiques et perspectives ", a " Les visages du temps ", Sofia, 1997, 60 pages.

- Parvanov A., " Probleme der Sicherheit in Sudosteuropa " in " Berihte 1997. Forschung Institut der JWVWW ", Berlin, N 63, s 56-60. (en Allemand)

- Milkov N., " Question nationale, problemes ethniques et minoritaires pour la securite nationale ", a " Alternatives de la politique de la securite de la Bulgarie dans les conditions de la transition ", Sofia, Albatros, 1998, p 51-59.

- Milkov N., " Le fondamentalisme islamique dans les Balkans: aspects actuels et perspectives ", a " Alternatives de la politique de la securite de la Bulgarie dans les conditions de la transition ", Sofia, Albatros, 1998, p 59-64.

- Un scenario pour une emission televisee de dix minutes, consacree aux aspects economiques de l'integration de la Bulgarie a l'OTAN, Diffusee sur la Deuxieme chaine nationale, 19 heures, Mardi, le 10 Juin 1997.

6. Le travail sur le theme a permis aux membres du groupe de travail de participer avec des exposes aux sessions, conferences scientifiques et tables rondes suivantes. Ces activites les ont aides pour la formation d'une approche plus approfondie et une perception plus claire sur les problemes, lies au theme.

- Conference internationale " L'architecture nouvelle de la securite en Europe et la prevention des conflits a leur stade initial" , organisee par le Departement " Relations internationales" de l'Universite de l'economie nationale et mondiale " , Sofia, Decembre 1996. Expose presentee: " Tendances negatives dans l'evolution de la situation ethnique et minoritaire en Europe de Sud-Est" .

- Conference internationale " 100 ans de la naissance du Marechal G. K. Joukov" , organisee par le Centre culturel et d'information de la Russie de Sofia, Decembre 1996.

-Table ronde " La nouvelle carte politique des Balkans et les interets regionaux" , Sofia, Juin 1996.

- Seminaire international " La securite nationale de la Roumanie dans le contexte Europeen et regional geopolitique present", organise par le Ministere de la defense de la Roumanie, Novembre 1996, presentation de l'expose " Facteurs de risque et menaces pour la securite des Balkans" .

- Seminaire international " La transparence de la planification nationale de la defense et de budget et la securite dans les Balkans" , organise par le Departement " Securite nationale et regionale" de l'Universite de l'economie nationale et mondiale, Sofia, Octobre, 1996.

- Seminaire " Les structures Europeennes de securite, les Balkans et la Bulgarie a la recherche de solutions durables " , organise par l'Institut de recherches internationales" , Sofia, Octobre 1996.

- Conference " Les Balkans apres le conflit de Bosnie-Herzegovine" , organisee par le Centre des etudes Europeennes, Sofia, Septembre 1996,

- Table ronde internationale " La desintegration de la Yougoslavie - lessons pour l'avenir" , Sofia, Mai 1996.

- Seminaire " Politique de securite et formation des relations entre civils et militaires en Bulgarie" , Sofia, Mars 1996.

- Conference internationale " Les Balkans la veille du XXI siecle. L'Europe et les defis de l'epoque de transition " , organisee par l'Universite libre de Varna et l'Institut des etudes Balkaniques de Sofia, Varna, Octobre 1997.

- Conference " Les Balkans la veille de XXI siecle" , organisee par l'Association nationale de relations internationales, Sofia, Juin 1997.

- Conference internationale " Vers une stabilite dans les Balkans" , organisee par la Fondation " Bulgarie libre et democratique" , Sofia, Juin 1997.

- Conference " La question Albanaise dans les Balkans: aspects contemporains et perspectives" , organisee par l'Institut pour des etudes regionales politiques, Sofia, Fevrier 1998.

7. Le travail sur le thème a permis la participation des membres du groupe de travail dans le processus d'enseignement des étudiants de relations internationales et de sciences politiques à l'Université de Sofia et à l'Université de l'économie nationale et mondiale avec des lectures, liées à la problématique. La gestion de la préparation de thèses de diplôme de deuxième niveau universitaire a été effectuée pour 15 diplômes, ainsi que d'un étudiant de troisième niveau (doctorat d'un étudiant d'origine Grecque sur le thème " La Grèce et les problèmes minoritaires dans les Balkans "). Une présentation devant un cours d'étudiants du Centre de préparation de cadres pour la sécurité nationale auprès du Ministère de la défense de la Bulgarie a été préparée, ainsi que une exposé devant le cours des officiers supérieurs de l'Académie militaire.

9. Parmi les thèses et les conclusions principales, formulées lors des études peuvent être citées:

- Durant les décennies dernières les deux éléments- clés de la stabilité dans les Balkans étaient d'une côté l'incorporation des intérêts nationaux et des États à la stratégie et " à la discipline " bipolaire et de l'autre côté la subordination des revendications des groupes ethniques et minoritaires à la volonté de l'État national majoritaire. Après le 1990, le facteur essentiel avec potentiel de consolider la sécurité érodée sur la Péninsule se sont les tentatives de formuler des règles de coexistence des deux principes opposés de l'étatisme - le principe ethnique et le principe politique.

- L'interprétation nationale et la corrélation entre les deux principes relativement opposés - l'étatisme ethnique et l'étatisme politique, détermine leur influence spécifique sur la politique étrangère de chaque État balkanique. Combinés ou appliqués d'une façon consecutive, ces deux principes fondamentaux de la formation des États se sont infiltrés aux configurations différentes à la politique étrangère des États de la région. Ce qui est certain en tant que fait social et scientifique, c'est l'influence du principe ethnique sur la politique étrangère qui est relativement plus forte dans la région que par exemple dans la partie occidentale du continent.

- Les guerres en ex-Yougoslavie marquent la renaissance des ambitions pour la création des États ethniques homogènes, c'est à dire consolident l'action du principe ethnique de la formation des États dans la configuration des deux principes, relativement opposés. L'évolution de la situation après Dayton démontre que la tendance vers une homogénéisation ethnique n'est pas rejetée et même dans certains cas est présente d'une façon implicite.

- La manière de traitement de la crise la plus grave contemporaine, celle de Bosnie et Herzégovine, par la communauté internationale, laisse la porte ouverte pour certaines prétentions ethniques, minoritaires et religieuses qui existent dans un certain degré dans plusieurs États balkaniques. Bien que les frontières et le principe de leur non-violation étaient reconfirmés une fois de plus par Dayton, les principes ethniques seraient présents dans la région et plus spécialement dans la politique étrangère des États sous une forme modifiée dans l'avenir proche et à moyen terme.

- La perception de la minorité dans les Balkans est formée sur la base de la compréhension que la minorité représente une communauté de citoyens dans un État qui diffère de la majorité et des autres minorités par leurs caractéristiques ethniques et qui exprime par son comportement social général la conscience de sa particularité. La conscience de particularité est présente sous formes différentes dans le processus de la formation de la politique

etrangere, mais la presence dominante s'exprime par des tentatives de la part de la majorite qui domine le processus, de minimiser les effets de cette conscience, de renverser la tendance et en ce qui concerne les minorites nationales dans les pays voisins - au contraire, de stimuler des processus de formation de conscience minoritaire particuliere.

- L'influence des facteurs ethniques et minoritaires a toujours ete presente dans la politique etrangere des Etats Balkaniques. Formes des ruines de trois Empires, dans les frontieres desquelles les melanges ethniques etaient un processus tout a fait naturel et meme stimule, " armees" des ideologies nationalistes dans leurs luttes pour l'independance, dans les periodes initiales de leur existence independante, les Etats Balkaniques ont " construit" leur politique etrangere sur des postulats proches du nationalisme, interpretes dans pas mal de cas en tant que " jeu de somme zero". L'incidence entre les frontieres politiques et ethniques a consolide l'action des facteurs ethniques et minoritaires, tout en les transformant en element essentiels et meme dominants de la politique etrangere, tandis que ses autres composantes - telles que droit international etc. se sont transformees en moyens pour la realisation des " ideaux nationaux". La participation des Etats Balkaniques aux pactes internationaux, precedant les guerres mondiales a ete fonction et resultat de leurs aspirations ethno-nationalistes, visant a diminuer l'ecart entre les frontieres ethniques et politiques, afin de former des Etats nationaux.

- Apres la fin de la Guerre froide la plupart des Etats Balkaniques ont pour la premiere fois apres une longue periode la possibilite d'avoir leur propre politique etrangere, correspondant a leurs perceptions pour les interets nationaux. La manque dans certains cas des points de depart stables (le systeme international de relations internationales et egalement en voie de mutation), le retard de leur integration aux institutions Europeennes, la crise economique et la manque de traditions democratiques a fait renaître les tendances nationalistes, se manifestant en tant que facteurs pour la formation de la politique etrangere.

- Les Etats Balkaniques qui ont restaure leur souverainete, arrivent d'une facon difficile a formuler et a coordonner leurs interets nationaux. Dans leurs conceptions de base pour la politique etrangere est observee l'infiltration des elements vieillissants de l'ancien " ideal national", tel qu'il etait dans des periodes historiques differentes. L'utilisation par le communisme du nationalisme en tant que " qu'arme ultime" a supplementairement trouble les comprehensions generales non-precisees pour la politique etrangere. En fin de compte les societes ont accepte le fonctionnement des perceptions pour les interets nationaux a un niveau, auquel ils sont sous-entendus, sans etre formulees d'une maniere categorique.

- La structure politique de la region etait tres variee encore au temps de la Guerre froide et comprenait deux Etats-membres de l'OTAN (avec des contradictions serieuses entre eux), deux pays-membres du Traite de Varsovie (avec des regimes relativement differents), un Etat-non-aligne et un pays qui a choisi la voie de developpement autarchique. Cette variete n'etait pas une premisses positive pour la perception homogene de l'histoire, actuellement n'est pas une condition, favorisant la perception homogene des valeurs democratiques. Les differences dans la structure politique se sont reproduites d'une facon specifique apres la Guerre froide. A part les deux pays-membres de l'OTAN, dans la region il y a des pays-associés a l'UE, des pays, dont la perspective d'integration a l'UE est encore plus eloignee, des pays qui ne partagent absolument pas les valeurs Europeennes et Atlantiques et enfin la

Yougoslavie qui a une attitude plutôt hostile vis-à-vis ces valeurs. Les différences dans les perspectives d'intégration et dans les visions pour la place des États dans ce processus pan-Européen qui ont succédé la diversité historique de la région, déterminent sa non-homogénéité politique. Elles préconditionnent la continuité de l'action des facteurs, hérités de l'histoire (y compris ethniques) y compris en tant qu'influence sur la politique étrangère des États balkaniques.

- Il est nécessaire de mentionner la spécificité de l'État national dans la région. Elle diffère de "l'État-nation" en tant que formation territoriale et politique, comprenant des ethnies différentes et basée sur le contrat constitutionnel, tel qu'il existe aux États-Unis et en Europe de l'Ouest. À la différence du modèle Euro-Américain, dans les Balkans domine "la nation en tant que communauté culturelle", approche qui pose l'accent sur l'origine, l'histoire, la culture, la confession, la langue et le destin politique communs qui forment l'identité nationale.

- On peut classer les facteurs pour la formation de la politique étrangère des États balkaniques de la manière suivante:

- facteurs de cadre (droit international, coutumes universelles), déterminants le cadre général de la politique étrangère. En l'associant aux tendances européennes et universelles, en principe l'influence de ce groupe de facteurs est positive pour la région, mais certaines interprétations régionales de l'acquis du droit international diffèrent des standards, admis en général.

- facteurs prioritaires (orientation internationale, dépendante du moment politique actuel, facteurs idéologiques, conjoncture). En général le moment politique actuel avec les priorités d'intégration qui le dominent, l'idéologie libérale universelle avec sa composante de sauvegarde des droits de l'homme exerce une influence favorable pour l'élimination des facteurs ethniques de la politique étrangère. L'aspiration à l'intégration aux institutions des démocraties avancées peut être évaluée en tant qu'objectif supérieur, au nom duquel les gouvernements sont stimulés de procéder à un règlement des problèmes d'après les standards européens. Le manque de perspective claire d'intégration et le caractère de l'intégration européenne qui exclut l'approche des "petits pas" diminue l'influence positive du facteur "intégration".

- facteurs de base, facteurs de fond (formant le caractère spécifique et les paramètres nationaux de la politique étrangère). Ce type de facteurs subit des changements relativement insignifiants. Dans les conditions balkaniques, la place des facteurs ethno-minoritaires est parmi les facteurs de ce groupe. Dans certaines périodes et pour certains États il arrive que l'objectif primordial de la politique étrangère soit l'établissement du rapport le plus favorable entre les facteurs de ce groupe (la réalisation des objectifs ethniques) et les facteurs des deux premiers groupes; c'est à dire le droit international et l'idéologie sont employés et interprétés uniquement en tant que cadre, "enveloppe" et moyen pour la réalisation des objectifs authentiques de la politique.

- traditions, facteurs historiques, mythologie nationale. Ce groupe de facteurs purement irrationnels ne font que consolider l'influence des tendances, énumérées ci-dessus. L'action de ces facteurs en principe maintient un degré plus élevé de nationalisme au sein de la société. Ils sont influencés d'une façon très limitée par des décisions politiques. Question de mentalité et de perception sociale, ces facteurs ont leurs racines dans le fait que l'indépendance des États balkaniques est relativement récente, dans les formes imparfaites y compris sous-développées de la vie sociale et dans l'absence de traditions démocratiques stables. Ils cultivent dans la conscience de masse des perceptions archaïques pour la communauté internationale et sa politique

dans la region, stimulent la maniere de penser en categories d'axes, cultivent des soupçons envers les voisins ce qui substitue les problemes reels des relations avec de dilemmes fausses.

- facteurs religieux et confessionnels. En principe c'est un groupe a part des facteurs ethniques, mais certaines interpretations de la religion et surtout de l'islam consolident leur liaison avec l'ethnicite et la politique. Le fait que pendant de longues periodes les droits religieux des musulmans etaient violes par les regimes necessite un reglement politique ce que provoque une melange entre la politique et la religion, mais egalement une politisation de la religion qui souvent depasse les necessites de l'objectif initial. Dans cette direction agit le fait que certains gouvernement exploitent des arguments religieux pour la consolidation de leurs minorites a l'etranger et de l'autre cote pour l'incorporation a leur cause ethnique, d'autres groupes ethniques minoritaires, egalement musulmans. La correlation mentionnee determine le fonctionnement de l'islam entre les minorites non seulement en tant que doctrine religieux, mais egalement comme une philosophie et systeme d'idees globales, comprenant de normes politiques, morales etc. Ainsi surgit le risque que le contexte d'opposition dans la sphere politique entre les civilisations chretienne et islamique se reproduit en tant que modele social dominant, dans le cadre duquel se construit et se developpe entierement la vie sociale et politique des minorites.

- Ces conditions objectives ne contribuent pas a l'integration des minorites dans les systemes socio-politiques des Etats, mais a leur consolidation sur une base anti-etatique. Evidemment dans les conditions internationales qui excluent ou au moins minimisent tout changement territorial et toute tendance separatiste, les minorites sont exploitees par l'Etat co-national en tant que facteurs d'influence sur les gouvernements en place, effet qui se consolide au moment de crise.

- Circonstance, consolidant l'influence des facteurs negatifs, ennumerés ci-dessus, c'est le fait que la communaute internationale dans le debut des annees '90 n'a pas pu trouver la solution exacte et l'approche productive vers les problemes ethno-minoritaires des Balkans. Une certaine ambiguïte au sujet du droit d'autodetermination et "des limites" de ce droit fondamental s'est produit a la suite de sa collision avec le principe du droit international de l'inviolabilite des frontieres. Le modele de Dayton, etabli plus tard a surmonte cette incapacite et peut-etre il pourrait servir de "protomodele" pour le reglement d'un conflit ethnique potentiel dans la region.

- Les facteurs ethniques et minoritaires ont une influence d'une cote sur la politique des Etats envers leurs minorites au dela de leurs frontieres et de l'autre ils soutiennent les arguments par lesquels la politique etrangere justifie la politique interieure, etablie par rapport aux minorites etrangeres dans le cadre des frontieres nationales. Cete double influence cree une situation, propice au refus de certains Etats d'adopter une reciprocite entre leurs revendications pour la sauvegarde des droits de leurs minorites et les droits qu'ils octroient aux minorites qui peuplent leur territoire. Cette double influence des arguments ethniques et ses resultats sont specifiques dans les differents Etats de la region et la situation est tres variee dans les differents Etats. A part la specificite et la variete, des correlations et des interdependances pourront etre etablies:

- la plupart des Etats Balkaniques mettent l'accent sur les droits individuels que sur les droits collectifs des minorites;

- les Etats dans le cadre desquels une minorite gagne de poids (ordinairement se sont des minorites musulmanes ou plus precisement

Albanaises) s'efforce de consolider son caractère unitaire en réduisant les formes d'autogestion locale;

" les Etats-mères " s'efforcent d'établir une présence intensive dans les zones de leurs minorités à l'étranger;

- la politique étrangère des Etats en transition est marquée dans la plupart des cas par une passivité relative, résultante du processus inachevé de " réévaluation " et de formation d'une politique étrangère nouvelle, ainsi que de l'absence de coordination entre les institutions, en voie de formation;

- dans la conscience collective des minorités musulmanes, consolidée à la fois par des arguments ethniques et religieux se forme une équation entre la politique et la religion, compte tenu de la politisation des problèmes de la libre pratique des droits religieux;

- l'expérience historique a clairement démontré que les conflits les plus intenses et les contradictions les plus résistantes dans la région ont lieu sur les lignes de partage entre les deux civilisations - chrétienne et islamique. On peut s'attendre que les mutations stratégiques dans l'avenir auront lieu également le long de ces lignes.

Parallèlement il est nécessaire de mentionner que dans la région ces lignes de partage sont intérieures pour la plupart des Etats et ne suivent pas les frontières nationales. Dans cet aspect il est nécessaire de préciser que la politique étrangère des Etats, fortement déformée par l'existence des minorités, ne suit pas le schéma de S. Huntington et ne s'inscrit pas totalement à ses conceptions.

- Les facteurs ethniques influencent la politique étrangère des Etats et dans un sens plus large les mécanismes sociaux. Les arguments ethniques dans la politique étrangère ont un effet fortement mobilisant qui durcit la minorité et empêche le lancement des appels interethniques. La rhétorique mobilisante est perçue souvent comme une menace par les autres ethnies. Par différence de la politique dans les domaines traditionnels, liée aux tentatives de gagner des adhérents à une cause déterminée, l'engagement de la population à une cause ethnique est prédestinée. La pratique politique dans les Balkans a démontré que cet engagement est déterminé non-pas par la volonté individuelle des représentants de la minorité, mais souvent par le comportement du groupe opposé, y compris parce que les indices d'identification ethnique sont transparentes, durables et fixés avec la naissance. Lors d'une opposition ethnique il est presque impossible d'observer une transition d'adhérents de l'une à l'autre.

- Les arguments ethniques sont souvent destinés à l'attaque contre des postulats et des personnes politiques modérées qui ne contribuent suffisamment à la réalisation des appels ethniques.

- Bien que l'identité ethnique ne peut pas être choisie, souvent dans les conditions des Balkans elle a été imposée par la partie opposante. " Nous nous croyons Yougoslaves et nous ne nous sommes jamais identifiés comme Musulmans, mais lorsque on a commencé à nous tuer comme des Musulmans, les choses ont changé."

- Les contradictions ethniques, exploitées par la politique étrangère, peuvent faire apparaître des dilemmes de sécurité fausses qui se caractérisent par une acuité relative, des possibilités d'escalation non-contrôlée et le sens de vulnérabilité de la minorité. Au cas d'escalation des prétentions ethniques, la partition territoriale est l'alternative préférée par la minorité parce que bien qu'elle ne garantit pas la paix offre des possibilités ou la paix peut être imposée.

Cette "paix ethnique" qui repose sur la partition est souvent perçue comme une alternative préférée dans la région.

- Les dilemmes fausses de la sécurité, créés par l'invasion des arguments ethniques dans la politique remplacent souvent le dilemme véritable de la sécurité balkanique qui peut être formulée comme "garantir la stabilité et établissant des droits minoritaires réels". L'équilibre entre la stabilité et les droits octroyés détermine l'état de paix. Avec la consolidation de la perception de violation des droits, il se crée un écart dans la conscience des représentants de la minorité entre leur identité de citoyens et leur identité minoritaire ce qui augmente le potentiel de conflit.

- Dans les Balkans existent tous les types de minorités qui peuvent être définis à la suite de l'usage des critères différents. Par rapport aux problèmes identiques surgis, les représentants des types minoritaires différents réagissent de façon différente. Par exemple les minorités "ouvertes" (dont les revendications sont supportées par l'Etat-mère) réagissent d'une façon plus active que les minorités "fermées" (tsiganes). Les minorités "ouvertes", mais voisinant l'Etat-mère sont plus actives que celles qui n'ont pas un lien direct, les minorités indigènes sont plus actives que les minorités migratoires etc. Ces revendications différentes sont incorporées d'une façon différente à la politique étrangère de l'Etat-mère. D'ailleurs l'Etat de résidence réagit d'une façon très différente aux prétentions des différents types des minorités parce que certaines parmi elles sont considérées comme plus dangereuses que les autres.

- Dernièrement, les contradictions, apparues sous une forme de conflit ethnique, n'avaient pas pour cause uniquement une opposition ethnique. Dans la région souvent les problèmes ethniques et minoritaires existants sont exploités pour la réalisation des objectifs purement politiques. Bien qu'ils existent de nombreux prétextes pour des conflits réels, dans la plupart des cas, un véritable conflit ne s'aurait jamais déclenché sans les tentatives des politiciens de l'exploiter pour des buts qui n'ont rien de commun avec le dilemme artificielle qui se crée. Cette transformation des contradictions politiques en conflit ethnique est un véritable danger pour la région, compte tenu justement du dilemme artificielle qu'elle crée - dans le cadre d'un conflit politique les forces opposantes s'efforcent d'établir leur contrôle sur l'Etat, tandis qu'au cas de conflit ethnique leur objectif est de le détruire pour obtenir sa redefinition.